



CONSULTATION D.F.
9164-4351 Québec Inc.

 Amiante
 Moisissures
 Procédures
 Analyse d'air
Échantillonnage

Présenté à :
Manon Jodoin
Coordonnatrice de projets de construction
Ville de Laval : Division Gestion de projets

RAPPORT
Matériaux susceptibles de contenir des contaminants

PROJET : 14-22, rue Pont-Viau, Laval, QC



Rédigé par : *Michel Goyette*, consultant

Rapport sur la présence d'amiante dans des matériaux ciblés	
Adresse du bâtiment :	14-22, rue Pont-Viau, Laval, QC
Date de visite :	Lundi 12 aout 2024
Cadre du mandat :	Échantillonnage de matériaux en vrac



CONSULTATION D.F.
9164-4351 Québec Inc.

 Amiante
 Moisissures
 Procédures
 Analyse d'air
Échantillonnage

Laval, le 5 septembre 2024

Ville de Laval : Division Gestion de projets
Mme Manon Jodoin, *Coordonnatrice de projets de construction*

Objet: Expertise de contaminant dans le bâtiment situé au : **14-22. Rue Pont-Viau, Laval, QC**

Madame,

En réponse à votre demande, Consultation D.F. a effectué une expertise de contaminant le 12 août 2024 dans le bâtiment situé à l'adresse en titre, et nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport.

Le mandat confié à Consultation D.F. a pour objet le prélèvement et l'analyse d'échantillon de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante « MSCA » ou d'autre contaminant dans le Bâtiment, en vertu des articles 69.7 et 69.12 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail et selon la méthode analytique 244 de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail « IRSST ».

N/B : Consultation D.F. ne peut réaliser des ouvertures exploratoires dans des revêtements susceptibles de contenir un ou plusieurs contaminants. Il se peut que nous ne puissions atteindre, ou déceler un ou plusieurs matériaux qui seraient cachés ou encapsulés par d'autres revêtements. Nous désirons vous en avertir.

Tous les échantillons ont été analysés, excepté dans le cas où plus d'un échantillon ont été prélevés dans une même « Zone présentant des similitudes d'ouvrage » (ZPSO) notre mandat consiste alors d'arrêter au premier résultat positif pour cette même ZPSO.

Nous vous remercions de la confiance que vous portez à notre égard.

Michel Goyette, Consultant
CONSULTATION D.F.



Table des matières

1. Résultats d'analyses
2. Un nombre suffisant d'échantillons selon la CNESST
3. Procédure d'échantillonnage
4. Information sur le bâtiment
5. Conclusions
6. Recommandations

Annexes :

- Annexe A : Photos
- Annexe B : Certificats des Laboratoires
- Annexe C : Plan de localisation



1. Résumé d'analyse

Voici un résumé des résultats d'analyse :

- Explicatif des abréviations :
- 01 = Numéro de l'échantillon
- RC = Rez-de-chaussée
- EXT = Extérieur
- ESC = Escalier
- SS = Sous-Sol
- MR = Mur
- PC = Plancher
- CH = Chaudière
- PL = Plafond
- CR = Crépis-Cimentaire (Plâtre)
- MC = Matériau Cimentaire
- IS = Isolant
- IR = Isolant Rigide (Panneau Fibrociment)
- G = Gypse (Composé à Joint)
- TV = Tuile Vinyle

Matériaux prélevés ne contenant pas d'amiante				
Échantillon	Type de matériau	Étage	Type d'Amiante	Concentration (%)
12-ESC-PL-CR	Composée à joint	Escalier	S/O	Non Détectées
30-RC-PC-TV	Tuile Vinyle	RDC	S/O	Non Détectées
31-RC-MR-G	Composée à joint	RDC	S/O	Non Détectées

Matériaux prélevés contenant de l'amiante				
Échantillon	Type de matériau	Étage	Type d'Amiante	Concentration (%)
01-SS-CH-IS	Isolant gris	Sous-Sol	CHRYSOTILE	25 - 30 %
02-SS-CH-IR	Fibrociment	Sous-Sol	CHRYSOTILE	35 - 40 %
03-EXT-MR-CR	Ciment beige	Extérieur	CHRYSOTILE	< 1 %
04-EXT-MR-CR	Ciment beige	Extérieur	N/A	Stop/Positif (Voir: 03-EXT-MR-CR)



CONSULTATION D.F.

9164-4351 Québec Inc.


Amiante
Moisissures
Procédures
Analyse d'air
Échantillonnage

Matériaux prélevés contenant de l'amiante

Échantillon	Type de matériau	Étage	Type d'Amiante	Concentration (%)
05-EXT-MR-CR	Ciment beige	Extérieur	N/A	Stop/Positif (Voir: 03-EXT-MR-CR)
06-EXT-MR-CR	Ciment beige	Extérieur	N/A	Stop/Positif (Voir: 03-EXT-MR-CR)
07-EXT-MR-CR	Ciment beige	Extérieur	N/A	Stop/Positif (Voir: 03-EXT-MR-CR)
08-EXT-MR-CR	Ciment gris	Extérieur	CHRYROTILE	1 -5 %
09-EXT-MR-CR	Ciment gris	Extérieur	N/A	Stop/Positif (Voir: 08-EXT-MR-CR)
10-EXT-MR-CR	Ciment gris	Extérieur	N/A	Stop/Positif (Voir: 08-EXT-MR-CR)
11-EXT-MR-CR	Ciment gris	Extérieur	N/A	Stop/Positif (Voir: 08-EXT-MR-CR)
13-RC-PL-CR	Ciment beige	RDC	CHRYROTILE	< 1 %
14-RC-PL-CR	Ciment beige	RDC	N/A	Stop/Positif (Voir: 13-RC-PL-CR)
15-RC-PL-CR	Ciment beige	RDC	N/A	Stop/Positif (Voir: 13-RC-PL-CR)
16-RC-PL-CR	Ciment beige	RDC	N/A	Stop/Positif (Voir: 13-RC-PL-CR)
17-RC-PL-CR	Ciment beige	RDC	N/A	Stop/Positif (Voir: 13-RC-PL-CR)
18-RC-PL-CR	Ciment beige	RDC	N/A	Stop/Positif (Voir: 13-RC-PL-CR)
19-RC-PL-CR	Ciment beige	RDC	N/A	Stop/Positif (Voir: 13-RC-PL-CR)
20-RC-PL-CR	Ciment beige	RDC	N/A	Stop/Positif (Voir: 13-RC-PL-CR)
21-RC-MR-CR	Ciment beige	RDC	CHRYROTILE	< 1 %
22-RC-MR-CR	Ciment beige	RDC	N/A	Stop/Positif (Voir: 21-RC-MR-CR)
23-RC-MR-CR	Ciment beige	RDC	N/A	Stop/Positif (Voir: 21-RC-MR-CR)
24-RC-MR-CR	Ciment beige	RDC	N/A	Stop/Positif (Voir: 21-RC-MR-CR)
25-RC-MR-CR	Ciment beige	RDC	N/A	Stop/Positif (Voir: 21-RC-MR-CR)
26-RC-MR-CR	Ciment beige	RDC	N/A	Stop/Positif (Voir: 21-RC-MR-CR)
27-RC-MR-CR	Ciment beige	RDC	N/A	Stop/Positif (Voir: 21-RC-MR-CR)
28-RC-MR-CR	Ciment beige	RDC	N/A	Stop/Positif (Voir: 21-RC-MR-CR)
29-RC-MR-CR	Ciment beige	RDC	N/A	Stop/Positif (Voir: 21-RC-MR-CR)



2. Un nombre suffisant d'échantillons selon la CNESST

Au Québec, l'article 3.23 du Code de sécurité pour les travaux de construction « CSTC », et l'article 69.2 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail « RSST » stipulent que tout matériau ayant une concentration en amiante d'au moins 0,1 % est considéré comme un matériau contenant de l'amiante « MCA ».

Le nombre suffisant d'échantillons représentatifs permettant de révéler la présence d'amiante dans un matériau susceptible d'en contenir dépend du type de matériau concerné.

Le Guide explicatif sur les nouvelles dispositions réglementaires - Gestion sécuritaire de l'amiante rédigé par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail « CNESST » en mai 2013 s'inspire et réfère au document EPA 560/5.85-0.30b « Norme EPA » produit par l'agence de protection de l'environnement des États-Unis.

Selon le RSST, tout MSCA est présumé en contenir (pour voir une liste non-exhaustive de ces matériaux, consulter le Guide Gestion sécuritaire de l'amiante, sous réserve d'une démonstration du contraire par l'un des moyens suivants :

- Une information documentaire vérifiable, telle une fiche technique ou une fiche signalétique qui établit la composition du matériau ou la date de son installation.
- Un rapport d'échantillonnage comportant les résultats d'une analyse effectuée sur un nombre suffisant d'échantillons représentatifs pour permettre de révéler la présence d'amiante dans un matériau susceptible d'en contenir.

En résumé, pour des matériaux mélangés sur place comme des murs de plâtre/ciment, du composé à joints, du crépi de ciment ou du mortier à brique, la CNESST requiert neuf (9) échantillons négatifs prélevés dans une même zone présentant des similitudes d'ouvrages (« ZPSO ») afin de pouvoir conclure que certain matériau ne contient pas d'amiante et que des travaux pouvant émettre des poussières n'ont donc pas à être effectués en condition d'Amiante. Cependant, la Norme EPA prévoit que pour des raisons de coût ou de surfaces plus petites à échantillonner, la quantité d'échantillon peut être réduite.



CONSULTATION D.F.

9164-4351 Québec Inc.

 Amiante
 Moisissures
 Procédures
 Analyse d'air
 Échantillonnage

Dans le cas de matériaux manufacturés, comme des revêtements de sol souples (par exemple, des tuiles de vinyle), des panneaux acoustiques, ou des bardeaux de toiture, il est recommandé de prélever un échantillon de chaque modèle et de chaque marque en fonction de l'étendue du matériau.

Pour plus de détails, d'autres lectures sont recommandées telles que le Guide de prévention amiante produit par l'ASP construction en ce qui concerne la protection des travailleurs compte tenu du risque (faible, modéré ou élevé) associé aux travaux d'enlèvement des matériaux contenant de l'amiante.



3. Procédure d'échantillonnage

La procédure d'échantillonnage de Consultation D.F. est la suivante :

- Les prélèvements de matériaux mélangés sur place (comme des murs et des plafonds) sont faits au moyen d'un marteau et d'un ciseau à froid.
- Les prélèvements de matériaux manufacturés sont faits au moyen d'un couteau à lame rétractable (type Exacto).
- Ces équipements sont nettoyés à l'aide de lingettes humides entre chaque échantillon.
- Les échantillons sont placés et identifiés individuellement dans un sac en plastique (type Ziploc).
- Les percements sont refermés à l'aide de ruban adhésif sur lequel est noté l'identification de l'échantillon.
- Lors de l'échantillonnage, le personnel de Consultation D.F. porte un demi-masque respiratoire avec filtre HEPA (P100), un survêtement intégral jetable, des lunettes, des chaussures de sécurité, des gants de travail et, au besoin, un casque de sécurité.
- Le nettoyage des surfaces affectées par l'échantillonnage se fait à l'aide de lingettes humides.
- Le client est responsable de faire les réparations nécessaires afin de remettre en état la surface échantillonnée dans les meilleurs délais.

4. Information sur le bâtiment

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives au bâtiment le jour de la visite :

- Usage du Bâtiment : Commercial (2 étages + sous-sol)
- Étages visités : Extérieur, RDC, Niveau 2 et sous-sol
- Année de construction : Inconnu
- État des lieux : À l'abandon



5. Conclusions

Tel que mentionné ci-dessus et tel que discuté lors de l'annonce des résultats d'analyse, nous vous rappelons que pour des matériaux mélangés sur place comme des murs de plâtre/ciment, du composé à joints, du crépi de ciment ou du mortier à brique, la CNESST exige neuf échantillons négatifs prélevés dans une même ZPSO afin de pouvoir conclure que tout tel matériau ne contient pas d'amiante et que des travaux pouvant émettre des poussières n'ont donc pas à être effectués selon les mesures prévus au CSTC.

Tous les matériaux du même type que tout échantillon testé positivement à l'amiante qui font partie du même secteur (ZPSO) doivent être considérés comme contenant de l'amiante.

Pour votre information, aucune loi ne rend obligatoire l'enlèvement d'un MCA; cependant, des précautions doivent être prises si des travaux impliquant ce matériau sont effectués.

Considérer comme contenant de l'amiante :

- L'isolant cimentaire sur la chaudière du sous-sol. (01-SS-CH-IS)
- Les panneaux fibrociment au-dessus de la chaudière du sous-sol. (02-SS-CH-IR)
- Les revêtements cimentaires des murs extérieurs tout autour du bâtiment. (03@11-EXT-MR-CR)
- Tous les revêtements cimentaires (Plâtre) recouvrant les murs périphériques et de divisions intérieurs, ainsi que les plafonds du Rez-de-Chaussée. (13@20-RC-PL-CR) (21@29-RC-MR-CR)
- P/S : Il se peut que les revêtements cimentaires contenant de l'amiante au périmètre intérieur du bâtiment, se prolongent au 2^e étage. (Cachés sous les revêtements de gypse rénovés récemment)
- L'entrepreneur en décontamination doit en être avertis.



Considérer comme exempt d'amiante :

- Tous les revêtements de gypse dans l'ensemble du bâtiment.
(12-ESC-PL-CR) (31-RC-MR-G)
- Les revêtements de gypse du 2e étage ont été installés bien au-delà de 1990.
Ce pourquoi, ils n'ont pas été analysés.
- Les revêtements de couverture ont été installés bien au-delà de 1990.
Ce pourquoi, ils n'ont pas été analysés.
- Les revêtements d'agrégat extérieurs ont été installés bien au-delà de 1990.
Ce pourquoi, ils n'ont pas été analysés.
- Il n'y a aucun isolant dans l'entretoit du bâtiment. (Photo en Annexe)



6. Recommandations

- Une procédure en condition d'amiante à « Risque Élevé » doit être établie, avant la démolition du bâtiment.
- La démolition d'un bâtiment est acceptée sans décontamination de moisissure, à condition de ne pas pénétrer à l'intérieur de ce dernier. (Pelle Mécanique seulement)

N/B :

- S'assurer que le bâtiment n'est pas occupé. (Itinérants ou autres...)
- Il se peut que d'autres contaminant soit présent et qu'ils étaient inaccessibles ou impossible à déceler, voir et à analyser. (Matériaux cachés, bords de peinture, réservoir enfouis, sol contaminé ou autre)



Limitation

Consultation D.F. a effectué son mandat en toute diligente et en respect des normes en vigueur pour assurer la réalisation de la présente expertise.

Les constats présentés dans ce rapport sont strictement limités à l'époque de l'évaluation. Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur les informations et documents disponibles, les observations lors des visites du terrain dans les lieux accessibles, de même que sur les renseignements fournis par les intervenants. L'interprétation fournie dans cette expertise se limite à ces données.

Consultation D.F n'est pas responsable des conclusions erronées dues à la dissimulation volontaire ou à la non-disponibilité d'une information pertinente à la rédaction de la présente expertise. Toute opinion concernant la conformité aux lois et règlements qui serait exprimée dans le texte est technique; n'est pas et ne doit pas, en aucun temps, être considérée comme un avis juridique.

Cette expertise est préparée uniquement aux fins d'utilisation par le client. Toute utilisation de cette expertise par une tierce partie, de même que toute décision prise basée sur cette expertise est l'unique responsabilité du client et Consultation D.F ne pourra être tenue responsable pour d'éventuels dommages subis par une décision prise ou basée sur cette expertise par une tierce partie.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée en nous confiant le présent mandat.

Pour toutes questions ou commentaires, je demeure à votre disposition.

Michel Goyette, consultant



Annexe A

Photos





CONSULTATION D.F.
9164-4351 Québec Inc.

 Amiante
 Moisissures
 Procédures
 Analyse d'air
 Échantillonnage

Photos





Photos





Photos



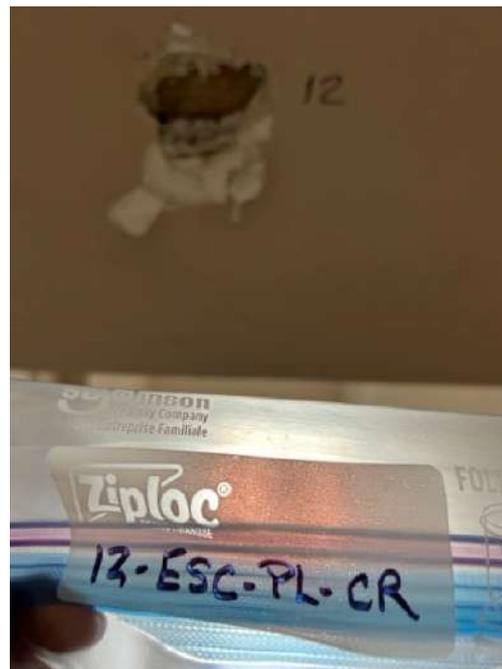


Photos



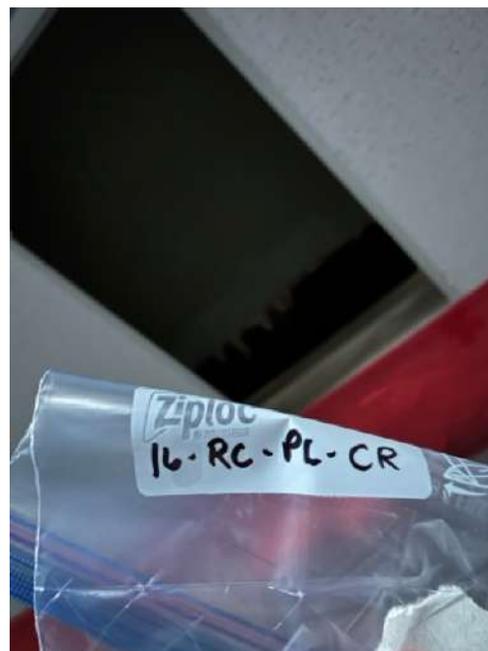
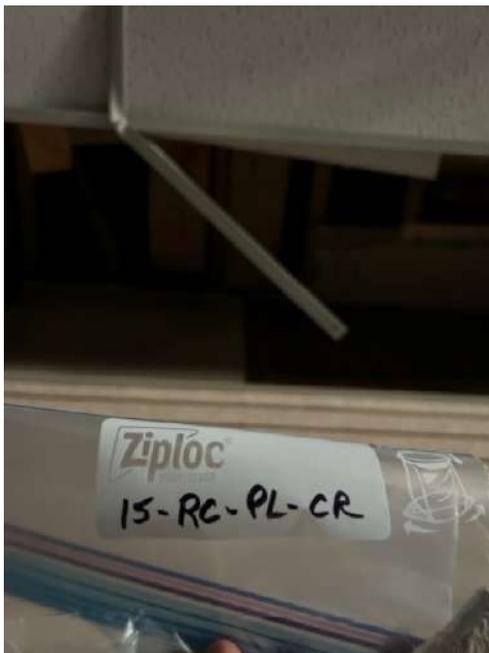
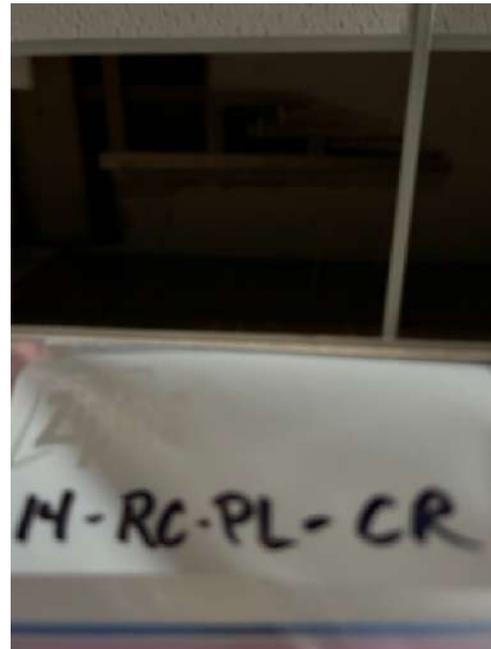


Photos



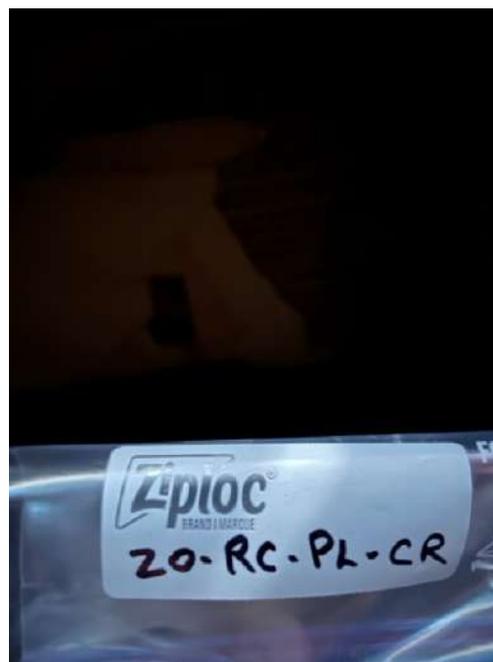
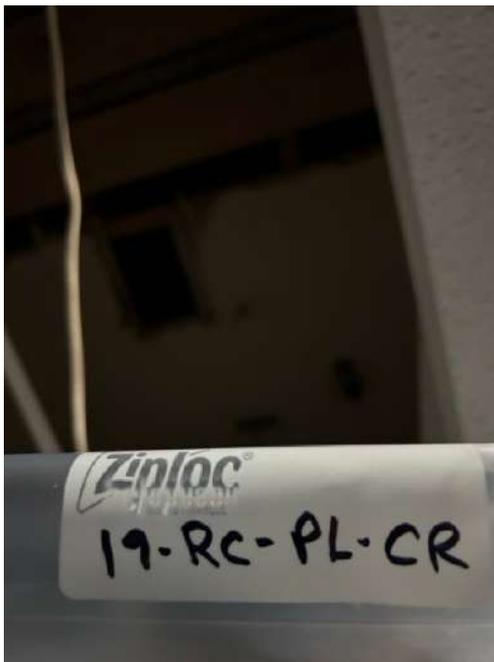
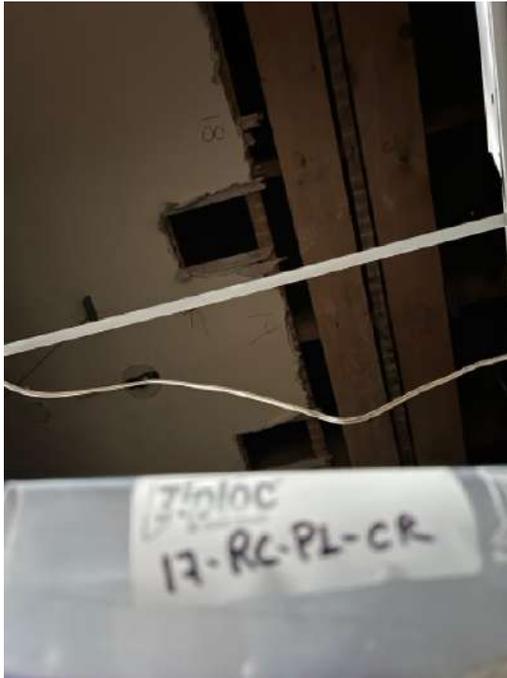


Photos



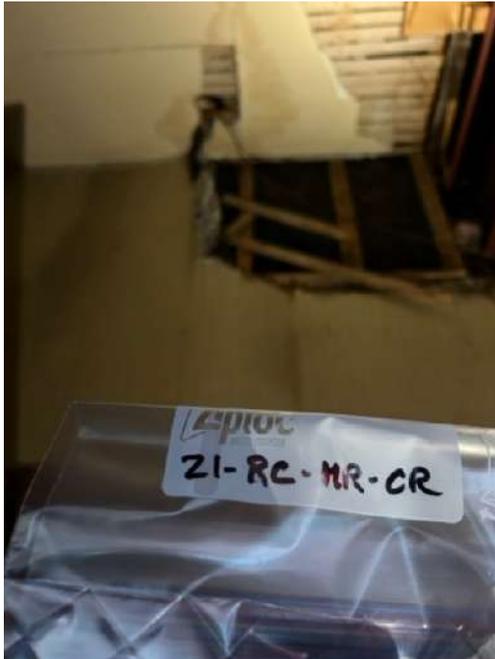


Photos



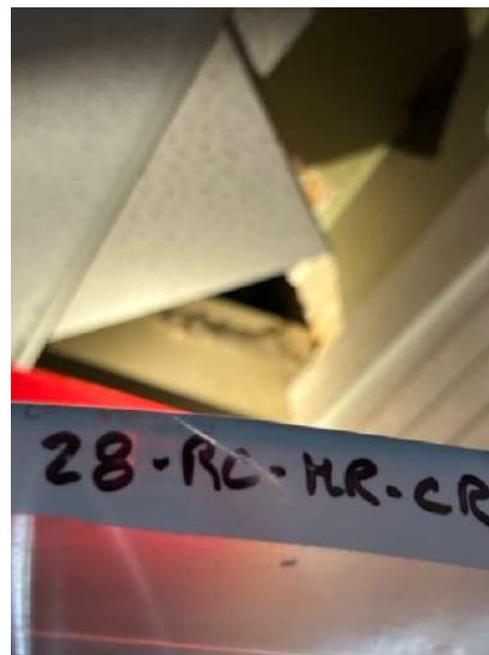
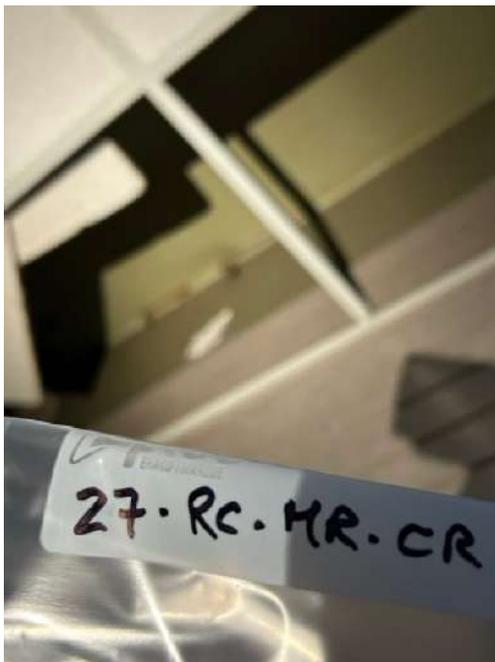
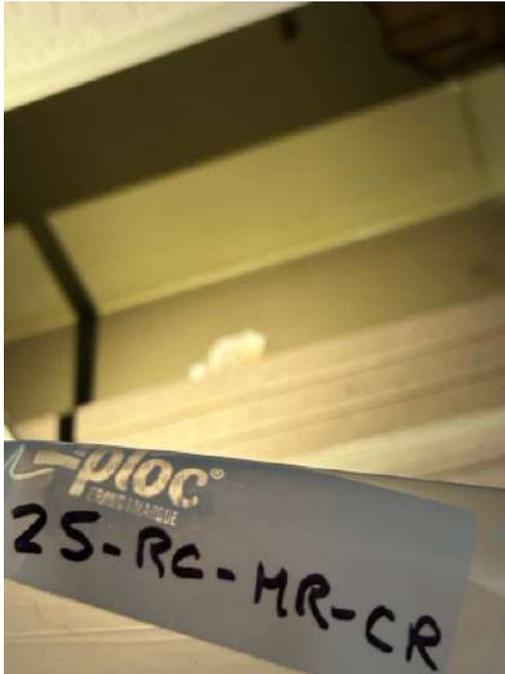


Photos



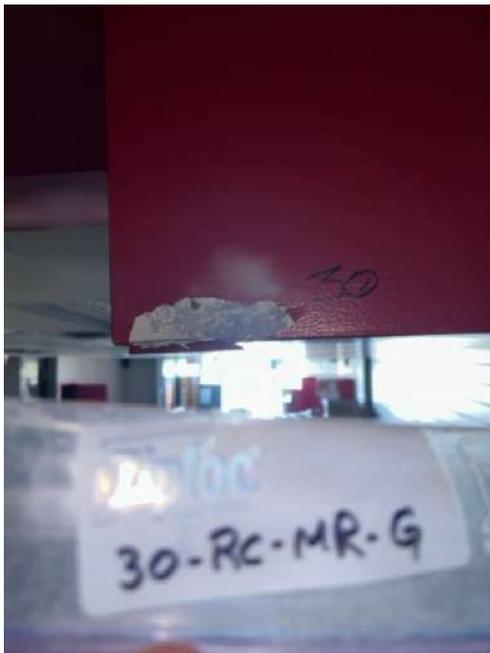
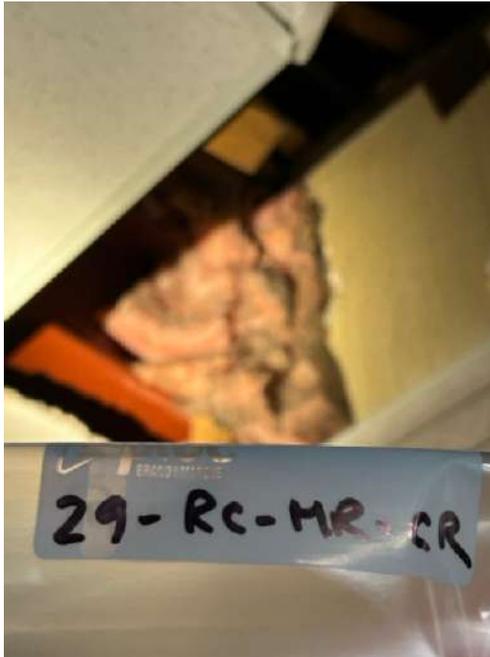


Photos





Photos





Annexe B

Certificats de Laboratoire

Monsieur Michel Goyette
CONSULTATION D.F.
701 - 3635, avenue Jean-Béraud
Laval (Québec) H7T 0G9



CERTIFICAT D'ANALYSE

Client :	Consultation D.F.	Date réception :	12 août 2024
Notre Dossier :	24-0812014	Date d'analyse :	20 août 2024
Votre Dossier :	Ville Laval - Manon Jodoin – 14-22, rue Pont-Viau, Laval	Nombre éch. reçu(s) :	30
# Commande :	Non disponible	Nombre éch. analysé(s) :	8
# Certificat :	LS24-2800	# Version :	1

ANALYSE ET APPLICATION

Méthode Analytique IRSST 244 – *Caractérisation des fibres dans les poussières déposées ou les matériaux en vrac.*
Contrôle Qualité Interlaboratoire – *Laboratoire Silica inc. participe au programme BAPAT de l'AIHA.*
Certificat d'Analyse – Ce certificat ne se rapporte qu'aux échantillons analysés et ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans autorisation.
Conservation des Échantillons – Les échantillons seront conservés pour une période de 60 jours sauf avis contraire du client soumis par écrit.
Responsabilité – Laboratoire Silica inc. ne peut être tenu responsable d'un résultat rapporté sur un échantillon non-conforme ou non-représentatif.
Limite d'Applicabilité – Le domaine d'application de la méthode varie de < 1 % à 100 % (v/v) et est déterminé de façon semi-quantitative. Il est possible que l'analyse par MLP ne puisse détecter l'amiante dans certains échantillons. Ainsi, L'IRSST suggère que certains échantillons portant la mention « Non détectées » ou « Traces » soient analysés par MET (Réf. : IRSST 244, Sect. 1.6).
 Veuillez adresser toute question concernant le certificat à : info@laboratoiresilica.com, (514) 321-1295.

RÉSULTATS

01-SS-CH-IS		
Matériau isolant gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	CHRYSTOLE	25 – 30 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	70 – 75 %

02-SS-CH-IR		
Matériau isolant gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	CHRYSTOLE	35 – 40 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	60 – 65 %

03-EXT-MR-MC		
Ciments beige et gris, présence d'un treillis métallique		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	CHRYSTOLE	< 1 % *
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

* Le résultat démontre une concentration de fibres d'amiante supérieure à 0,1 %. (Réf. : IRSST 244, Sect. 7.4.1)



Certificats de Laboratoire

Client : Consultation D.F.

Certificat : LS24-2800

08-EXT-MR-MC		
Revêtement cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	CHRYSTILE	1 – 5 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

12-ESC-PL-CR		
Composés à joints blanc et beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

13-RC-PL-CR		
Ciment beige et plâtre blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	CHRYSTILE	< 1 % *
Autres fibres	Synthétiques	Traces
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

* Le résultat démontre une concentration de fibres d'amiante supérieure à 0,1%. (Réf. : IRSST 244, Sect. 7.4.1)

21-RC-MR-CR		
Ciment beige et plâtre blanc, présence de carton		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	CHRYSTILE	< 1 % *
Autres fibres	Synthétiques	Traces
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

* Le résultat démontre une concentration de fibres d'amiante supérieure à 0,1%. (Réf. : IRSST 244, Sect. 7.4.1)

31-RC-MR-G		
Composé à joints blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

Analysé par : 
Judith Flore Hotchuang, Analyste

Vérifié par : 
Sabrina Ait Slimane, Directrice technique

10013, ave Bruxelles, Montréal (Québec) H1H 4R1 | Téléphone: (514) 321-1295 | Télécopieur: (514) 522-1397 | www.laboratoireisilica.com

LS24-2800_24-0812014_Consultation_DF.docx

Privé et confidentiel

page 2 de 2



CONSULTATION D.F.

9164-4351 Québec Inc.



Amiante
Moisissures
Procédures
Analyse d'air
Échantillonnage

Annexe B

Certificats de Laboratoire (Tuile vinyle)

TEM Report
Page 1 of 2
8/16/2024



Contact: Martin Gravelle
Company: Laboratoire Silica
Address: 10013 Avenue de Bruxelles,
Montreal, H1H 4R1

Project / Location: 24-0812014
PO Number: NA
ALS Work Order: 24080559

NARRATIVE: Analysis performed on FEI Tecnai G2 Spirit TEM equipped with EDAX Octane T Plus Silicon Drift Detector and Z2 Analyzer. Morphology, SAED, and EDXA used to determine fiber species. All sample collection is performed outside ALS and is the sole responsibility of the client. If collection or submission deviates from any method requirements, then interpretation of results via the method cannot be made. Samples disposed after 60 days. TEM grids archived 3 years. Results apply only to portions analyzed.

METHOD CODES: "EPA 600" refers to samples directly prepared by grinding with mortar and pestle prior to analysis by TEM according to EPA/600/R-93/116 and results are reported in percent ranges. Materials that cannot be prepared directly may require ashing, acid digestion, or both prior to analysis. "EPA 600 ASH" refers to resinous or flexible samples ashed in a muffle furnace to remove interfering organics. "EPA 600 ACID" refers to cementitious samples treated with acid to dissolve interfering mineral carbonates. And "ELAP 198.4" refers to samples prepared using both ashing and acid treatment prior to TEM analysis due either to the sample type or to client requirements. "EPA 600/R-04" refers to ND PLM vermiculite fines analyzed by TEM according to a modified qualitative version of EPA Method 600/R-04/004 and reported as present or absent only. "ENV 004" refers to ND PLM soil fines analyzed by TEM according to ALS SOP ENV 004 which reports the percentage of asbestos present within the total of all materials observed in the final preparation. "7521 QUAL" refers to the qualitative analysis of ND PLM soil fines by TEM according to ASTM D7521-16. "7521 QUANT%" refers to the quantitative analysis of ND PLM soil fines reported as ACM by the qualitative TEM procedure which are prepared using gravimetric reduction and analyzed by TEM using visual area estimate (VAE) for percent asbestos by weight. "7521 QUANT" refers to the quantitative analysis of ND PLM soil fines reported as ND by the qualitative TEM procedure which are prepared gravimetrically but are analyzed by TEM using the structure count procedure. Finally, "+STOP" indicates "positive stop analysis" requested by the client and denotes any samples that were not analyzed because a previous sample in a designated series was determined to be ACM.

RESULTS: A result of "NON-ACM" indicates the residue weight of gravimetrically prepared samples was <1% of the original weight and no asbestos was detected. A result of "ND" indicates no asbestos was detected. A result of "<AS" indicates that asbestos was detected at some level less than the quoted analytical sensitivity. All other results are a numerical representation of the asbestos detected in the sample.

NOTES: All clients are advised to test samples for asbestos by both the PLM and TEM methods developed specifically for the sample matrix. However, ALS conducts only the analyses specifically requested by the client via the COC regardless of appropriateness. Report revisions resulting from client errors or omissions are subject to additional fees. Photomicrographs and/or EDXA spectra available upon request for an additional fee.

ACRONYMS: TEM=Transmission Electron Microscope, SAED=Selected Area Electron Diffraction, EDXA=Energy Dispersive X-ray Analysis, PLM=Polarized Light Microscope, COC=Chain of Custody, ND=None Detected, NA=Not Applicable, ACM=Asbestos Containing Material, STR=Structure, AS=Analytical Sensitivity, g=gram, µg=microgram, ELAP=Environmental Laboratory Accreditation Program
ALS is accredited for ELAP Method 198.4 through New York ELAP (Lab#11371).

Pamela M. Hizar

Pamela M. Hizar

ALS Asbestos Technical Lead & Microscopy Department Manager

This report shall not be reproduced except in full without written approval of ALS.

4388 Glendale-Milford Rd Cincinnati, Oh 45242
513-733-5336 www.alsglobal.com



Certificats de Laboratoire (Tuile vinyle)

TEM Report
Page 2 of 2
8/16/2024

SAMPLE IDENTIFICATION

Client Sample ID: 30-RC-PC-TV
ALS Sample ID: 24080559-01A
Analyst: Pamela Hizar
Date: 8/16/2024
Method Code: ELAP 198.4
Reporting Units: %
AS: 0.1%

SAMPLE DESCRIPTION

Homogeneity: Inseparable
Color: Grey/ Black
Compact/
Texture: Resinous
Description: Tile/ Mastic

GRAVIMETRIC DATA

Starting Weight (g): 0.2882
Final Weight (g): 0.0021
Weight % Residue: 0.7287

ASBESTOS

Chrysotile: NON-ACM
Amosite: NON-ACM
Crocidolite: NON-ACM
Actinolite: NON-ACM
Tremolite: NON-ACM
Anthophyllite: NON-ACM
Total Asbestos: NON-ACM

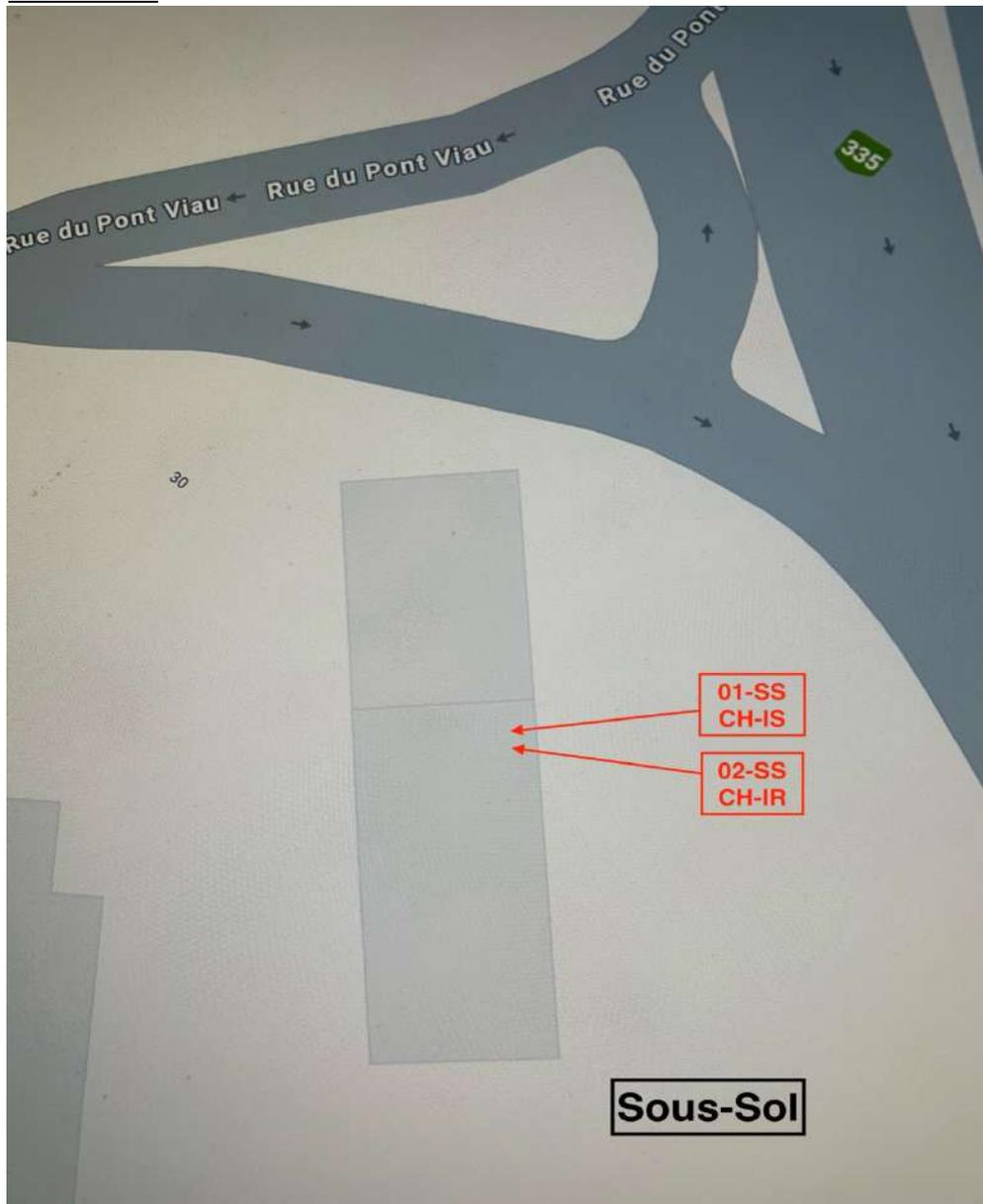
This report shall not be reproduced except in full without written approval of ALS.
4388 Glendale-Milford Rd Cincinnati, Oh 45242
513-733-5396 www.alsglobal.com



Annexe C

Plan de localisation

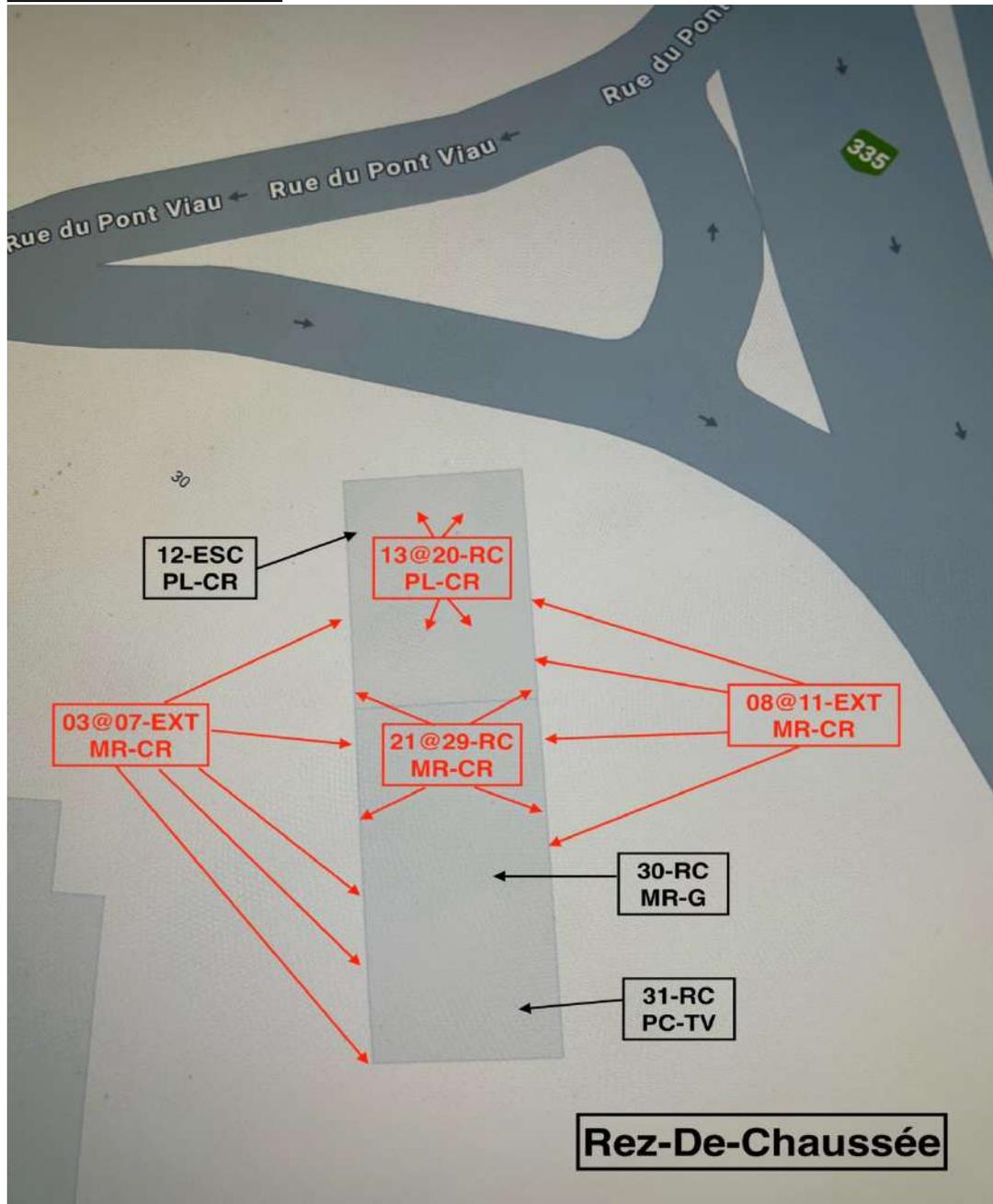
Sous-Sol





Plan de localisation

Rez-De-Chaussée



Présenté à :
Manon Jodoin
Coordonnatrice de projets de construction
Ville de Laval : Division Gestion de projets

RAPPORT
Matériaux susceptibles de contenir des contaminants

PROJET : 18-18B, Des Laurentides, Laval, QC



Rédigé par : *Michel Goyette, consultant*

Rapport sur la présence d'amiante dans des matériaux ciblés	
Adresse du bâtiment :	18, 18B, Des Laurentides, Laval, QC
Date de visite :	Mardi 3 décembre 2024
Cadre du mandat :	Échantillonnage de matériaux en vrac

Laval, le 16 décembre 2024

Ville de Laval : Division Gestion de projets
Mme Manon Jodoin, *Coordonnatrice de projets de construction*

Objet: Expertise de contaminant dans le bâtiment situé au : **18, 18B, Des Laurentides, Laval, QC**

Madame,

En réponse à votre demande, Consultation D.F. a effectué une expertise de contaminant le 3 décembre 2024 dans le bâtiment situé à l'adresse en titre, et nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport.

Le mandat confié à Consultation D.F. a pour objet le prélèvement et l'analyse d'échantillon de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante « MSCA » ou d'autre contaminant dans le Bâtiment, en vertu des articles 69.7 et 69.12 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail et selon la méthode analytique 244 de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail « IRSST ».

N/B : Consultation D.F. ne peut réaliser des ouvertures exploratoires dans des revêtements susceptibles de contenir un ou plusieurs contaminants. Il se peut que nous ne puissions atteindre, ou déceler un ou plusieurs matériaux qui seraient cachés ou encapsulés par d'autres revêtements. Nous désirons vous en avertir.

Tous les échantillons ont été analysés, excepté dans le cas où plus d'un échantillon ont été prélevés dans une même « Zone présentant des similitudes d'ouvrage ». (ZPSO)
Notre mandat consiste alors d'arrêter au premier résultat positif pour cette même ZPSO.

Nous vous remercions de la confiance que vous portez à notre égard.

Michel Goyette, Consultant
CONSULTATION D.F.

Table des matières

1. Résultats d'analyses
2. Un nombre suffisant d'échantillons selon la CNESST
3. Procédure d'échantillonnage
4. Information sur le bâtiment
5. Conclusions
6. Recommandations

Annexes :

- Annexe A : Photos
- Annexe B : Certificats des Laboratoires

1. Résumé d'analyse : Explicatif des abréviations

- 01 = Numéro de l'échantillon
- 02 = Niveau 2
- EXT = Extérieur
- MR = Mur
- PL = Plafond
- CR = Crépis-Cimentaire
- EC = Enduit Cimentaire
- G = Gypse (Composé à Joint)
- ST = Stocco (Plâtre)

Matériaux prélevés ne contenant pas d'amiante				
Échantillon	Type de matériau	Localisation	Type d'Amiante	Concentration (%)
01-EXT-MR-CR	Ciment Gris	Extérieur	S/O	Non Détectées
02-EXT-MR-CR	Ciment Gris	Extérieur	S/O	Non Détectées
03-EXT-MR-CR	Ciment Gris	Extérieur	S/O	Non Détectées
04-EXT-MR-CR	Ciment Gris	Extérieur	S/O	Non Détectées
05-EXT-MR-CR	Ciment Gris	Extérieur	S/O	Non Détectées
06-EXT-MR-CR	Ciment Gris	Extérieur	S/O	Non Détectées
07-EXT-MR-CR	Ciment Gris	Extérieur	S/O	Non Détectées
08-EXT-MR-CR	Ciment Gris	Extérieur	S/O	Non Détectées
09-EXT-MR-CR	Ciment Gris	Extérieur	S/O	Non Détectées
22-02-PL-ST	Fini décoratif	Niveau 2	S/O	Non Détectées
23-02-PL-ST	Fini décoratif	Niveau 2	S/O	Non Détectées
24-02-PL-ST	Fini décoratif	Niveau 2	S/O	Non Détectées
34-02-MR-G	Composé à joint	Niveau 2	S/O	Non Détectées
35-SS-MR-G	Composé à joint	Sous-Sol	S/O	Non Détectées

Matériaux prélevés contenant de l'amiante				
Échantillon	Type de matériau	Étage	Type d'Amiante	Concentration (%)
10-EXT-MR-EC	Enduit Cimentaire	Extérieur	CHRYBOTILE	1 - 5 %
11-EXT-MR-EC	Enduit Cimentaire	Extérieur	N/A	Stop/Positif (Voir: 10-EXT-MR-EC)
12-EXT-MR-EC	Enduit Cimentaire	Extérieur	N/A	Stop/Positif (Voir: 10-EXT-MR-EC)
13-02-PL-CR	Phase Ciment	Niveau 2	CHRYBOTILE ACTINOLITE	< 1 % < 1 %
14-02-PL-CR	Phase Ciment	Niveau 2	N/A	Stop/Positif (Voir: 13-02-PL-CR)
15-02-PL-CR	Phase Ciment	Niveau 2	N/A	Stop/Positif (Voir: 13-02-PL-CR)
16-02-PL-CR	Phase Ciment	Niveau 2	N/A	Stop/Positif (Voir: 13-02-PL-CR)
17-02-PL-CR	Phase Ciment	Niveau 2	N/A	Stop/Positif (Voir: 13-02-PL-CR)
18-02-PL-CR	Phase Ciment	Niveau 2	N/A	Stop/Positif (Voir: 13-02-PL-CR)
19-02-PL-CR	Phase Ciment	Niveau 2	N/A	Stop/Positif (Voir: 13-02-PL-CR)
20-02-PL-CR	Phase Ciment	Niveau 2	N/A	Stop/Positif (Voir: 13-02-PL-CR)
21-02-PL-CR	Phase Ciment	Niveau 2	N/A	Stop/Positif (Voir: 13-02-PL-CR)

Matériaux prélevés contenant de l'amiante

Échantillon	Type de matériau	Étage	Type d'Amiante	Concentration (%)
25-02-MR-CR	Phase Ciment	Niveau 2	CHRYBOTILE ACTINOLITE	< 1 % < 1 %
26-02-MR-CR	Phase Ciment	Niveau 2	N/A	Stop/Positif (Voir: 25-02-MR-CR)
27-02-MR-CR	Phase Ciment	Niveau 2	N/A	Stop/Positif (Voir: 25-02-MR-CR)
28-02-MR-CR	Phase Ciment	Niveau 2	N/A	Stop/Positif (Voir: 25-02-MR-CR)
29-02-MR-CR	Phase Ciment	Niveau 2	N/A	Stop/Positif (Voir: 25-02-MR-CR)
30-02-MR-CR	Phase Ciment	Niveau 2	N/A	Stop/Positif (Voir: 25-02-MR-CR)
31-02-MR-CR	Phase Ciment	Niveau 2	N/A	Stop/Positif (Voir: 25-02-MR-CR)
32-02-MR-CR	Phase Ciment	Niveau 2	N/A	Stop/Positif (Voir: 25-02-MR-CR)
33-02-MR-CR	Phase Ciment	Niveau 2	N/A	Stop/Positif (Voir: 25-02-MR-CR)

2. Un nombre suffisant d'échantillons selon la CNESST

Au Québec, l'article 3.23 du Code de sécurité pour les travaux de construction « CSTC », et l'article 69.2 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail « RSST » stipulent que tout matériau ayant une concentration en amiante d'au moins 0,1 % est considéré comme un matériau contenant de l'amiante « MCA ».

Le nombre suffisant d'échantillons représentatifs permettant de révéler la présence d'amiante dans un matériau susceptible d'en contenir dépend du type de matériau concerné.

Le Guide explicatif sur les nouvelles dispositions réglementaires - Gestion sécuritaire de l'amiante rédigé par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail « CNESST » en mai 2013 s'inspire et réfère au document EPA 560/5.85-0.30b « Norme EPA » produit par l'agence de protection de l'environnement des États-Unis.

Selon le RSST, tout MSCA est présumé en contenir (pour voir une liste non-exhaustive de ces matériaux, consulter le Guide Gestion sécuritaire de l'amiante, sous réserve d'une démonstration du contraire par l'un des moyens suivants :

- Une information documentaire vérifiable, telle une fiche technique ou une fiche signalétique qui établit la composition du matériau ou la date de son installation.
- Un rapport d'échantillonnage comportant les résultats d'une analyse effectuée sur un nombre suffisant d'échantillons représentatifs pour permettre de révéler la présence d'amiante dans un matériau susceptible d'en contenir.

En résumé, pour des matériaux mélangés sur place comme des murs de plâtre/ciment, du composé à joints, du crépi de ciment ou du mortier à brique, la CNESST requiert neuf (9) échantillons négatifs prélevés dans une même zone présentant des similitudes d'ouvrages (« ZPSO ») afin de pouvoir conclure que certain matériau ne contient pas d'amiante et que des travaux pouvant émettre des poussières n'ont donc pas à être effectués en condition d'Amiante. Cependant, la Norme EPA prévoit que pour des raisons de coût ou de surfaces plus petites à échantillonner, la quantité d'échantillon peut être réduite.

Dans le cas de matériaux manufacturés, comme des revêtements de sol souples (par exemple, des tuiles de vinyle), des panneaux acoustiques, ou des bardeaux de

toiture, il est recommandé de prélever un échantillon de chaque modèle et de chaque marque en fonction de l'étendue du matériau.

Pour plus de détails, d'autres lectures sont recommandées telles que le Guide de prévention amiante produit par l'ASP construction en ce qui concerne la protection des travailleurs compte tenu du risque (faible, modéré ou élevé) associé aux travaux d'enlèvement des matériaux contenant de l'amiante.

3. Procédure d'échantillonnage

La procédure d'échantillonnage de Consultation D.F. est la suivante :

- Les prélèvements de matériaux mélangés sur place (comme des murs et des plafonds) sont faits au moyen d'un marteau et d'un ciseau à froid.
- Les prélèvements de matériaux manufacturés sont faits au moyen d'un couteau à lame rétractable (type Exacto).
- Ces équipements sont nettoyés à l'aide de lingettes humides entre chaque échantillon.
- Les échantillons sont placés et identifiés individuellement dans un sac en plastique (type Ziploc).
- Les percements sont refermés à l'aide de ruban adhésif sur lequel est noté l'identification de l'échantillon.
- Lors de l'échantillonnage, le personnel de Consultation D.F. porte un demi-masque respiratoire avec filtre HEPA (P100), un survêtement intégral jetable, des lunettes, des chaussures de sécurité, des gants de travail et, au besoin, un casque de sécurité.
- Le nettoyage des surfaces affectées par l'échantillonnage se fait à l'aide de lingettes humides.
- Le client est responsable de faire les réparations nécessaires afin de remettre en état la surface échantillonnée dans les meilleurs délais.

4. Information sur le bâtiment

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives au bâtiment le jour de la visite :

- Usage du Bâtiment : Commercial (2 étages)
- Étages visités : Extérieur, 2^e étage
- Année de construction : Inconnu
- État des lieux : À l'abandon

5. Conclusions

Tel que mentionné ci-dessus et tel que discuté lors de l'annonce des résultats d'analyse, nous vous rappelons que pour des matériaux mélangés sur place comme des murs de plâtre/ciment, du composé à joints, du crépi de ciment ou du mortier à brique, la CNESST exige neuf échantillons négatifs prélevés dans une même ZPSO afin de pouvoir conclure que tout tel matériau ne contient pas d'amiante et que des travaux pouvant émettre des poussières n'ont donc pas à être effectués selon les mesures prévus au CSTC.

Tous les matériaux du même type que tout échantillon testé positivement à l'amiante qui font partie du même secteur (ZPSO) doivent être considérés comme contenant de l'amiante.

Pour votre information, aucune loi ne rend obligatoire l'enlèvement d'un MCA; cependant, des précautions doivent être prises si des travaux impliquant ce matériau sont effectués.

Considérer comme contenant de l'amiante :

- Le revêtement de plâtre-ciment appliqué autour de la porte principale centrale à l'extérieur. (10-EXT-MR-EC)
- Tous les revêtements intérieurs de mur, plafond et colonne constitués de plâtre-ciment et ce, sur les 2 niveaux (Rez-de-chaussée & niveau 2) (13-02-PL-CR) (25-02-MR-CR)

Considérer comme exempt d'amiante :

- Le mortier de brique extérieur de l'enveloppe du bâtiment. (Aucun crépis sur mortier)
- Revêtement de couverture refait après 1990.
- Tous les autres matériaux analysés dans cette expertise.

(Photo en Annexe)

6. Recommandations

- Une procédure en condition d'amiante (Risque Élevé) doit être établie, avant la démolition ou la rénovation du bâtiment.
- Selon ce cahier de caractérisation (Consultation D.F. - 16 décembre 2024)
- Selon l'article 3.23 du code de sécurité pour les travaux de construction. (CSTC)
- La démolition d'un bâtiment est acceptée sans décontamination de moisissure, à condition de ne pas pénétrer à l'intérieur de ce dernier. (Pelle Mécanique seulement)

N/B :

- S'assurer que le bâtiment n'est pas occupé. (Itinérants ou autres...)
- Il se peut que d'autres contaminant soit présent et qu'ils étaient inaccessibles ou impossible à déceler, voir et à analyser. (Matériaux cachés, bords de peinture, réservoir enfouis, sol contaminé ou autre)

Limitation

Consultation D.F. a effectué son mandat en toute diligente et en respect des normes en vigueur pour assurer la réalisation de la présente expertise.

Les constats présentés dans ce rapport sont strictement limités à l'époque de l'évaluation. Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur les informations et documents disponibles, les observations lors des visites du terrain dans les lieux accessibles, de même que sur les renseignements fournis par les intervenants. L'interprétation fournie dans cette expertise se limite à ces données.

Consultation D.F n'est pas responsable des conclusions erronées dues à la dissimulation volontaire ou à la non-disponibilité d'une information pertinente à la rédaction de la présente expertise. Toute opinion concernant la conformité aux lois et règlements qui serait exprimée dans le texte est technique; n'est pas et ne doit pas, en aucun temps, être considérée comme un avis juridique.

Cette expertise est préparée uniquement aux fins d'utilisation par le client. Toute utilisation de cette expertise par une tierce partie, de même que toute décision prise basée sur cette expertise est l'unique responsabilité du client et Consultation D.F ne pourra être tenue responsable pour d'éventuels dommages subis par une décision prise ou basée sur cette expertise par une tierce partie.

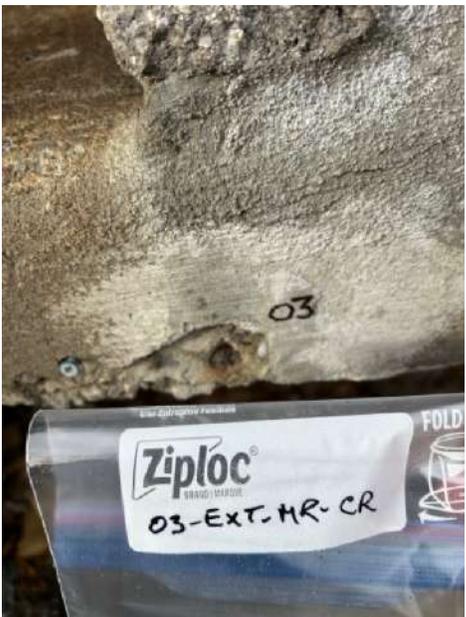
Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée en nous confiant le présent mandat.

Pour toutes questions ou commentaires, je demeure à votre disposition.

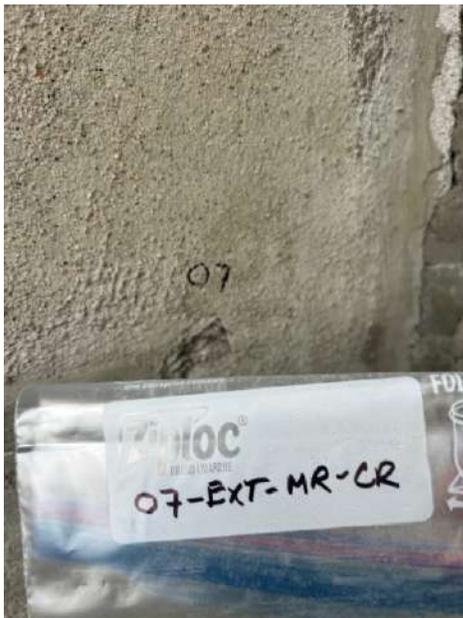
Michel Goyette, consultant

Annexe A

Photos



Photos



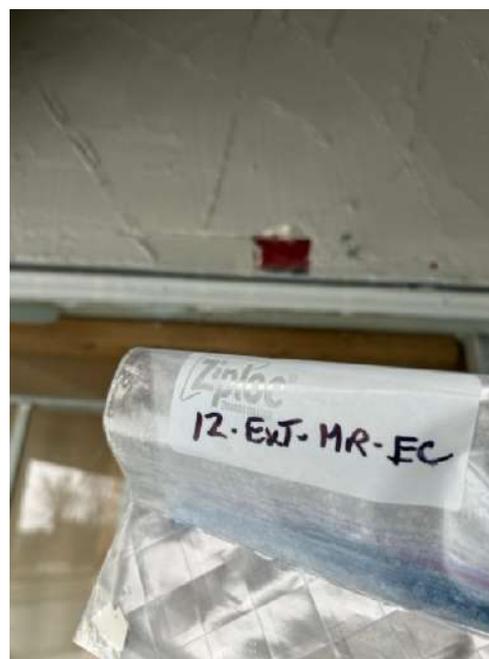
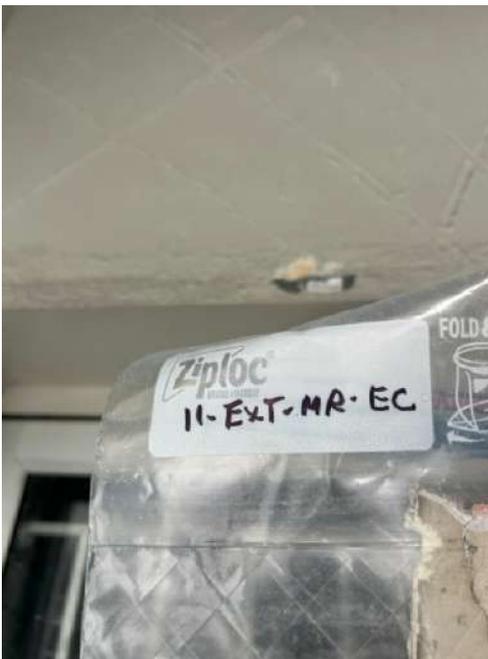
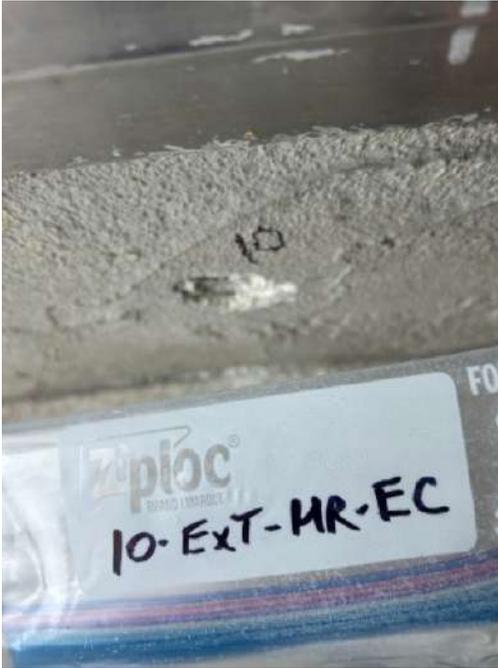
Photos



Mortier de brique sans crépis

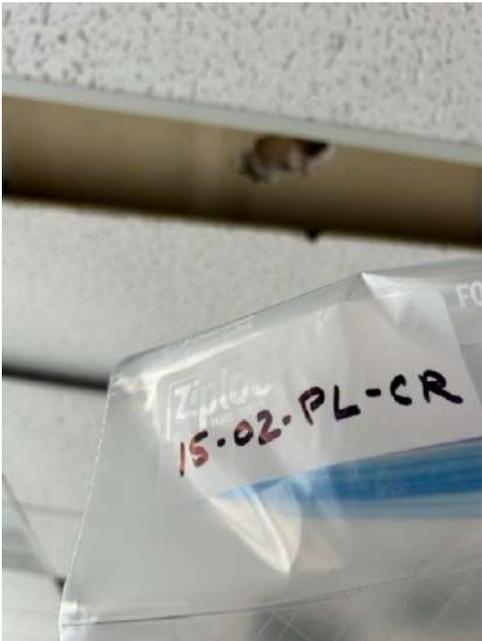


Photos



Photos

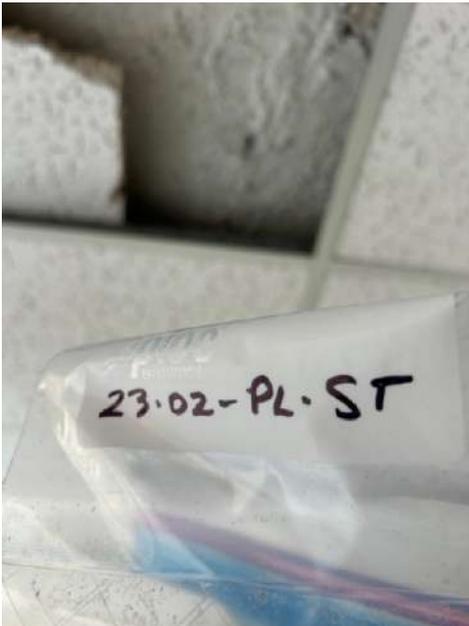
Revêtement cimentaire plafond



Photos

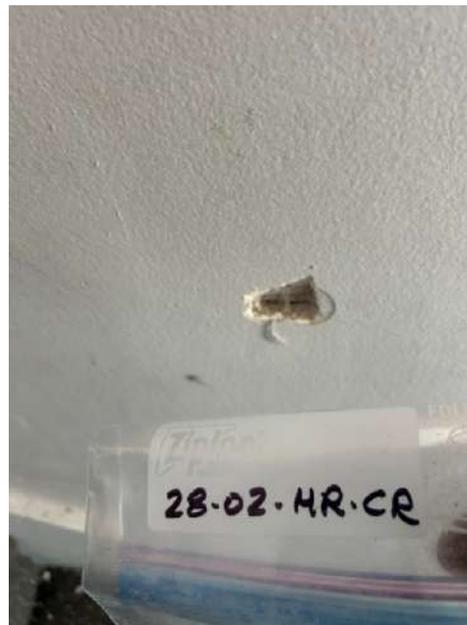
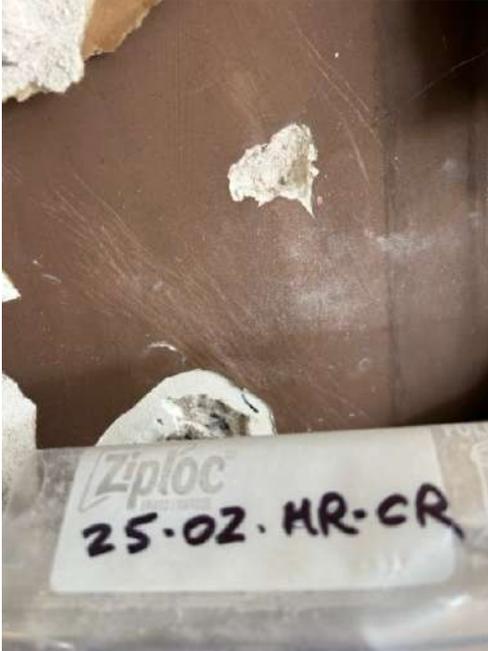


Photos

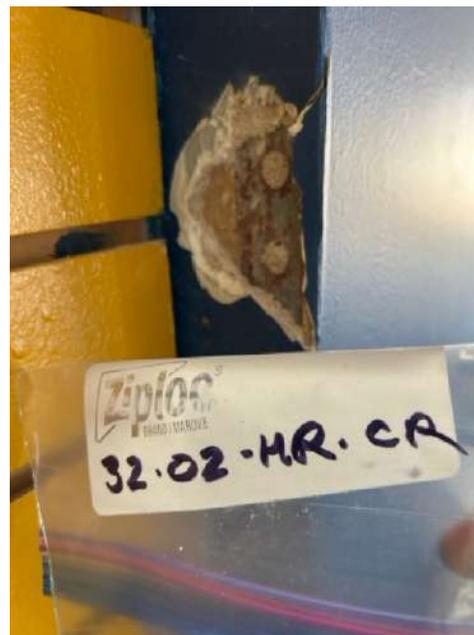
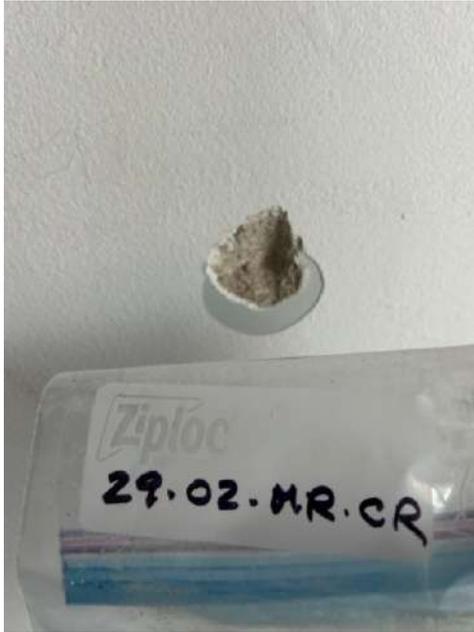


Photos

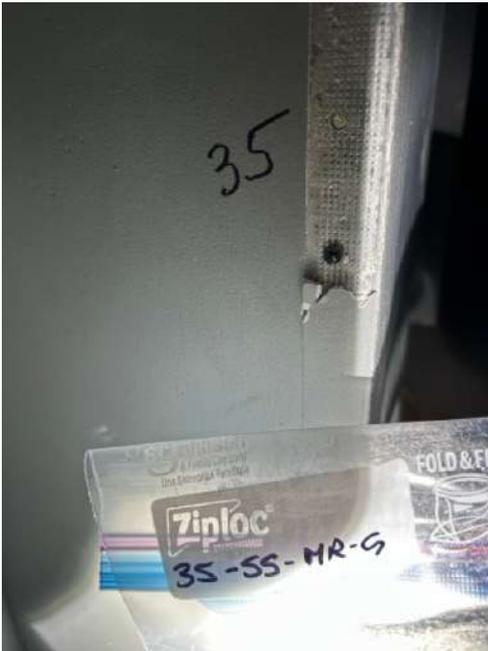
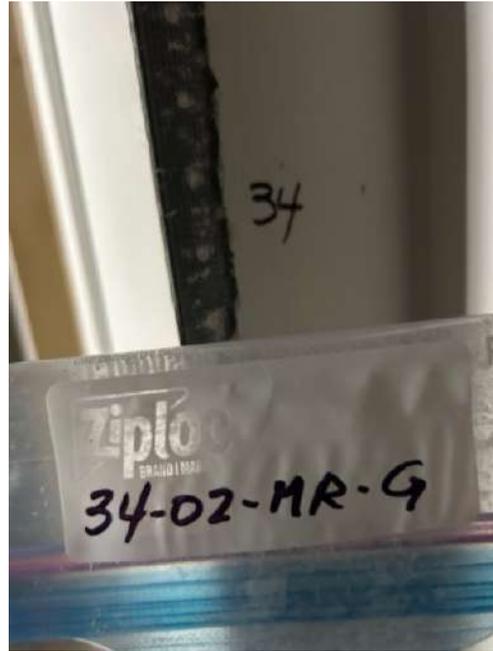
Revêtement cimentaire Mur



Photos



Photos



Annexe B

Certificats de Laboratoire

Monsieur Michel Goyette
CONSULTATION D.F.
701 - 3635, avenue Jean-Béraud
Laval (Québec) H7T 0G9



CERTIFICAT D'ANALYSE

Client :	Consultation D.F.	Date réception :	3 déc. 2024
Notre Dossier :	24-1203014	Date d'analyse :	5 déc. 2024
Votre Dossier :	Manon Jodoin - Ville Laval - 18, 18B, bl. des Laurentides, Laval	Nombre éch. reçu(s) :	35
# Commande :	Non disponible	Nombre éch. analysé(s) :	17
# Certificat :	LS24-4371	# Version :	1

ANALYSE ET APPLICATION

Méthode Analytique IRSST 244 – Caractérisation des fibres dans les poussières déposées ou les matériaux en vrac.
Contrôle Qualité Interlaboratoire – Laboratoire Silica inc. Participe au programme BAPAT de l'AIHA.
Certificat d'Analyse – Ce certificat ne se rapporte qu'aux échantillons analysés et ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans autorisation.
Conservation des Échantillons – Les échantillons seront conservés pour une période de 60 jours sauf avis contraire du client soumis par écrit.
Responsabilité – Laboratoire Silica inc. Ne peut être tenu responsable d'un résultat rapporté sur un échantillon non-conforme ou non-représentatif.
Limite d'Applicabilité – Le domaine d'application de la méthode varie de < 1 % à 100 % (v/v) et est déterminé de façon semi-quantitative. Il est possible que l'analyse par MLP ne puisse détecter l'amiante dans certains échantillons. Ainsi, L'IRSST suggère que certains échantillons portant la mention « Non détectées » ou « Traces » soient analysés par MET (Réf. : IRSST 244, Sect. 1.6).

RÉSULTATS

01-EXT-MR-CR		
Matériaux cimentaires gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Autres fibres	Synthétiques	1 – 5 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

02-EXT-MR-CR		
Matériaux cimentaires gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Autres fibres	Synthétiques	1 – 5 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

03-EXT-MR-CR		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Autres fibres	Synthétiques	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

10013, ave Bruxelles, Montréal (Québec) H1H 4R1 | Téléphone: (514) 321-1295 | Télécopieur: (514) 522-1397 | www.laboratoiresilica.com

LS24-4371_24-1203014_Consultation_DF

Privé et confidentiel

page 1 de 4

Certificats de Laboratoire

Client : Consultation D.F.

Certificat : LS24-4371

04-EXT-MR-CR		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

05-EXT-MR-CR		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

06-EXT-MR-CR		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

07-EXT-MR-CR		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Autres fibres	Synthétiques	Traces
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

08-EXT-MR-CR		
Matériaux cimentaires gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Autres fibres	Synthétiques	1 – 5 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

09-EXT-MR-CR		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Autres fibres	Synthétiques	Traces
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

10-EXT-MR-EC		
Revêtement cimentaire blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	CHRYSOTILE	1 – 5 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

10013, ave Bruxelles, Montréal (Québec) H1H 4R1 | Téléphone: (514) 321-1295 | Télécopieur: (514) 522-1397 | www.laboratoireilica.com

LS24-4371_24-1203014_Consultation_DF

Privé et confidentiel

page 2 de 4

Certificats de Laboratoire

Client : Consultation D.F.

Certificat : LS24-4371

13-02-PL-CR		
Ciment beige et doré et plâtre blanc, présence de carton		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	ACTINOLITE	< 1 % *
Fibres d'amiante	CHRYSTOLITE	< 1 % *
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

* Le résultat démontre une concentration de fibres d'amiante supérieure à 0,1 %. (Réf. : IRSST 244, Sect. 7.4.1)

22-02-PL-ST		
Gypse beige et fini décoratif blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Gypse</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	1 – 5 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Fini décoratif</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

23-02-PL-ST		
Fini décoratif blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

24-02-PL-ST		
Fini décoratif blanc, présence de ciment		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

25-02-MR-CR		
Ciment beige et doré et plâtre blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	ACTINOLITE	< 1 % *
Fibres d'amiante	CHRYSTOLITE	< 1 % *
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

* Le résultat démontre une concentration de fibres d'amiante supérieure à 0,1 %. (Réf. : IRSST 244, Sect. 7.4.1)

10013, ave Bruxelles, Montréal (Québec) H1H 4R1 | Téléphone: (514) 321-1295 | Télécopieur: (514) 522-1397 | www.laboratoiresilica.com

LS24-4371_24-1203014_Consultation_DF

Privé et confidentiel

page 3 de 4

Certificats de Laboratoire

Client : Consultation D.F.

Certificat : LS24-4371

34-02-MR-G		
Composé à joints blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

35-SS-MR-G		
Composé à joints blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

Résultats Contrôle Qualité

Le contrôle qualité consiste à la reprise de 10% des échantillons analysés. Une différence en terme des pourcentages est possible puisqu'il s'agit d'une analyse visuelle semi-quantitative.

Reprise Contrôle Qualité – 07-EXT-MR-CR		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Autres fibres	Synthétiques	Traces
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

Reprise Contrôle Qualité – 35-SS-MR-G		
Composé à joints blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

Analysé et vérifié par :


Sabrina Ait Slimané, Directrice technique

10013, ave Bruxelles, Montréal (Québec) H1H 4R1 | Téléphone: (514) 321-1295 | Télécopieur: (514) 522-1397 | www.laboratoiresilica.com

LS24-4371_24-1203014_Consultation_DF

Privé et confidentiel

page 4 de 4



CONSULTATION D.F.
9164-4351 Québec Inc.

 Amiante
 Moisissures
 Procédures
 Analyse d'air
 Échantillonnage

Présenté à :
Manon Jodoin
Coordonnatrice de projets de construction
Ville de Laval : Division Gestion de projets

RAPPORT
Matériaux susceptibles de contenir des contaminants

PROJET : **20-22, Boul. Des Laurentides, Laval, QC**



Rédigé par : *Michel Goyette*, consultant

Rapport sur la présence d'amiante dans des matériaux ciblés	
Adresse du bâtiment :	20-22, Boul. Des Laurentides, Laval, QC
Date de visite :	Lundi 12 aout 2024
Cadre du mandat :	Échantillonnage de matériaux en vrac



CONSULTATION D.F.
9164-4351 Québec Inc.

 Amiante
 Moisissures
 Procédures
 Analyse d'air
 Échantillonnage

Laval, le 5 septembre 2024

Ville de Laval : Division Gestion de projets
Mme Manon Jodoin, *Coordonnatrice de projets de construction*

Objet: Expertise de contaminant dans le bâtiment situé au : 20-22, Boul. Des Laurentides, Laval, QC

Madame,

En réponse à votre demande, Consultation D.F. a effectué une expertise de contaminant le 12 août 2024 dans le bâtiment situé à l'adresse en titre, et nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport.

Le mandat confié à Consultation D.F. a pour objet le prélèvement et l'analyse d'échantillon de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante « MSCA » ou d'autre contaminant dans le Bâtiment, en vertu des articles 69.7 et 69.12 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail et selon la méthode analytique 244 de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail « IRSST ».

N/B : Consultation D.F. ne peut réaliser des ouvertures exploratoires dans des revêtements susceptibles de contenir un ou plusieurs contaminants. Il se peut que nous ne puissions atteindre, ou déceler un ou plusieurs matériaux qui seraient cachés ou encapsulés par d'autres revêtements. Nous désirons vous en avertir.

Tous les échantillons ont été analysés, excepté dans le cas où plus d'un échantillon ont été prélevés dans une même « Zone présentant des similitudes d'ouvrage » (ZPSO) notre mandat consiste alors d'arrêter au premier résultat positif pour cette même ZPSO.

Nous vous remercions de la confiance que vous portez à notre égard.

Michel Goyette, Consultant
CONSULTATION D.F.



Table des matières

1. Résultats d'analyses
2. Un nombre suffisant d'échantillons selon la CNESST
3. Procédure d'échantillonnage
4. Information sur le bâtiment
5. Conclusions
6. Recommandations

Annexes :

- Annexe A : Photos
- Annexe B : Certificats des Laboratoires
- Annexe C : Plan de localisation



1. Résumé d'analyse

Voici un résumé des résultats d'analyse :

- Explicatif des abréviations :
- 01 = Numéro de l'échantillon
- RC = Rez-de-chaussée
- N2 = Niveau 2
- EXT = Extérieur
- MR = Mur
- FD = Fondation
- AL = Allège (Fenêtres)
- PL = Plafond
- CR = Crépis-Cimentaire
- G = Gypse (Composé à Joint)

Matériaux prélevés ne contenant pas d'amiante				
Échantillon	Type de matériau	Étage	Type d'Amiante	Concentration (%)
04-EXT-FD-CR	Ciment Gris	Extérieur	S/O	Non Détectées
05-EXT-FD-CR	Ciment Gris	Extérieur	S/O	Non Détectées
06-EXT-FD-CR	Ciment Gris	Extérieur	S/O	Non Détectées
07-EXT-FD-CR	Ciment Gris	Extérieur	S/O	Non Détectées
08-EXT-FD-CR	Ciment Gris	Extérieur	S/O	Non Détectées
23-RC-MR-G	Composé à joint	RDC	S/O	Non Détectées
24-RC-MR-G	Composé à joint	RDC	S/O	Non Détectées
25-N2-MR-G	Composé à joint	Niveau 2	S/O	Non Détectées



CONSULTATION D.F.

9164-4351 Québec Inc.


Amiante
Moisissures
Procédures
Analyse d'air
Échantillonnage

Matériaux prélevés contenant de l'amiante				
Échantillon	Type de matériau	Étage	Type d'Amiante	Concentration (%)
01-EXT-AL-CR	Matériau cimentaire	Extérieur	N/A	Positif (Voir: 02-EXT-AL-CR)
02-EXT-AL-CR	Matériau cimentaire	Extérieur	CHRYROTILE	< 1 %
03-EXT-AL-CR	Matériau cimentaire	Extérieur	N/A	Stop/Positif (Voir: 02-EXT-AL-CR)
09-RC-MR-CR	Plâtre-Ciment	RDC	N/A	Positif (Voir: 12-RC-MR-CR)
10-RC-MR-CR	Plâtre-Ciment	RDC	N/A	Positif (Voir: 12-RC-MR-CR)
11-RC-MR-CR	Plâtre-Ciment	RDC	N/A	Positif (Voir: 12-RC-MR-CR)
12-RC-MR-CR	Plâtre-Ciment	RDC	CHRYROTILE	< 1 %
13-RC-MR-CR	Plâtre-Ciment	RDC	N/A	Stop/Positif (Voir: 12-RC-MR-CR)
14-N2-MR-CR	Plâtre-Ciment	Niveau 2	CHRYROTILE	< 1 %
15-N2-MR-CR	Plâtre-Ciment	Niveau 2	N/A	Stop/Positif (Voir: 14-N2-MR-CR)
16-N2-MR-CR	Plâtre-Ciment	Niveau 2	N/A	Stop/Positif (Voir: 14-N2-MR-CR)
17-N2-MR-CR	Plâtre-Ciment	Niveau 2	N/A	Stop/Positif (Voir: 14-N2-MR-CR)
18-RC-PL-CR	Plâtre-Ciment	RDC	CHRYROTILE	< 1 %
19-RC-PL-CR	Plâtre-Ciment	RDC	N/A	Stop/Positif (Voir: 18-RC-PL-CR)
20-RC-PL-CR	Plâtre-Ciment	RDC	N/A	Stop/Positif (Voir: 18-RC-PL-CR)
21-RC-PL-CR	Plâtre-Ciment	RDC	N/A	Stop/Positif (Voir: 18-RC-PL-CR)
22-RC-PL-CR	Plâtre-Ciment	RDC	N/A	Stop/Positif (Voir: 18-RC-PL-CR)
23-N2-PL-CR	Plâtre-Ciment	Niveau 2	N/A	Positif (Voir: 25-N2-PL-CR)
24-N2-PL-CR	Plâtre-Ciment	Niveau 2	N/A	Positif (Voir: 25-N2-PL-CR)
25-N2-PL-CR	Plâtre-Ciment	Niveau 2	CHRYROTILE	< 1 %



2. Un nombre suffisant d'échantillons selon la CNESTT

Au Québec, l'article 3.23 du Code de sécurité pour les travaux de construction « CSTC », et l'article 69.2 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail « RSST » stipulent que tout matériau ayant une concentration en amiante d'au moins 0,1 % est considéré comme un matériau contenant de l'amiante « MCA ».

Le nombre suffisant d'échantillons représentatifs permettant de révéler la présence d'amiante dans un matériau susceptible d'en contenir dépend du type de matériau concerné.

Le Guide explicatif sur les nouvelles dispositions réglementaires - Gestion sécuritaire de l'amiante rédigé par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail « CNESTT » en mai 2013 s'inspire et réfère au document EPA 560/5.85-0.30b « Norme EPA » produit par l'agence de protection de l'environnement des États-Unis.

Selon le RSST, tout MSCA est présumé en contenir (pour voir une liste non-exhaustive de ces matériaux, consulter le Guide Gestion sécuritaire de l'amiante, sous réserve d'une démonstration du contraire par l'un des moyens suivants :

- Une information documentaire vérifiable, telle une fiche technique ou une fiche signalétique qui établit la composition du matériau ou la date de son installation.
- Un rapport d'échantillonnage comportant les résultats d'une analyse effectuée sur un nombre suffisant d'échantillons représentatifs pour permettre de révéler la présence d'amiante dans un matériau susceptible d'en contenir.

En résumé, pour des matériaux mélangés sur place comme des murs de plâtre/ciment, du composé à joints, du crépi de ciment ou du mortier à brique, la CNESTT requiert neuf (9) échantillons négatifs prélevés dans une même zone présentant des similitudes d'ouvrages (« ZPSO ») afin de pouvoir conclure que certain matériau ne contient pas d'amiante et que des travaux pouvant émettre des poussières n'ont donc pas à être effectués en condition d'Amiante. Cependant, la Norme EPA prévoit que pour des raisons de coût ou de surfaces plus petites à échantillonner, la quantité d'échantillon peut être réduite.



CONSULTATION D.F.

9164-4351 Québec Inc.

 Amiante
 Moisissures
 Procédures
 Analyse d'air
 Échantillonnage

Dans le cas de matériaux manufacturés, comme des revêtements de sol souples (par exemple, des tuiles de vinyle), des panneaux acoustiques, ou des bardeaux de toiture, il est recommandé de prélever un échantillon de chaque modèle et de chaque marque en fonction de l'étendue du matériau.

Pour plus de détails, d'autres lectures sont recommandées telles que le Guide de prévention amiante produit par l'ASP construction en ce qui concerne la protection des travailleurs compte tenu du risque (faible, modéré ou élevé) associé aux travaux d'enlèvement des matériaux contenant de l'amiante.



3. Procédure d'échantillonnage

La procédure d'échantillonnage de Consultation D.F. est la suivante :

- Les prélèvements de matériaux mélangés sur place (comme des murs et des plafonds) sont faits au moyen d'un marteau et d'un ciseau à froid.
- Les prélèvements de matériaux manufacturés sont faits au moyen d'un couteau à lame rétractable (type Exacto).
- Ces équipements sont nettoyés à l'aide de lingettes humides entre chaque échantillon.
- Les échantillons sont placés et identifiés individuellement dans un sac en plastique (type Ziploc).
- Les percements sont refermés à l'aide de ruban adhésif sur lequel est noté l'identification de l'échantillon.
- Lors de l'échantillonnage, le personnel de Consultation D.F. porte un demi-masque respiratoire avec filtre HEPA (P100), un survêtement intégral jetable, des lunettes, des chaussures de sécurité, des gants de travail et, au besoin, un casque de sécurité.
- Le nettoyage des surfaces affectées par l'échantillonnage se fait à l'aide de lingettes humides.
- Le client est responsable de faire les réparations nécessaires afin de remettre en état la surface échantillonnée dans les meilleurs délais.

4. Information sur le bâtiment

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives au bâtiment le jour de la visite :

- Usage du Bâtiment : Résidentiel (2 étages + sous-sol)
- Étages visités : Extérieur, RDC, 2^e étage et sous-sol
- Année de construction : Inconnu
- État des lieux : À l'abandon



5. Conclusions

Tel que mentionné ci-dessus et tel que discuté lors de l'annonce des résultats d'analyse, nous vous rappelons que pour des matériaux mélangés sur place comme des murs de plâtre/ciment, du composé à joints, du crépi de ciment ou du mortier à brique, la CNESST exige neuf échantillons négatifs prélevés dans une même ZPSO afin de pouvoir conclure que tout tel matériau ne contient pas d'amiante et que des travaux pouvant émettre des poussières n'ont donc pas à être effectués selon les mesures prévus au CSTC.

Tous les matériaux du même type que tout échantillon testé positivement à l'amiante qui font partie du même secteur (ZPSO) doivent être considérés comme contenant de l'amiante.

Pour votre information, aucune loi ne rend obligatoire l'enlèvement d'un MCA; cependant, des précautions doivent être prises si des travaux impliquant ce matériau sont effectués.

Considérer comme contenant de l'amiante :

- Les allèges de fenêtre et les matériaux de même composition.
(02-EXT-AL-CR)
- Tous les revêtements composés de Plâtre-ciment, des murs et plafonds dans l'entièreté du bâtiment, doivent être considérés comme contenant de l'amiante. ZPSO - (12-14-18-25-MR-PL-CR)



CONSULTATION D.F.

9164-4351 Québec Inc.

 Amiante
 Moisissures
 Procédures
 Analyse d'air
 Échantillonnage

Considérer comme exempt d'amiante :

- Le crépis-cimentaire recouvrant les murs de fondation extérieur.
(04@08-EXT-FD-CR)
- Tous les revêtements de gypse de l'entièreté du bâtiment.
(23@24-RC-N2-MR-G)
- Le revêtement de couverture a été installé bien au-delà de 1990.
Ce pourquoi, il n'a pas été analysés.
- Le mortier de brique n'a aucun crépis-ciment protecteur.

Les joints de scellement du pourtour des portes et fenêtres, ont été installés bien au-delà de 1990. Ce pourquoi, il n'a pas été analysés.

- Il n'y a aucun isolant dans l'entretoit du bâtiment. (Photo en Annexe)



6. Recommandations

- Une procédure en condition d'amiante « Risque Élevé » doit être établie, avant la démolition du bâtiment. (Revêtements intérieurs complet du bâtiment)
- Selon l'article 3.23 du code de sécurité pour les travaux de construction. (CSTC)

- La démolition d'un bâtiment est acceptée sans décontamination de moisissure, à condition de ne pas pénétrer à l'intérieur de ce dernier. (Pelle Mécanique seulement)

N/B :

- S'assurer que le bâtiment n'est pas occupé. (Itinérants ou autres...)
- Il se peut que d'autres contaminant soit présent et qu'ils étaient inaccessibles ou impossible à déceler, voir et à analyser. (Matériaux cachés, bocaux de peinture, réservoir enfouis, sol contaminé ou autre)



Limitation

Consultation D.F. a effectué son mandat en toute diligente et en respect des normes en vigueur pour assurer la réalisation de la présente expertise.

Les constats présentés dans ce rapport sont strictement limités à l'époque de l'évaluation. Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur les informations et documents disponibles, les observations lors des visites du terrain dans les lieux accessibles, de même que sur les renseignements fournis par les intervenants. L'interprétation fournie dans cette expertise se limite à ces données.

Consultation D.F n'est pas responsable des conclusions erronées dues à la dissimulation volontaire ou à la non-disponibilité d'une information pertinente à la rédaction de la présente expertise. Toute opinion concernant la conformité aux lois et règlements qui serait exprimée dans le texte est technique; n'est pas et ne doit pas, en aucun temps, être considérée comme un avis juridique.

Cette expertise est préparée uniquement aux fins d'utilisation par le client. Toute utilisation de cette expertise par une tierce partie, de même que toute décision prise basée sur cette expertise est l'unique responsabilité du client et Consultation D.F ne pourra être tenue responsable pour d'éventuels dommages subis par une décision prise ou basée sur cette expertise par une tierce partie.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée en nous confiant le présent mandat.

Pour toutes questions ou commentaires, je demeure à votre disposition.

Michel Goyette, consultant



Annexe A

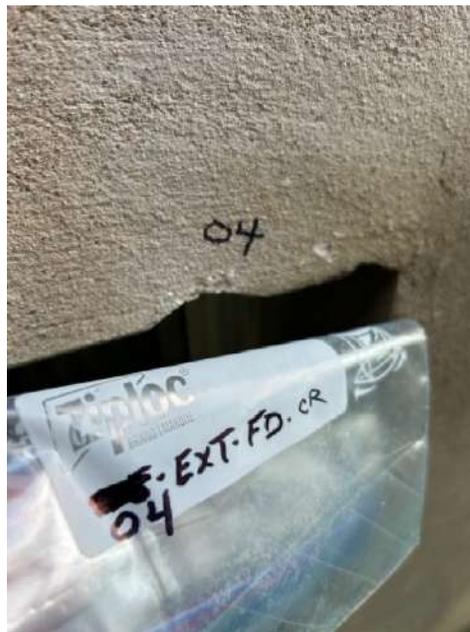
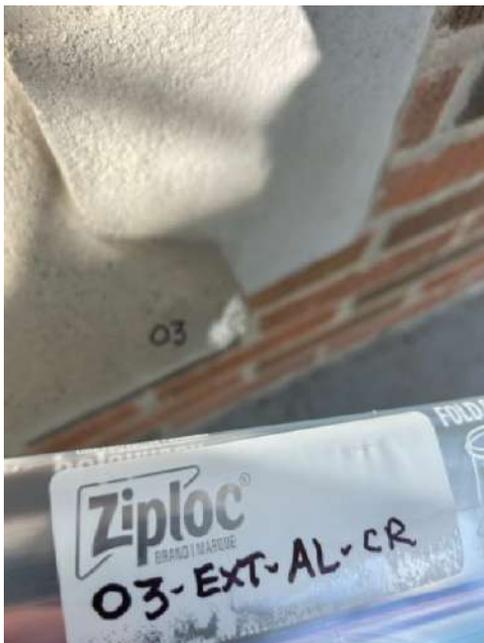
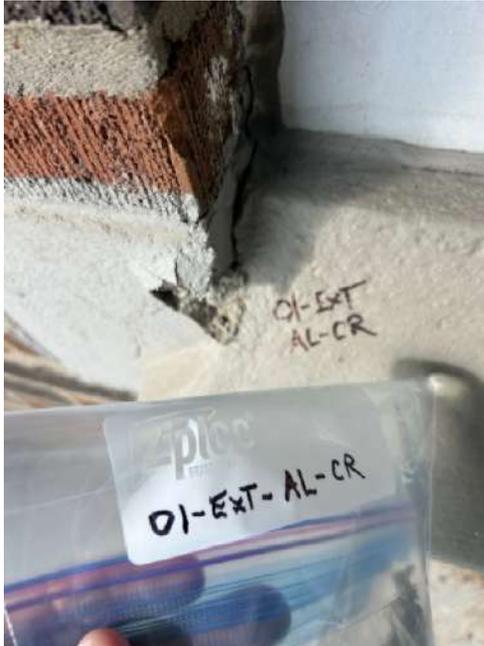
Photos

Mortier sans crépis protecteur





Photos



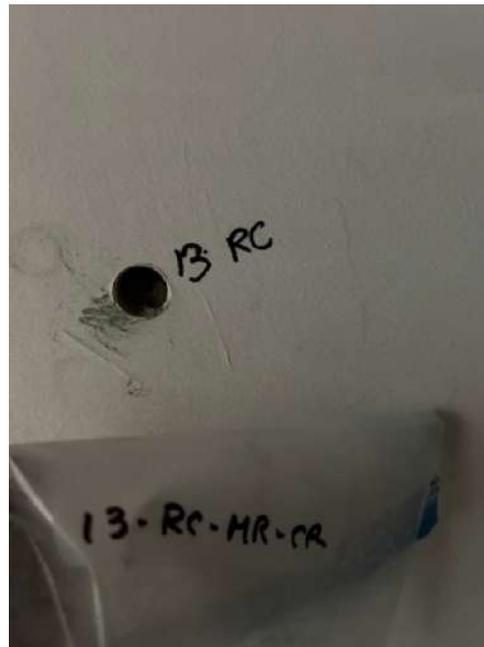
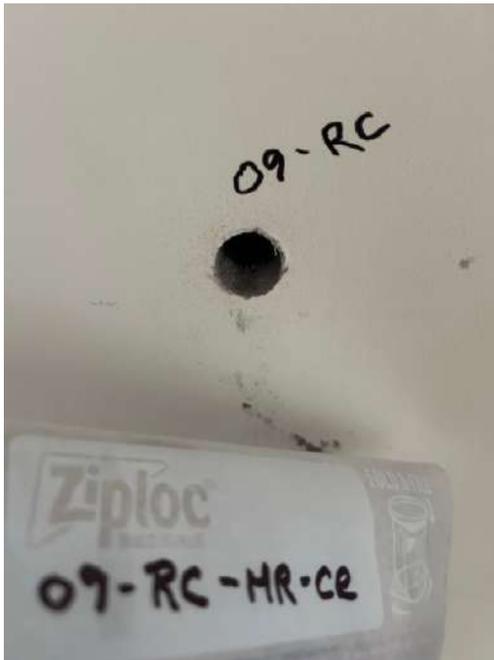


Photos



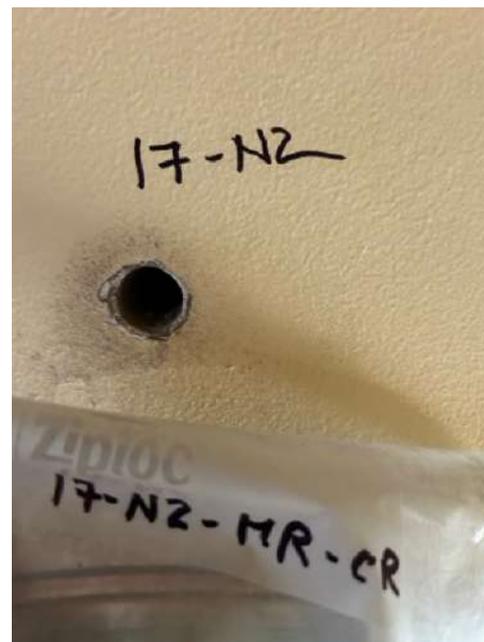
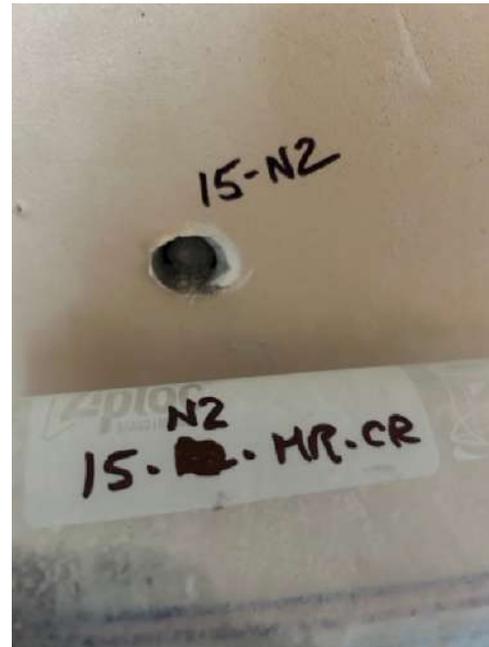
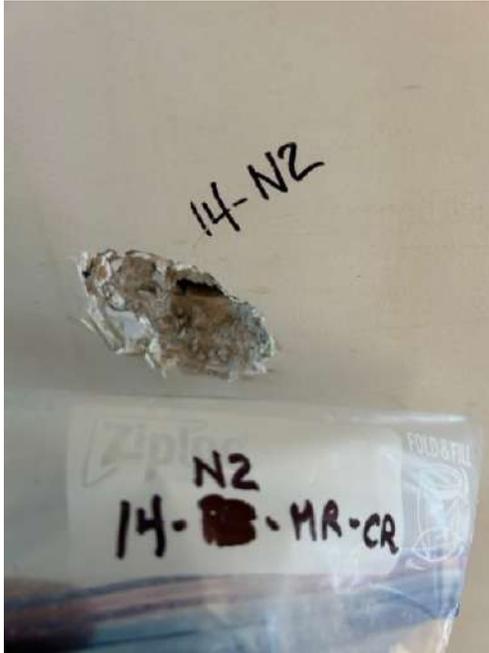


Photos



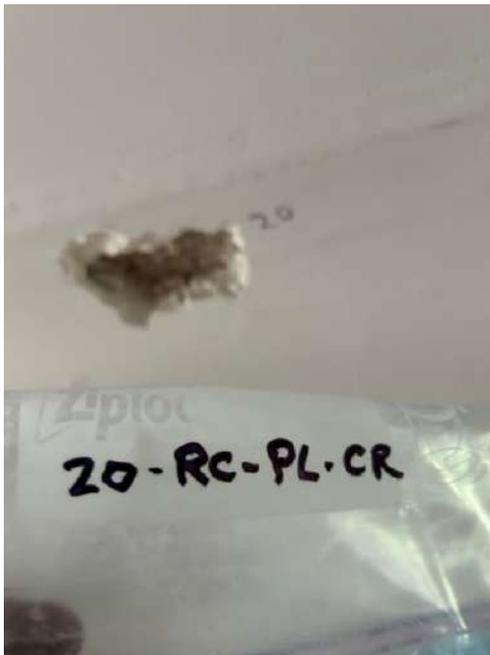


Photos



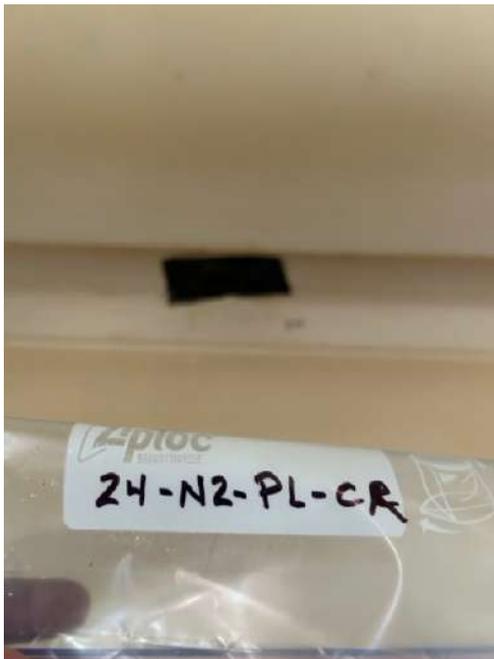
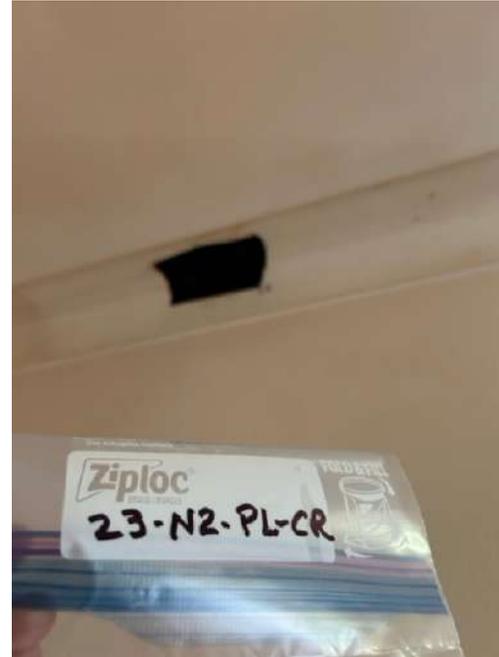


Photos



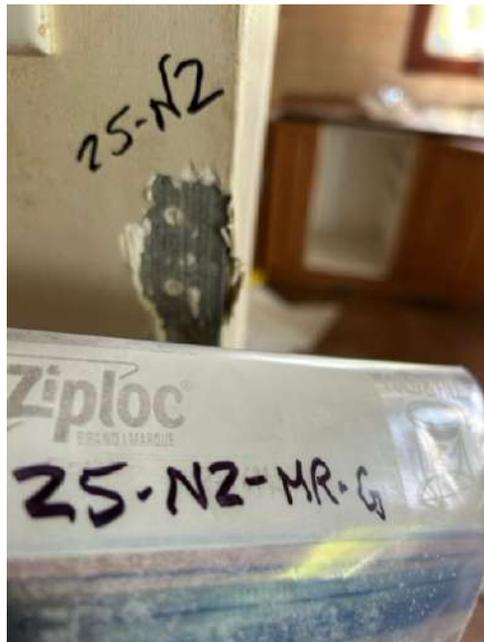
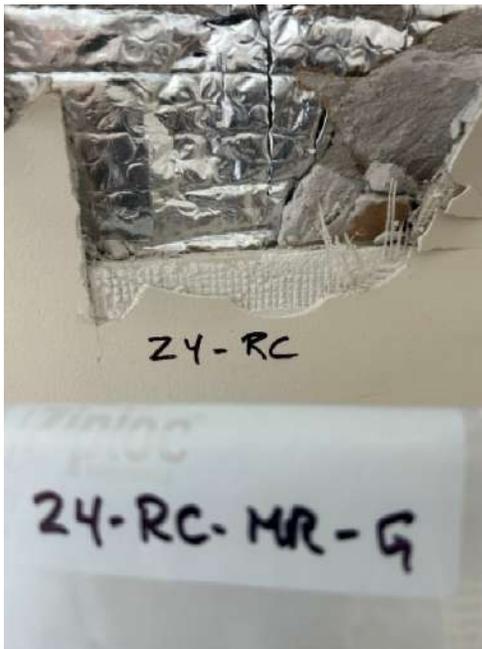
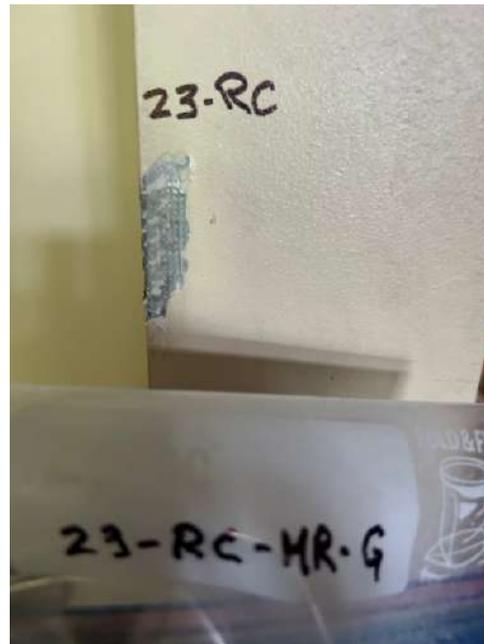
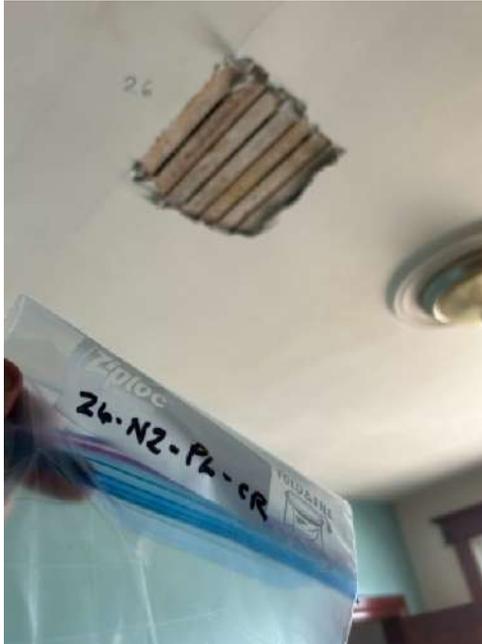


Photos





Photos





CONSULTATION D.F.
9164-4351 Québec Inc.

 Amiante
 Moisissures
 Procédures
 Analyse d'air
 Échantillonnage

Photos





Annexe B

Certificats de Laboratoire

Monsieur Michel Goyette
CONSULTATION D.F.
701 - 3635, avenue Jean-Béraud
Laval (Québec) H7T 0G9



CERTIFICAT D'ANALYSE

Client :	Consultation D.F.	Date réception :	12 août 2024
Notre Dossier :	24-0812014	Date d'analyse :	21 août 2024
Votre Dossier :	Ville Laval - Manon Jodoin – 20-22, boul. des Laurentides, Laval	Nombre éch. reçu(s) :	29
# Commande :	Non disponible	Nombre éch. analysé(s) :	19
# Certificat :	LS24-2801	# Version :	1

ANALYSE ET APPLICATION

Méthode Analytique IRSST 244 – Caractérisation des fibres dans les poussières déposées ou les matériaux en vrac.
Contrôle Qualité Interlaboratoire – Laboratoire Silica inc. participe au programme BAPAT de l'AIHA.
Certificat d'Analyse – Ce certificat ne se rapporte qu'aux échantillons analysés et ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans autorisation.
Conservation des Échantillons – Les échantillons seront conservés pour une période de 60 jours sauf avis contraire du client soumis par écrit.
Responsabilité – Laboratoire Silica inc. ne peut être tenu responsable d'un résultat rapporté sur un échantillon non-conforme ou non-représentatif.
Limite d'Applicabilité – Le domaine d'application de la méthode varie de < 1 % à 100 % (v/v) et est déterminé de façon semi-quantitative. Il est possible que l'analyse par MLP ne puisse détecter l'amiante dans certains échantillons. Ainsi, L'IRSST suggère que certains échantillons portant la mention « Non détectées » ou « Traces » soient analysés par MET (Réf. : IRSST 244, Sect. 1.6).

Veuillez adresser toute question concernant le certificat à : info@laboratoiresilica.com, (514) 321-1295.

RÉSULTATS

01-EXT-AL-CR		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

02-EXT-AL-CR		
Matériau cimentaire beige et revêtement cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Matériau cimentaire</i>		
Fibres d'amiante	CHRYSOTILE	< 1 % *
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Revêtement cimentaire</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

* Le résultat démontre une concentration de fibres d'amiante supérieure à 0,1 %. (Réf. : IRSST 244, Sect. 7.4.1)



Certificats de Laboratoire

Client : Consultation D.F.

Certificat : LS24-2801

04-EXT-FD-CR		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

05-EXT-FD-CR		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

06-EXT-FD-CR		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

07-EXT-FD-CR		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

08-EXT-FD-CR		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

09-RC-MR-CR		
Ciment gris et composé à joints blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Composé à joints</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

10013, ave Bruxelles, Montréal (Québec) H1H 4R1 | Téléphone: (514) 321-1295 | Télécopieur: (514) 522-1397 | www.laboratoiresilica.com

LS24-2801_24-0812014_Consultation_DF.docx

Privé et confidentiel

page 2 de 6



Certificats de Laboratoire

Client : Consultation D.F.

Certificat : LS24-2801

10-RC-MR-CR		
Ciment gris, plâtre blanc et matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Autres fibres	Synthétiques	Traces
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 3 : Matériau cimentaire</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

11-RC-MR-CR		
Gypse gris, présence de carton		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres minérales	Filaments continus de verre	1 – 5 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

12-RC-MR-CR		
Ciment beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	CHRYBOTILE	< 1 % *
Autres fibres	Synthétiques	Traces
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

* Le résultat démontre une concentration de fibres d'amiante supérieure à 0,1 %. (Réf. : IRSST 244, Sect. 7.4.1)

14-N2-MR-CR		
Ciment beige et brun et plâtre blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Autres fibres	Synthétiques	< 1 %
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	CHRYBOTILE	< 1 % *
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

* Le résultat démontre une concentration de fibres d'amiante supérieure à 0,1 %. (Réf. : IRSST 244, Sect. 7.4.1)



Certificats de Laboratoire

Client : Consultation D.F.

Certificat : LS24-2801

18-RC-PL-CR		
Ciment beige et brun et plâtre blanc, présence de bois		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Autres fibres	Synthétiques	Traces
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	CHRYSOTILE	< 1 % *
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

* Le résultat démontre une concentration de fibres d'amiante supérieure à 0,1 %. (Réf. : IRSST 244, Sect. 7.4.1)

23-N2-PL-CR		
Ciment beige et brun, présence de bois		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Autres fibres	Synthétiques	Traces
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

24-N2-PL-CR		
Ciment beige et brun, présence de plâtre		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Autres fibres	Synthétiques	Traces
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

25-N2-PL-CR		
Ciment beige et brun et plâtre blanc, présence de bois et de composé à joints		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Autres fibres	Synthétiques	Traces
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	CHRYSOTILE	< 1 % *
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

* Le résultat démontre une concentration de fibres d'amiante supérieure à 0,1 %. (Réf. : IRSST 244, Sect. 7.4.1)



Certificats de Laboratoire

Client : Consultation D.F.

Certificat : LS24-2801

23-RC-MR-G		
Composé à joints blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

24-RC-MR-G		
Gypse gris et composé à joints blanc, présence de carton et d'un treillis de filaments continus de fibres de verre		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Gypse</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres minérales	Filaments continus de verre	1 – 5 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Composé à joints</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

25-N2-MR-G		
Composé à joints blanc, présence de gypse		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

Résultats Contrôle Qualité

Le contrôle qualité consiste à la reprise de 10% des échantillons analysés. Une différence en terme des pourcentages est possible puisqu'il s'agit d'une analyse visuelle semi-quantitative.

Reprise Contrôle Qualité – 10-RC-MR-CR		
Ciment gris, plâtre blanc et matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Autres fibres	Synthétiques	Traces
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 3 : Matériau cimentaire</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %



CONSULTATION D.F.
9164-4351 Québec Inc.

Amiante
Moisissures
Procédures
Analyse d'air
Échantillonnage

Certificats de Laboratoire

Client : Consultation D.F.

Certificat : LS24-2801

Résultats Contrôle Qualité – Suite

Reprise Contrôle Qualité – 25-N2-MR-G		
Composé à joints blanc, présence de gypse		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

Analysé par :

Judith Flore Hotchuang, Analyste

Vérifié par :

Sabrina Ait Slimane, Directrice technique

10013, ave Bruxelles, Montréal (Québec) H1H 4R1 | Téléphone: (514) 321-1295 | Télécopieur: (514) 522-1397 | www.laboratoiresilica.com

LS24-2801_24-0812014_Consultation_DF.docx

Privé et confidentiel

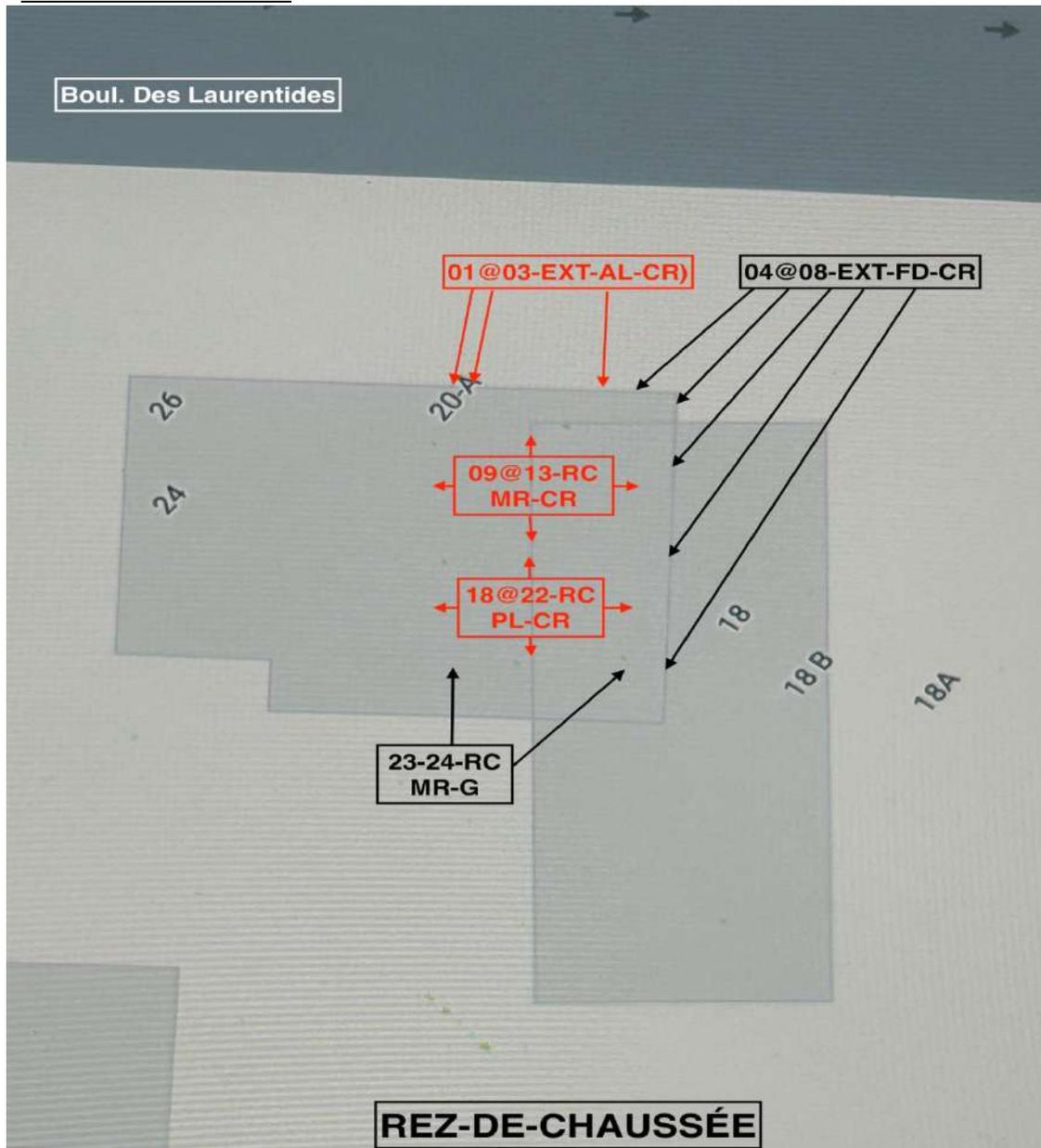
page 6 de 6



Annexe C

Plan de localisation

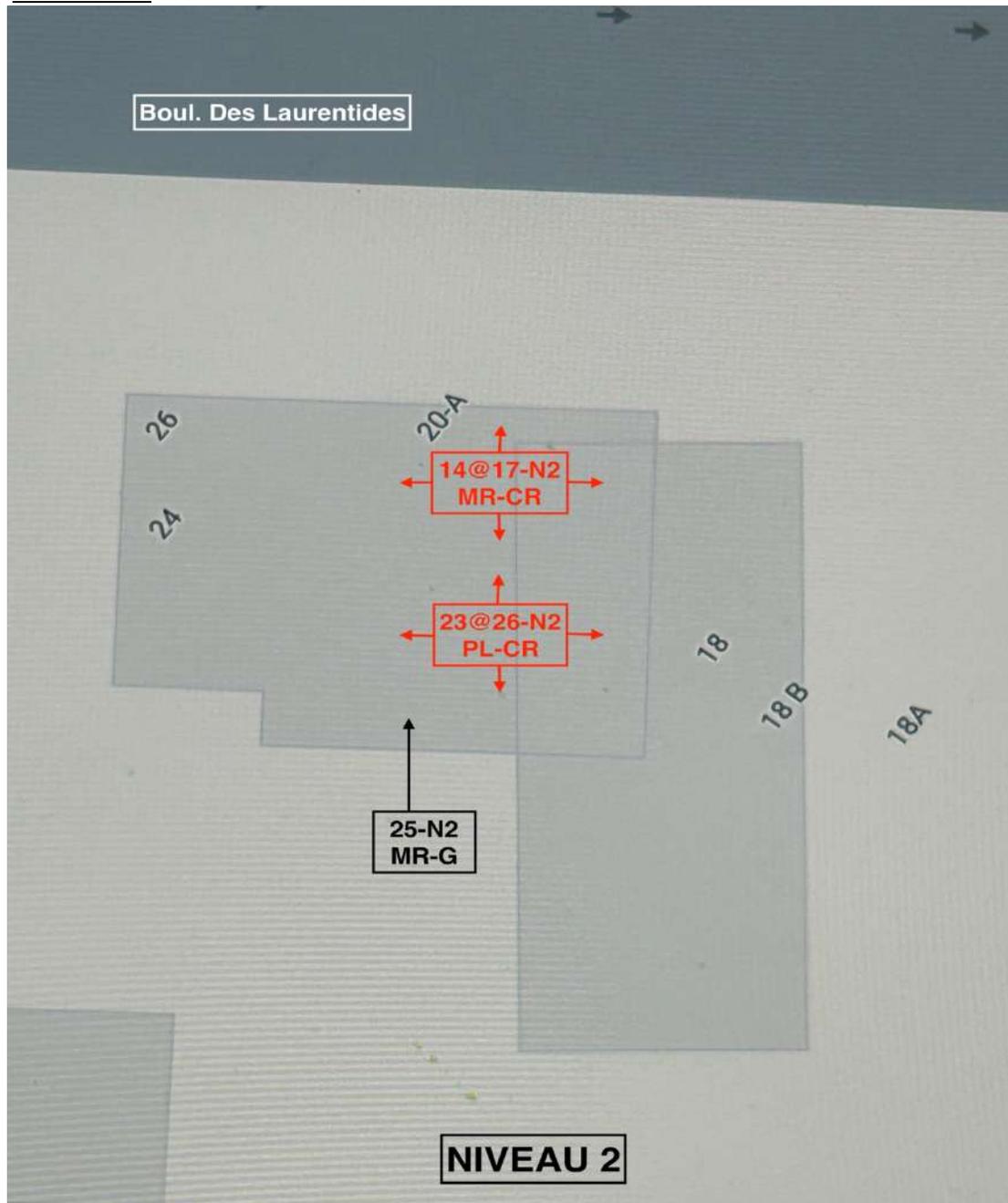
Rez-de-Chaussée





Plan de localisation

Niveau 2





CONSULTATION D.F.
9164-4351 Québec Inc.

 Amiante
 Moisissures
 Procédures
 Analyse d'air
 Échantillonnage

Présenté à :
Manon Jodoin
Coordonnatrice de projets de construction
Ville de Laval : Division Gestion de projets

RAPPORT
Matériaux susceptibles de contenir des contaminants

PROJET : **24-26, Boul. Des Laurentides, Laval, QC**



Rédigé par : *Michel Goyette*, consultant

Rapport sur la présence d'amiante dans des matériaux ciblés	
Adresse du bâtiment :	24-26, Boul. Des Laurentides, Laval, QC
Date de visite :	Mardi 27 août 2024
Cadre du mandat :	Échantillonnage de matériaux en vrac



CONSULTATION D.F.

9164-4351 Québec Inc.

 Amiante
 Moisissures
 Procédures
 Analyse d'air
 Échantillonnage

Laval, le 6 septembre 2024

Ville de Laval : Division Gestion de projets
Mme Manon Jodoin, *Coordonnatrice de projets de construction*

Objet: Expertise de contaminant dans le bâtiment situé au : 24-26, Boul. Des Laurentides, Laval, QC

Madame,

En réponse à votre demande, Consultation D.F. a effectué une expertise de contaminant le 27 août 2024 dans le bâtiment situé à l'adresse en titre, et nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport.

Le mandat confié à Consultation D.F. a pour objet le prélèvement et l'analyse d'échantillon de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante « MSCA » ou d'autre contaminant dans le Bâtiment, en vertu des articles 69.7 et 69.12 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail et selon la méthode analytique 244 de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail « IRSST ».

N/B : Consultation D.F. ne peut réaliser des ouvertures exploratoires dans des revêtements susceptibles de contenir un ou plusieurs contaminants. Il se peut que nous ne puissions atteindre, ou déceler un ou plusieurs matériaux qui seraient cachés ou encapsulés par d'autres revêtements. Nous désirons vous en avertir.

Tous les échantillons ont été analysés, excepté dans le cas où plus d'un échantillon ont été prélevés dans une même « Zone présentant des similitudes d'ouvrage » (ZPSO) notre mandat consiste alors d'arrêter au premier résultat positif pour cette même ZPSO.

Nous vous remercions de la confiance que vous portez à notre égard.

Michel Goyette, Consultant
CONSULTATION D.F.



Table des matières

1. Résultats d'analyses
2. Un nombre suffisant d'échantillons selon la CNESST
3. Procédure d'échantillonnage
4. Information sur le bâtiment
5. Conclusions
6. Recommandations

Annexes :

- Annexe A : Photos
- Annexe B : Certificats des Laboratoires
- Annexe C : Plan de localisation



1. Résumé d'analyse

Voici un résumé des résultats d'analyse :

- Explicatif des abréviations :
- 01 = Numéro de l'échantillon
- RC = Rez-de-chaussée
- N2 = Niveau 2
- EXT = Extérieur
- MR = Mur
- FD = Fondation
- PL = Plafond
- CR = Crépis-Cimentaire
- MB = Mortier de Brique
- PF = Panneau Fibrociment
- MP = Matériau de Plâtre
- G = Gypse (Composé à Joint)

Matériaux prélevés ne contenant pas d'amiante				
Échantillon	Type de matériau	Étage	Type d'Amiante	Concentration (%)
01-EXT-MR-MB	Ciment rouge	Extérieur	S/O	Non Détectées
02-EXT-MR-MB	Ciment rouge	Extérieur	S/O	Non Détectées
03-EXT-MR-MB	Ciment rose	Extérieur	S/O	Non Détectées
04-EXT-FD-CR	Ciment Gris	Extérieur	S/O	Non Détectées
05-EXT-FD-CR	Ciment Gris	Extérieur	S/O	Non Détectées
06-EXT-FD-CR	Ciment Gris	Extérieur	S/O	Non Détectées
07-EXT-MR-PF	Panneau rigide	Extérieur	S/O	Non Détectées
08-RC-MR-CR	Plâtre-Ciment	RDC	S/O	Non Détectées
09-RC-MR-CR	Plâtre-Ciment	RDC	S/O	Non Détectées
10-RC-MR-CR	Plâtre-Ciment	RDC	S/O	Non Détectées
11-RC-MR-CR	Plâtre-Ciment	RDC	S/O	Non Détectées
12-RC-MR-CR	Plâtre-Ciment	RDC	S/O	Non Détectées



CONSULTATION D.F.

9164-4351 Québec Inc.

 Amiante
 Moisissures
 Procédures
 Analyse d'air
 Échantillonnage

Matériaux prélevés ne contenant pas d'amiante				
Échantillon	Type de matériau	Étage	Type d'Amiante	Concentration (%)
13-N2-MR-CR	Plâtre-Ciment	Niveau 2	S/O	Non Détectées
14-N2-MR-CR	Plâtre-Ciment	Niveau 2	S/O	Non Détectées
15-N2-MR-CR	Plâtre-Ciment	Niveau 2	S/O	Non Détectées
16-N2-MR-CR	Plâtre-Ciment	Niveau 2	S/O	Non Détectées
17-RC-MR-G	Composé à joint	RDC	S/O	Non Détectées
18-RC-MR-G	Composé à joint	RDC	S/O	Non Détectées
19-N2-MR-G	Composé à joint	Niveau 2	S/O	Non Détectées
20-RC-PL-CR	Plâtre-Ciment	RDC	S/O	Non Détectées
21-RC-PL-CR	Plâtre-Ciment	RDC	S/O	Non Détectées
22-RC-PL-CR	Plâtre-Ciment	RDC	S/O	Non Détectées
23-RC-PL-CR	Plâtre-Ciment	RDC	S/O	Non Détectées
24-RC-PL-CR	Plâtre-Ciment	RDC	S/O	Non Détectées
25-N2-PL-CR	Plâtre-Ciment	Niveau 2	S/O	Non Détectées
26-N2-PL-CR	Plâtre-Ciment	Niveau 2	S/O	Non Détectées
27-N2-PL-CR	Plâtre-Ciment	Niveau 2	S/O	Non Détectées
28-N2-PL-CR	Plâtre-Ciment	Niveau 2	S/O	Non Détectées
29-RC-PL-MP	Plâtre-Ciment	RDC	S/O	Non Détectées
30-RC-PL-MP	Plâtre-Ciment	RDC	S/O	Non Détectées
31-RC-PL-MP	Composé à joint	RDC	S/O	Non Détectées



2. Un nombre suffisant d'échantillons selon la CNESST

Au Québec, l'article 3.23 du Code de sécurité pour les travaux de construction « CSTC », et l'article 69.2 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail « RSST » stipulent que tout matériau ayant une concentration en amiante d'au moins 0,1 % est considéré comme un matériau contenant de l'amiante « MCA ».

Le nombre suffisant d'échantillons représentatifs permettant de révéler la présence d'amiante dans un matériau susceptible d'en contenir dépend du type de matériau concerné.

Le Guide explicatif sur les nouvelles dispositions réglementaires - Gestion sécuritaire de l'amiante rédigé par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail « CNESST » en mai 2013 s'inspire et réfère au document EPA 560/5.85-0.30b « Norme EPA » produit par l'agence de protection de l'environnement des États-Unis.

Selon le RSST, tout MSCA est présumé en contenir (pour voir une liste non-exhaustive de ces matériaux, consulter le Guide Gestion sécuritaire de l'amiante, sous réserve d'une démonstration du contraire par l'un des moyens suivants :

- Une information documentaire vérifiable, telle une fiche technique ou une fiche signalétique qui établit la composition du matériau ou la date de son installation.
- Un rapport d'échantillonnage comportant les résultats d'une analyse effectuée sur un nombre suffisant d'échantillons représentatifs pour permettre de révéler la présence d'amiante dans un matériau susceptible d'en contenir.

En résumé, pour des matériaux mélangés sur place comme des murs de plâtre/ciment, du composé à joints, du crépi de ciment ou du mortier à brique, la CNESST requiert neuf (9) échantillons négatifs prélevés dans une même zone présentant des similitudes d'ouvrages (« ZPSO ») afin de pouvoir conclure que certain matériau ne contient pas d'amiante et que des travaux pouvant émettre des poussières n'ont donc pas à être effectués en condition d'Amiante. Cependant, la Norme EPA prévoit que pour des raisons de coût ou de surfaces plus petites à échantillonner, la quantité d'échantillon peut être réduite.



CONSULTATION D.F.

9164-4351 Québec Inc.

 Amiante
 Moisissures
 Procédures
 Analyse d'air
 Échantillonnage

Dans le cas de matériaux manufacturés, comme des revêtements de sol souples (par exemple, des tuiles de vinyle), des panneaux acoustiques, ou des bardeaux de toiture, il est recommandé de prélever un échantillon de chaque modèle et de chaque marque en fonction de l'étendue du matériau.

Pour plus de détails, d'autres lectures sont recommandées telles que le Guide de prévention amiante produit par l'ASP construction en ce qui concerne la protection des travailleurs compte tenu du risque (faible, modéré ou élevé) associé aux travaux d'enlèvement des matériaux contenant de l'amiante.



3. Procédure d'échantillonnage

La procédure d'échantillonnage de Consultation D.F. est la suivante :

- Les prélèvements de matériaux mélangés sur place (comme des murs et des plafonds) sont faits au moyen d'un marteau et d'un ciseau à froid.
- Les prélèvements de matériaux manufacturés sont faits au moyen d'un couteau à lame rétractable (type Exacto).
- Ces équipements sont nettoyés à l'aide de lingettes humides entre chaque échantillon.
- Les échantillons sont placés et identifiés individuellement dans un sac en plastique (type Ziploc).
- Les percements sont refermés à l'aide de ruban adhésif sur lequel est noté l'identification de l'échantillon.
- Lors de l'échantillonnage, le personnel de Consultation D.F. porte un demi-masque respiratoire avec filtre HEPA (P100), un survêtement intégral jetable, des lunettes, des chaussures de sécurité, des gants de travail et, au besoin, un casque de sécurité.
- Le nettoyage des surfaces affectées par l'échantillonnage se fait à l'aide de lingettes humides.
- Le client est responsable de faire les réparations nécessaires afin de remettre en état la surface échantillonnée dans les meilleurs délais.

4. Information sur le bâtiment

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives au bâtiment le jour de la visite :

- Usage du Bâtiment : Résidentiel (2 étages + sous-sol)
- Étages visités : Extérieur, RDC, Niveau 2 et sous-sol
- Année de construction : Inconnu
- État des lieux : À l'abandon



5. Conclusions

Tel que mentionné ci-dessus et tel que discuté lors de l'annonce des résultats d'analyse, nous vous rappelons que pour des matériaux mélangés sur place comme des murs de plâtre/ciment, du composé à joints, du crépi de ciment ou du mortier à brique, la CNESST exige neuf échantillons négatifs prélevés dans une même ZPSO afin de pouvoir conclure que tout tel matériau ne contient pas d'amiante et que des travaux pouvant émettre des poussières n'ont donc pas à être effectués selon les mesures prévus au CSTC.

Tous les matériaux du même type que tout échantillon testé positivement à l'amiante qui font partie du même secteur (ZPSO) doivent être considérés comme contenant de l'amiante.

Pour votre information, aucune loi ne rend obligatoire l'enlèvement d'un MCA; cependant, des précautions doivent être prises si des travaux impliquant ce matériau sont effectués.

Considérer comme exempt d'amiante :

- Tous les matériaux du bâtiment.
- Ce bâtiment ne contient aucun matériau contaminé à l'amiante.
- Le revêtement de couverture a été installé bien au-delà de 1990.
Ce pourquoi, il n'a pas été analysés.

Les joints de scellement du pourtour des portes et fenêtres, ont été installés bien au-delà de 1990. Ce pourquoi, il n'a pas été analysés.

- Il n'y a aucun isolant dans l'entretoit du bâtiment. (Photo en Annexe)
- Seul, un réservoir (Huile ou mazout) est présent au sous-sol. (Photo)



6. Recommandations

- Aucune procédure particulière ne doit être prise pour la démolition de ce bâtiment.
- La démolition d'un bâtiment est acceptée sans décontamination de moisissure, à condition de ne pas pénétrer à l'intérieur de ce dernier. (Pelle Mécanique seulement)

N/B :

- S'assurer que le bâtiment n'est pas occupé. (Itinérants ou autres...)
- Il se peut que d'autres contaminant soit présent et qu'ils étaient inaccessibles ou impossible à déceler, voir et à analyser. (Matériaux cachés, bords de peinture, réservoir enfouis, sol contaminé ou autre)



CONSULTATION D.F.

9164-4351 Québec Inc.

 Amiante
 Moisissures
 Procédures
 Analyse d'air
 Échantillonnage

Limitation

Consultation D.F. a effectué son mandat en toute diligente et en respect des normes en vigueur pour assurer la réalisation de la présente expertise.

Les constats présentés dans ce rapport sont strictement limités à l'époque de l'évaluation. Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur les informations et documents disponibles, les observations lors des visites du terrain dans les lieux accessibles, de même que sur les renseignements fournis par les intervenants. L'interprétation fournie dans cette expertise se limite à ces données.

Consultation D.F n'est pas responsable des conclusions erronées dues à la dissimulation volontaire ou à la non-disponibilité d'une information pertinente à la rédaction de la présente expertise. Toute opinion concernant la conformité aux lois et règlements qui serait exprimée dans le texte est technique; n'est pas et ne doit pas, en aucun temps, être considérée comme un avis juridique.

Cette expertise est préparée uniquement aux fins d'utilisation par le client. Toute utilisation de cette expertise par une tierce partie, de même que toute décision prise basée sur cette expertise est l'unique responsabilité du client et Consultation D.F ne pourra être tenue responsable pour d'éventuels dommages subis par une décision prise ou basée sur cette expertise par une tierce partie.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée en nous confiant le présent mandat.

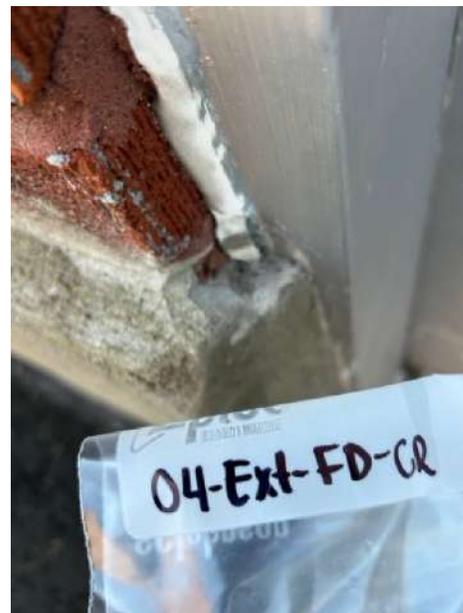
Pour toutes questions ou commentaires, je demeure à votre disposition.

Michel Goyette, consultant



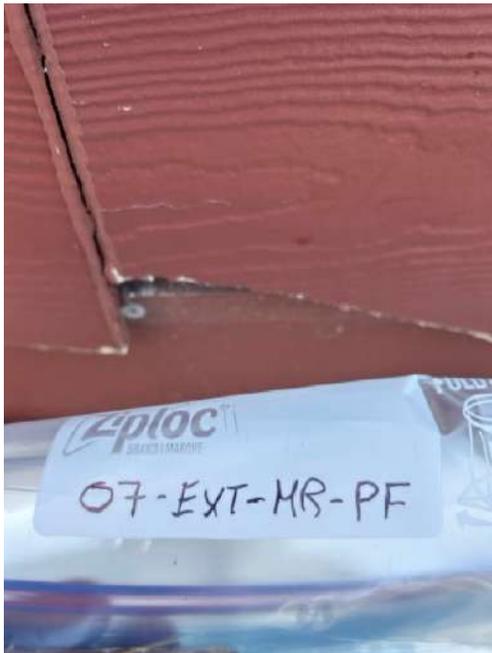
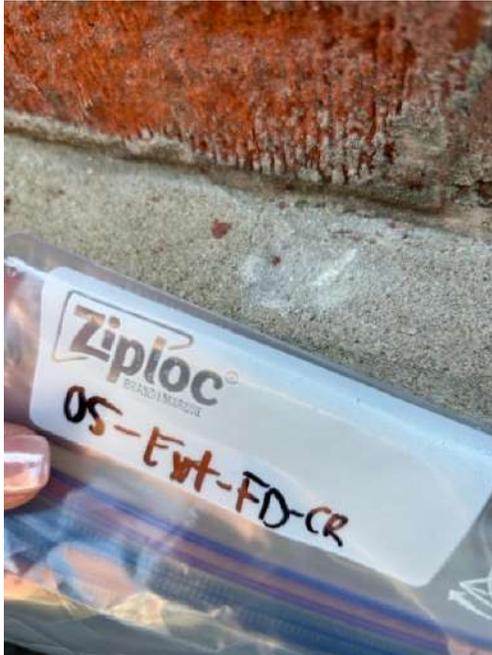
Annexe A

Photos



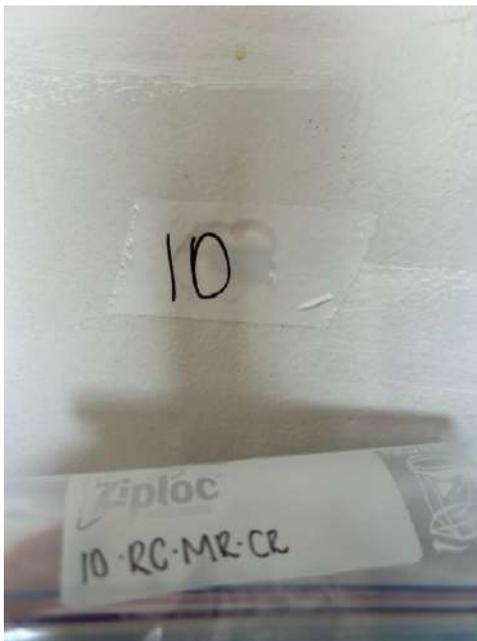
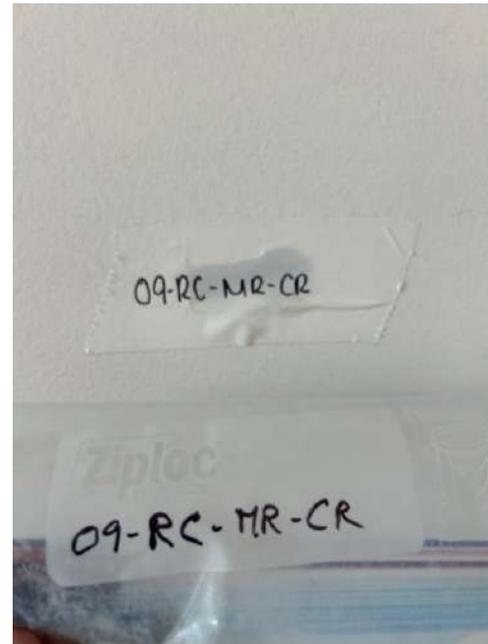
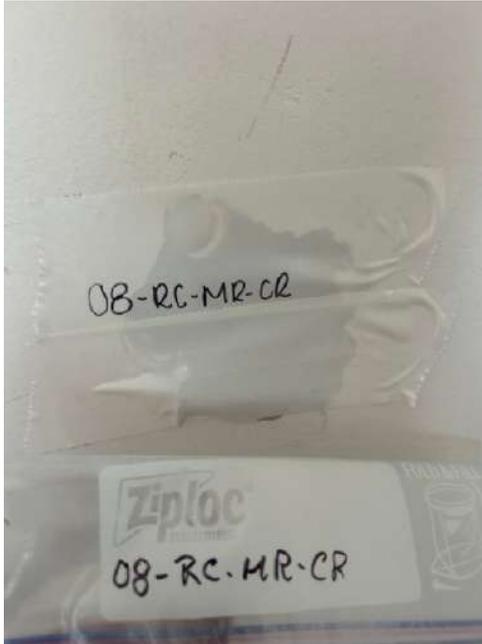


Photos



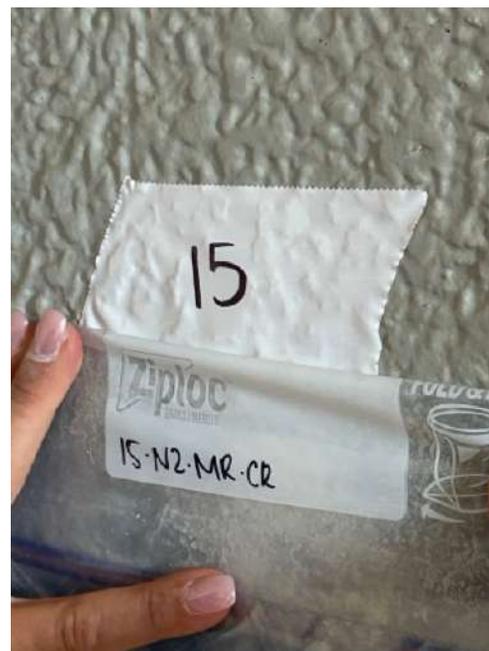
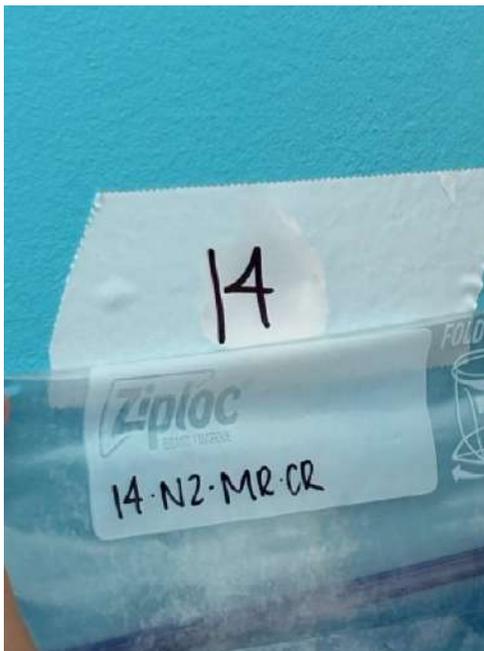
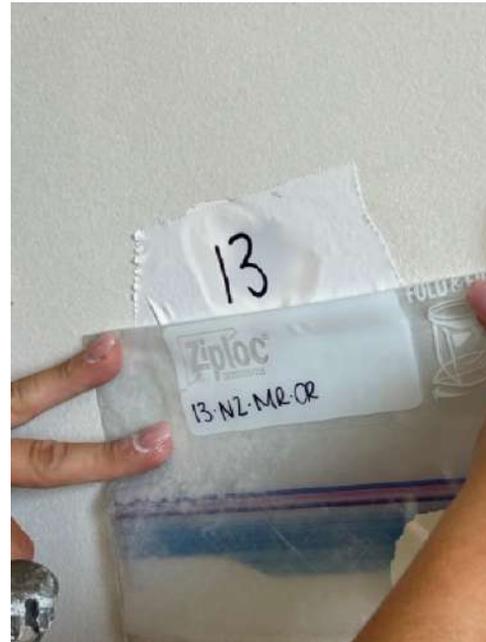


Photos



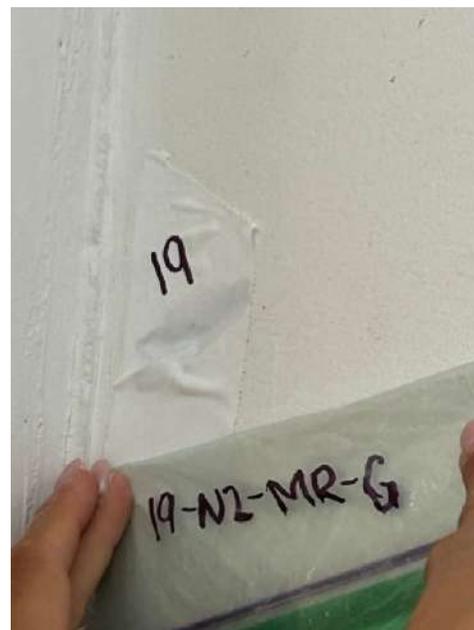
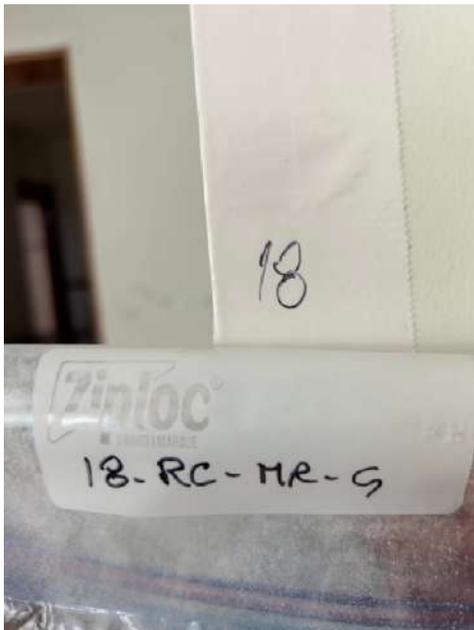
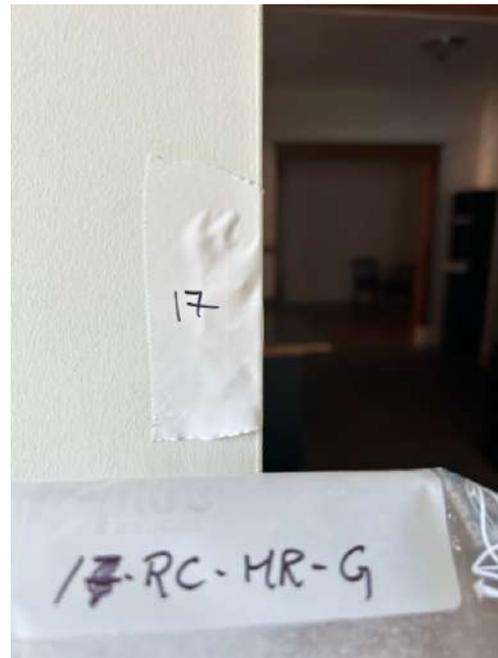
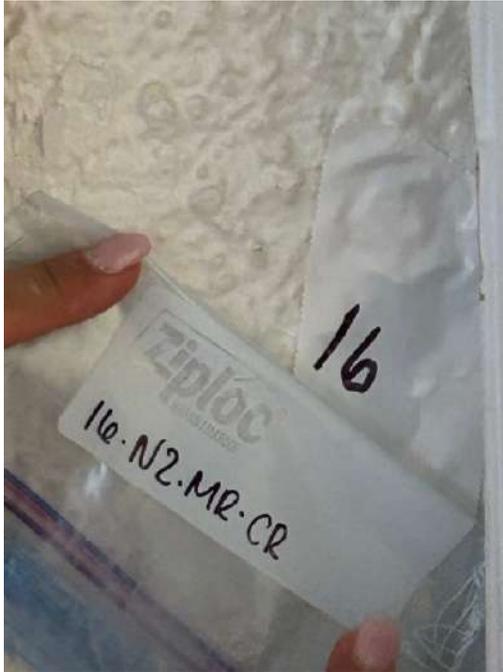


Photos



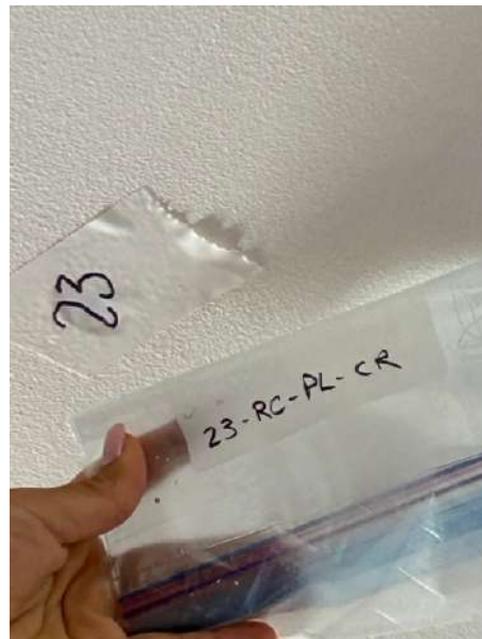
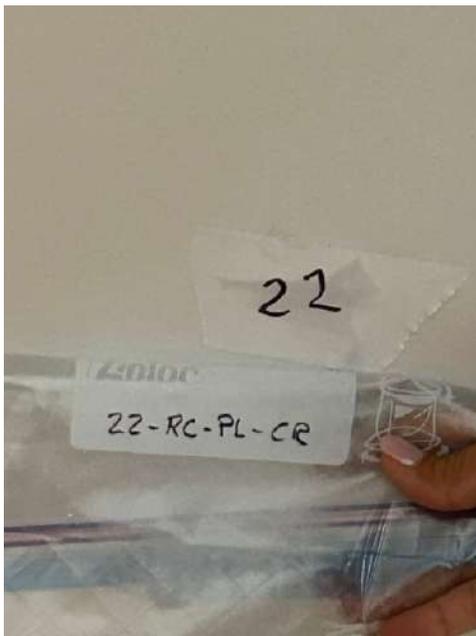
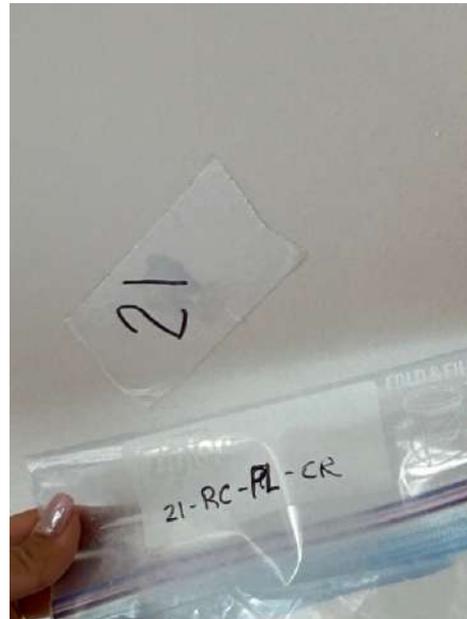
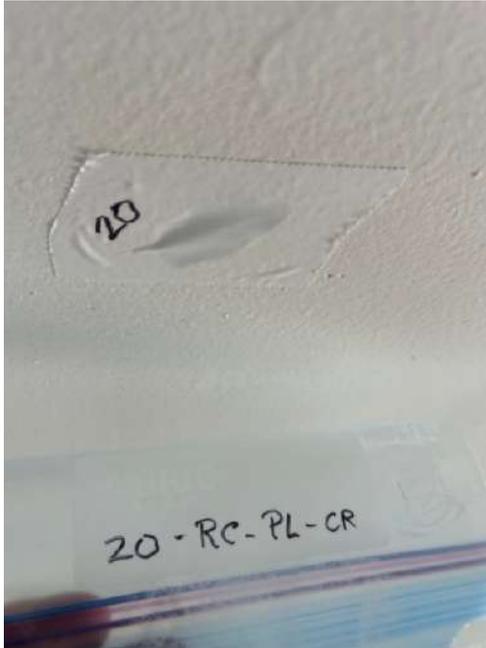


Photos



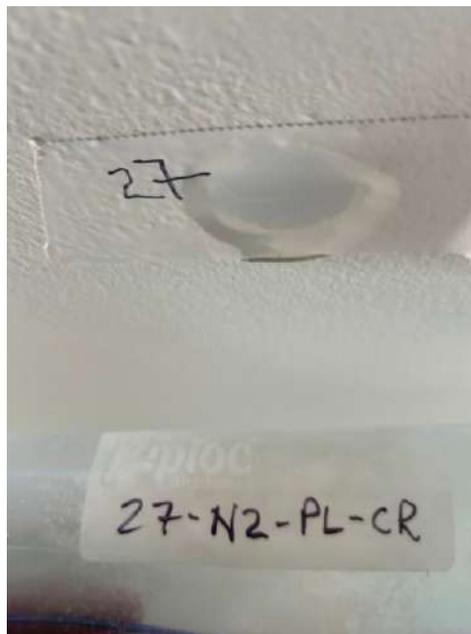
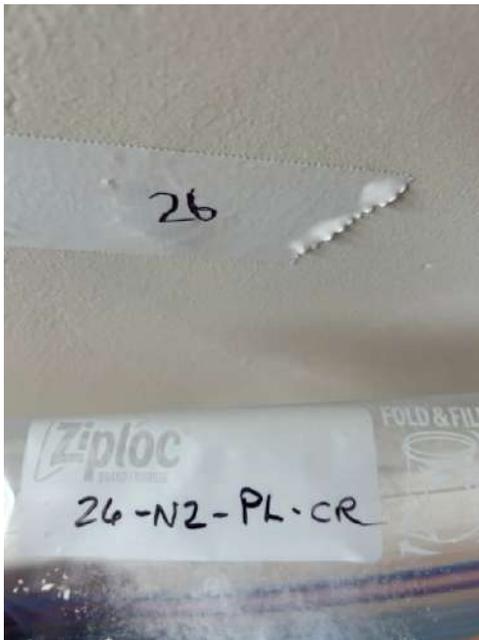
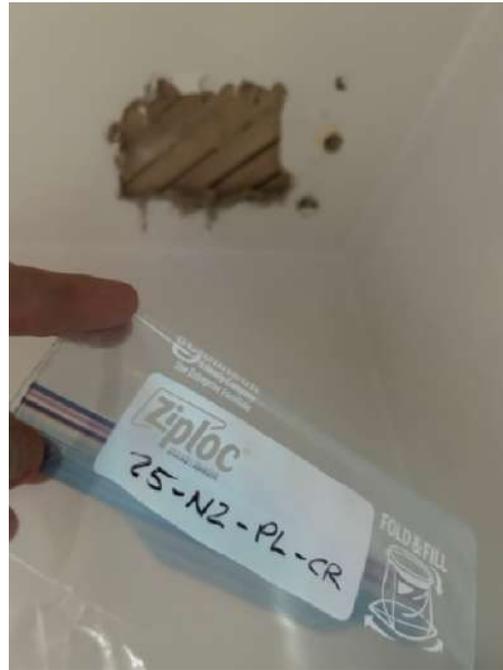
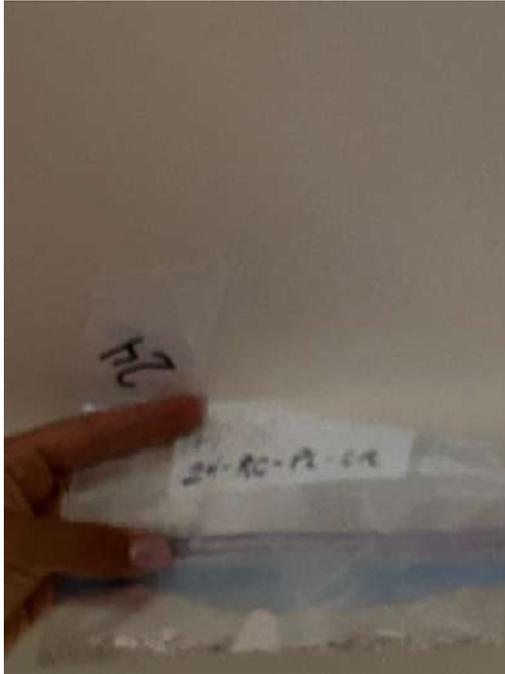


Photos



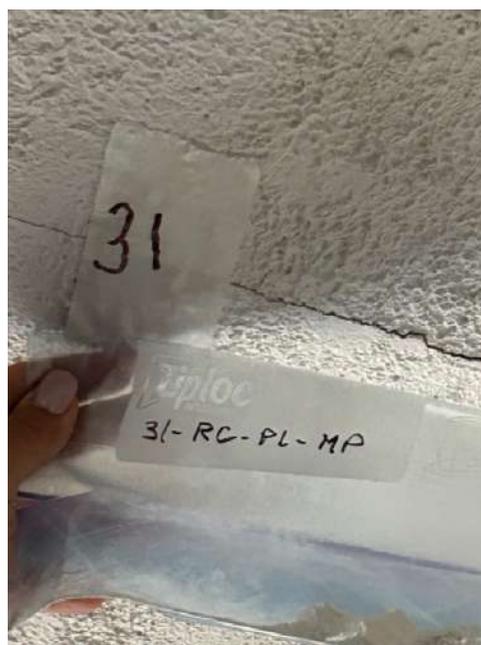
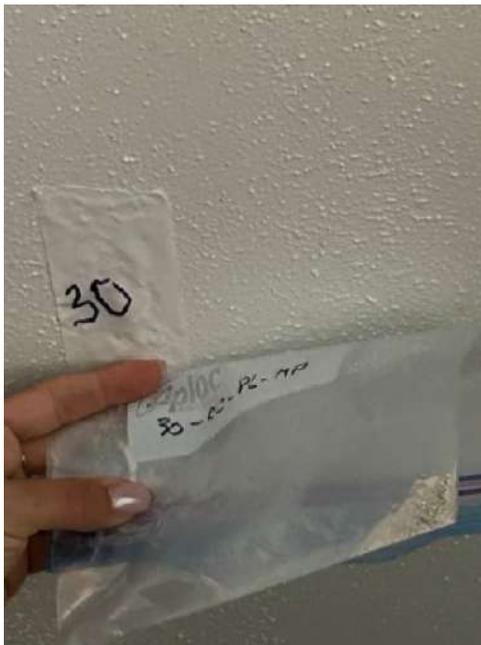
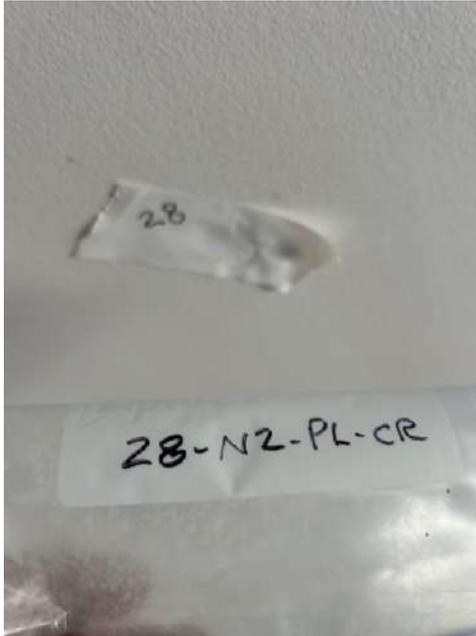


Photos





Photos





Photos





CONSULTATION D.F.

9164-4351 Québec Inc.



Amiante
Moisissures
Procédures
Analyse d'air
Échantillonnage

Annexe B

Certificats de Laboratoire

Monsieur Michel Goyette
CONSULTATION D.F.
701 - 3635, avenue Jean-Béraud
Laval (Québec) H7T 0G9



CERTIFICAT D'ANALYSE

Client :	Consultation D.F.	Date réception :	12 août 2024
Notre Dossier :	24-0812014	Date d'analyse :	21 août 2024
Votre Dossier :	Ville Laval - Manon Jodoin - 20-22, boul. des Laurentides, Laval	Nombre éch. reçu(s) :	29
# Commande :	Non disponible	Nombre éch. analysé(s) :	19
# Certificat :	LS24-2801	# Version :	1

ANALYSE ET APPLICATION

Méthode Analytique IRSST 244 – Caractérisation des fibres dans les poussières déposées ou les matériaux en vrac.
Contrôle Qualité Interlaboratoire – Laboratoire Silica inc. participe au programme BAPAT de l'AIHA.
Certificat d'Analyse – Ce certificat ne se rapporte qu'aux échantillons analysés et ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans autorisation.
Conservation des Échantillons – Les échantillons seront conservés pour une période de 60 jours sauf avis contraire du client soumis par écrit.
Responsabilité – Laboratoire Silica inc. ne peut être tenu responsable d'un résultat rapporté sur un échantillon non-conforme ou non-représentatif.
Limite d'Applicabilité – Le domaine d'application de la méthode varie de < 1 % à 100 % (v/v) et est déterminé de façon semi-quantitative. Il est possible que l'analyse par MLP ne puisse détecter l'amiante dans certains échantillons. Ainsi, L'IRSST suggère que certains échantillons portant la mention « Non détectées » ou « Traces » soient analysés par MET (Réf. : IRSST 244, Sect. 1.6).

Veuillez adresser toute question concernant le certificat à : info@laboratoiresilica.com, (514) 321-1295.

RÉSULTATS

01-EXT-AL-CR		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

02-EXT-AL-CR		
Matériau cimentaire beige et revêtement cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Matériau cimentaire</i>		
Fibres d'amiante	CHRYSTILE	< 1 % *
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Revêtement cimentaire</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

* Le résultat démontre une concentration de fibres d'amiante supérieure à 0,1 %. (Réf. : IRSST 244, Sect. 7.4.1)

10013, ave Bruxelles, Montréal (Québec) H1H 4R1 | Téléphone: (514) 321-1295 | Télécopieur: (514) 522-1397 | www.laboratoiresilica.com

LS24-2801_24-0812014_Consultation_DF.docx

Privé et confidentiel

page 1 de 6



Certificats de Laboratoire

Client : Consultation D.F.

Certificat : LS24-2801

04-EXT-FD-CR		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

05-EXT-FD-CR		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

06-EXT-FD-CR		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

07-EXT-FD-CR		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

08-EXT-FD-CR		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

09-RC-MR-CR		
Ciment gris et composé à joints blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Composé à joints</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %



Certificats de Laboratoire

Client : Consultation D.F.

Certificat : LS24-2801

10-RC-MR-CR		
Ciment gris, plâtre blanc et matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Autres fibres	Synthétiques	Traces
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 3 : Matériau cimentaire</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

11-RC-MR-CR		
Gypse gris, présence de carton		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres minérales	Filaments continus de verre	1 – 5 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

12-RC-MR-CR		
Ciment beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	CHRYSOTILE	< 1 % *
Autres fibres	Synthétiques	Traces
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

* Le résultat démontre une concentration de fibres d'amiante supérieure à 0,1 %. (Réf. : IRSST 244, Sect. 7.4.1)

14-N2-MR-CR		
Ciment beige et brun et plâtre blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Autres fibres	Synthétiques	< 1 %
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	CHRYSOTILE	< 1 % *
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

* Le résultat démontre une concentration de fibres d'amiante supérieure à 0,1 %. (Réf. : IRSST 244, Sect. 7.4.1)



Certificats de Laboratoire

Client : Consultation D.F.

Certificat : LS24-2801

18-RC-PL-CR		
Ciment beige et brun et plâtre blanc, présence de bois		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Autres fibres	Synthétiques	Traces
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	CHRYSOTILE	< 1 % *
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

* Le résultat démontre une concentration de fibres d'amiante supérieure à 0,1 %. (Réf. : IRSST 244, Sect. 7.4.1)

23-N2-PL-CR		
Ciment beige et brun, présence de bois		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Autres fibres	Synthétiques	Traces
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

24-N2-PL-CR		
Ciment beige et brun, présence de plâtre		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Autres fibres	Synthétiques	Traces
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

25-N2-PL-CR		
Ciment beige et brun et plâtre blanc, présence de bois et de composé à joints		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Autres fibres	Synthétiques	Traces
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	CHRYSOTILE	< 1 % *
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

* Le résultat démontre une concentration de fibres d'amiante supérieure à 0,1 %. (Réf. : IRSST 244, Sect. 7.4.1)



Certificats de Laboratoire

Client : Consultation D.F.

Certificat : LS24-2801

23-RC-MR-G		
Composé à joints blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

24-RC-MR-G		
Gypse gris et composé à joints blanc, présence de carton et d'un treillis de filaments continus de fibres de verre		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Gypse</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres minérales	Filaments continus de verre	1 – 5 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Composé à joints</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

25-N2-MR-G		
Composé à joints blanc, présence de gypse		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

Résultats Contrôle Qualité

Le contrôle qualité consiste à la reprise de 10% des échantillons analysés. Une différence en terme des pourcentages est possible puisqu'il s'agit d'une analyse visuelle semi-quantitative.

Reprise Contrôle Qualité – 10-RC-MR-CR		
Ciment gris, plâtre blanc et matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Autres fibres	Synthétiques	Traces
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 3 : Matériau cimentaire</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %



CONSULTATION D.F.
9164-4351 Québec Inc.

 Amiante
 Moisissures
 Procédures
 Analyse d'air
Échantillonnage

Certificats de Laboratoire

Client : Consultation D.F.

Certificat : LS24-2801

Résultats Contrôle Qualité – Suite

Reprise Contrôle Qualité – 25-N2-MR-G		
Composé à joints blanc, présence de gypse		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

Analysé par :


Judith Flore Hotchuang, Analyste

Vérifié par :


Sabrina Ait Slimane, Directrice technique

10013, ave Bruxelles, Montréal (Québec) H1H 4R1 | Téléphone: (514) 321-1295 | Télécopieur: (514) 522-1397 | www.laboratoiresilca.com

LS24-2801_24-0812014_Consultation_DF.docx

Privé et confidentiel

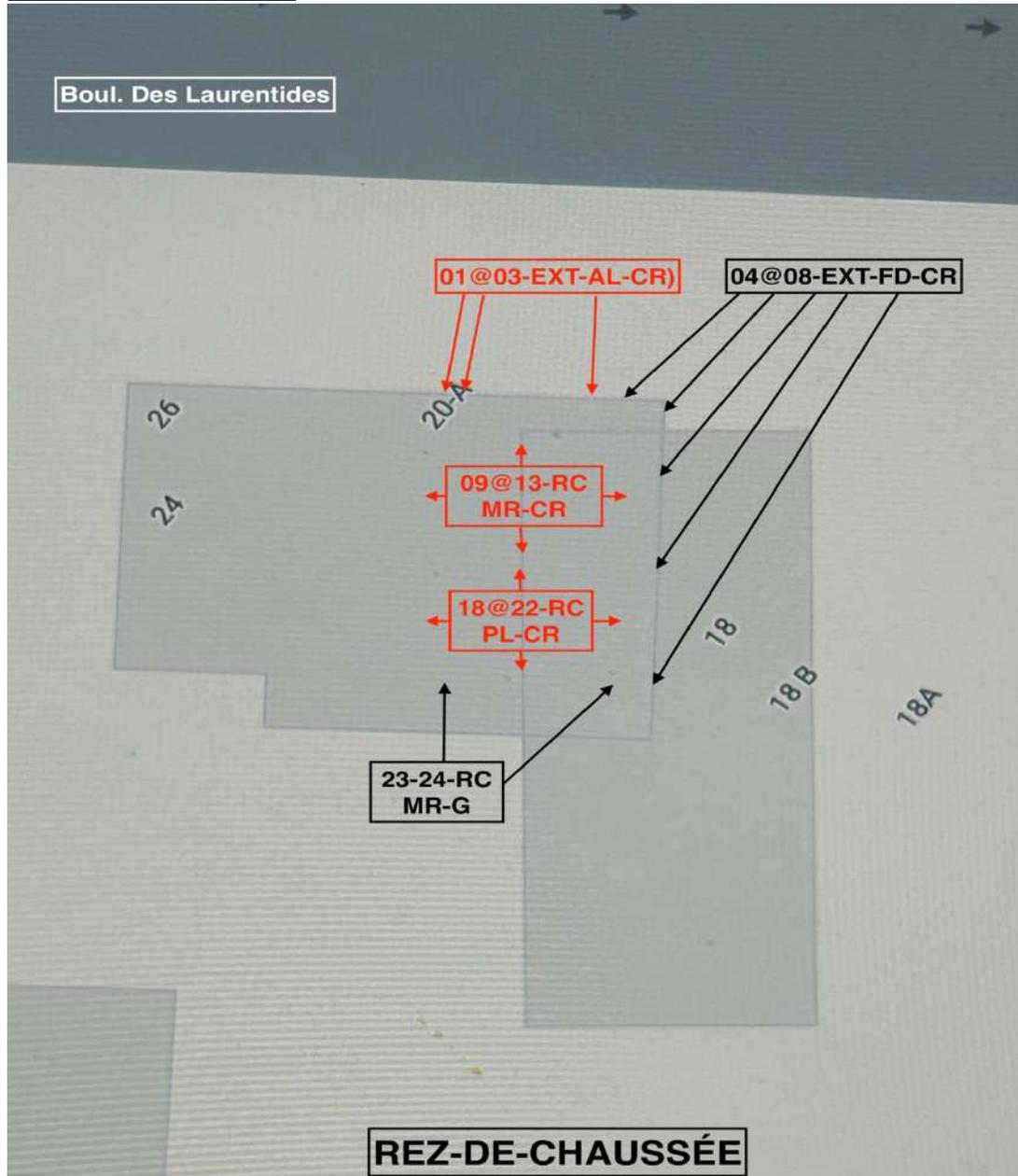
page 6 de 6



Annexe C

Plan de localisation

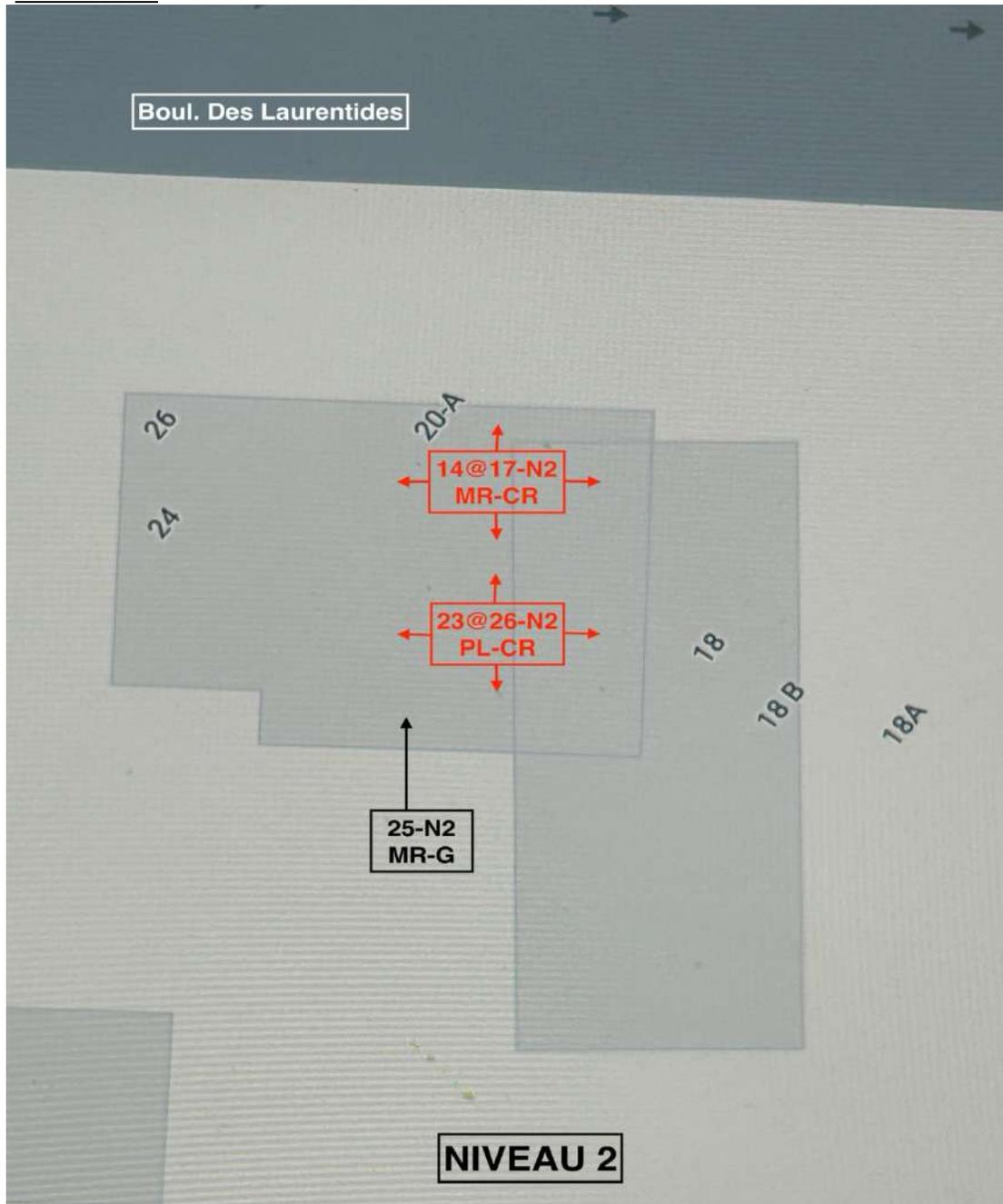
REZ-DE-CHAUSSÉE





Plan de localisation

NIVEAU 2





CONSULTATION D.F.
9164-4351 Québec Inc.

 Amiante
 Moisissures
 Procédures
 Analyse d'air
 Échantillonnage

Présenté à :
Manon Jodoin
Coordonnatrice de projets de construction
Ville de Laval : Division Gestion de projets

RAPPORT
Matériaux susceptibles de contenir des contaminants

PROJET : 28-30, Boul. Des Laurentides, Laval, QC



Rédigé par : *Michel Goyette*, consultant

Rapport sur la présence d'amiante dans des matériaux ciblés	
Adresse du bâtiment :	28-30, Des Laurentides, Laval, QC
Date de visite :	Mardi 27 août 2024
Cadre du mandat :	Échantillonnage de matériaux en vrac



CONSULTATION D.F.

9164-4351 Québec Inc.

 Amiante
 Moisissures
 Procédures
 Analyse d'air
 Échantillonnage

Laval, le 11 septembre 2024

Ville de Laval : Division Gestion de projets
Mme Manon Jodoin, *Coordonnatrice de projets de construction*

Objet: Expertise de contaminant dans le bâtiment situé au : 28-30, Des Laurentides, Laval, QC

Madame,

En réponse à votre demande, Consultation D.F. a effectué une expertise de contaminant le 27 août 2024 dans le bâtiment situé à l'adresse en titre, et nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport.

Le mandat confié à Consultation D.F. a pour objet le prélèvement et l'analyse d'échantillon de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante « MSCA » ou d'autre contaminant dans le Bâtiment, en vertu des articles 69.7 et 69.12 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail et selon la méthode analytique 244 de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail « IRSST ».

N/B : Consultation D.F. ne peut réaliser des ouvertures exploratoires dans des revêtements susceptibles de contenir un ou plusieurs contaminants. Il se peut que nous ne puissions atteindre, ou déceler un ou plusieurs matériaux qui seraient cachés ou encapsulés par d'autres revêtements. Nous désirons vous en avertir.

Tous les échantillons ont été analysés, excepté dans le cas où plus d'un échantillon ont été prélevés dans une même « Zone présentant des similitudes d'ouvrage » (ZPSO) notre mandat consiste alors d'arrêter au premier résultat positif pour cette même ZPSO.

Nous vous remercions de la confiance que vous portez à notre égard.

Michel Goyette, Consultant
CONSULTATION D.F.



Table des matières

1. Résultats d'analyses
2. Un nombre suffisant d'échantillons selon la CNESST
3. Procédure d'échantillonnage
4. Information sur le bâtiment
5. Conclusions
6. Recommandations

Annexes :

- Annexe A : Photos
- Annexe B : Certificats des Laboratoires
- Annexe C : Plan de localisation



1. Résumé d'analyse

Voici un résumé des résultats d'analyse :

- Explicatif des abréviations :

- 01 = Numéro de l'échantillon
- Gr = Garage
- RC = Rez-de-chaussée
- EXT = Extérieur
- SS = Sous-Sol
- MR = Mur
- CH = Chaudière
- PL = Plafond ou Plancher
- CR = Crépis-Cimentaire (Plâtre)
- G = Gypse (Composé à Joint)
- TV = Tuile Vinyle

Matériaux prélevés ne contenant pas d'amiante				
Échantillon	Type de matériau	Étage	Type d'Amiante	Concentration (%)
04-Gr-MR-CR	Ciment gris	Garage détaché	S/O	Non Détectées
05-Gr-MR-CR	Ciment gris	Garage détaché	S/O	Non Détectées
06-Gr-MR-CR	Ciment gris	Garage détaché	S/O	Non Détectées
07-Gr-MR-CR	Ciment gris	Garage détaché	S/O	Non Détectées
08-Gr-PL-CR	Ciment beige	Garage détaché	S/O	Non Détectées
09-Gr-PL-CR	Ciment beige	Garage détaché	S/O	Non Détectées
10-Gr-PL-CR	Ciment beige	Garage détaché	S/O	Non Détectées
18-RC-MR-CR	Plâtre-ciment	RDC	S/O	Non Détectées
19-RC-MR-CR	Plâtre-ciment	RDC	S/O	Non Détectées
20-RC-MR-CR	Plâtre-ciment	RDC	S/O	Non Détectées
21-RC-MR-CR	Plâtre-ciment	RDC	S/O	Non Détectées
22-RC-MR-CR	Plâtre-ciment	RDC	S/O	Non Détectées
23-N2-MR-CR	Plâtre-ciment	Niveau 2	S/O	Non Détectées
24-N2-MR-CR	Plâtre-ciment	Niveau 2	S/O	Non Détectées
25-N2-MR-CR	Plâtre-ciment	Niveau 2	S/O	Non Détectées
26-N2-MR-CR	Plâtre-ciment	Niveau 2	S/O	Non Détectées



CONSULTATION D.F.

9164-4351 Québec Inc.


Amiante
Moisissures
Procédures
Analyse d'air
Échantillonnage

Matériaux prélevés ne contenant pas d'amiante				
Échantillon	Type de matériau	Étage	Type d'Amiante	Concentration (%)
27-RC-PL-CR	Plâtre-ciment	RDC	S/O	Non Détectées
28-RC-PL-CR	Plâtre-ciment	RDC	S/O	Non Détectées
29-RC-PL-CR	Plâtre-ciment	RDC	S/O	Non Détectées
30-RC-PL-CR	Plâtre-ciment	RDC	S/O	Non Détectées
31-RC-PL-CR	Plâtre-ciment	RDC	S/O	Non Détectées
32-N2-PL-CR	Plâtre-ciment	Niveau 2	S/O	Non Détectées
33-N2-PL-CR	Plâtre-ciment	Niveau 2	S/O	Non Détectées
34-N2-PL-CR	Plâtre-ciment	Niveau 2	S/O	Non Détectées
35-N2-PL-CR	Plâtre-ciment	Niveau 2	S/O	Non Détectées
36-N2-PL-TV	Tuile Vinyle	Niveau 2	S/O	Non Détectées
37-SS-PL-G	Composé à joint	Sous-Sol	S/O	Non Détectées
38-SS-PL-G	Composé à joint	Sous-Sol	S/O	Non Détectées
39-SS-PL-G	Composé à joint	Sous-Sol	S/O	Non Détectées

Matériaux prélevés contenant de l'amiante				
Échantillon	Type de matériau	Étage	Type d'Amiante	Concentration (%)
01-Gr-Ext-MR-CR	Goudron	Garage détaché	CHRYSOTILE	< 1 %
02-Gr-Ext-MR-CR	Goudron	Garage détaché	CHRYSOTILE	< 1 %
03-Gr-Ext-MR-CR	Goudron	Garage détaché	CHRYSOTILE	1 - 5 %
10-EXT-MR-CR	Ciment rouge	Extérieur	CHRYSOTILE	1 - 5 %
11-EXT-MR-CR	Ciment rouge	Extérieur	N/A	Stop/Positif (Voir: 10-EXT-MR-CR)
12-EXT-MR-CR	Ciment rouge	Extérieur	N/A	Stop/Positif (Voir: 10-EXT-MR-CR)
13-EXT-MR-CR	Ciment rouge	Extérieur	CHRYSOTILE	1 - 5 %
14-EXT-MR-CR	Ciment rouge	Extérieur	N/A	Stop/Positif (Voir: 13-EXT-MR-CR)
15-EXT-MR-CR	Ciment rouge	Extérieur	N/A	Stop/Positif (Voir: 13-EXT-MR-CR)
16-EXT-MR-CR	Ciment rouge	Extérieur	N/A	Stop/Positif (Voir: 13-EXT-MR-CR)
17-EXT-MR-CR	Ciment rouge	Extérieur	N/A	Stop/Positif (Voir: 13-EXT-MR-CR)



2. Un nombre suffisant d'échantillons selon la CNESST

Au Québec, l'article 3.23 du Code de sécurité pour les travaux de construction « CSTC », et l'article 69.2 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail « RSST » stipulent que tout matériau ayant une concentration en amiante d'au moins 0,1 % est considéré comme un matériau contenant de l'amiante « MCA ».

Le nombre suffisant d'échantillons représentatifs permettant de révéler la présence d'amiante dans un matériau susceptible d'en contenir dépend du type de matériau concerné.

Le Guide explicatif sur les nouvelles dispositions réglementaires - Gestion sécuritaire de l'amiante rédigé par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail « CNESST » en mai 2013 s'inspire et réfère au document EPA 560/5.85-0.30b « Norme EPA » produit par l'agence de protection de l'environnement des États-Unis.

Selon le RSST, tout MSCA est présumé en contenir (pour voir une liste non-exhaustive de ces matériaux, consulter le Guide Gestion sécuritaire de l'amiante, sous réserve d'une démonstration du contraire par l'un des moyens suivants :

- Une information documentaire vérifiable, telle une fiche technique ou une fiche signalétique qui établit la composition du matériau ou la date de son installation.
- Un rapport d'échantillonnage comportant les résultats d'une analyse effectuée sur un nombre suffisant d'échantillons représentatifs pour permettre de révéler la présence d'amiante dans un matériau susceptible d'en contenir.

En résumé, pour des matériaux mélangés sur place comme des murs de plâtre/ciment, du composé à joints, du crépi de ciment ou du mortier à brique, la CNESST requiert neuf (9) échantillons négatifs prélevés dans une même zone présentant des similitudes d'ouvrages (« ZPSO ») afin de pouvoir conclure que certain matériau ne contient pas d'amiante et que des travaux pouvant émettre des poussières n'ont donc pas à être effectués en condition d'Amiante. Cependant, la Norme EPA prévoit que pour des raisons de coût ou de surfaces plus petites à échantillonner, la quantité d'échantillon peut être réduite.



CONSULTATION D.F.

9164-4351 Québec Inc.

 Amiante
 Moisissures
 Procédures
 Analyse d'air
 Échantillonnage

Dans le cas de matériaux manufacturés, comme des revêtements de sol souples (par exemple, des tuiles de vinyle), des panneaux acoustiques, ou des bardeaux de toiture, il est recommandé de prélever un échantillon de chaque modèle et de chaque marque en fonction de l'étendue du matériau.

Pour plus de détails, d'autres lectures sont recommandées telles que le Guide de prévention amiante produit par l'ASP construction en ce qui concerne la protection des travailleurs compte tenu du risque (faible, modéré ou élevé) associé aux travaux d'enlèvement des matériaux contenant de l'amiante.



3. Procédure d'échantillonnage

La procédure d'échantillonnage de Consultation D.F. est la suivante :

- Les prélèvements de matériaux mélangés sur place (comme des murs et des plafonds) sont faits au moyen d'un marteau et d'un ciseau à froid.
- Les prélèvements de matériaux manufacturés sont faits au moyen d'un couteau à lame rétractable (type Exacto).
- Ces équipements sont nettoyés à l'aide de lingettes humides entre chaque échantillon.
- Les échantillons sont placés et identifiés individuellement dans un sac en plastique (type Ziploc).
- Les percements sont refermés à l'aide de ruban adhésif sur lequel est noté l'identification de l'échantillon.
- Lors de l'échantillonnage, le personnel de Consultation D.F. porte un demi-masque respiratoire avec filtre HEPA (P100), un survêtement intégral jetable, des lunettes, des chaussures de sécurité, des gants de travail et, au besoin, un casque de sécurité.
- Le nettoyage des surfaces affectées par l'échantillonnage se fait à l'aide de lingettes humides.
- Le client est responsable de faire les réparations nécessaires afin de remettre en état la surface échantillonnée dans les meilleurs délais.

4. Information sur le bâtiment

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives au bâtiment le jour de la visite :

- Usage du Bâtiment : Résidentiel (2 étages + sous-sol)
- Étages visités : Extérieur, Garage, RDC, Niveau 2 et sous-sol
- Année de construction : Inconnu
- État des lieux : À l'abandon



5. Conclusions

Tel que mentionné ci-dessus et tel que discuté lors de l'annonce des résultats d'analyse, nous vous rappelons que pour des matériaux mélangés sur place comme des murs de plâtre/ciment, du composé à joints, du crépi de ciment ou du mortier à brique, la CNESST exige neuf échantillons négatifs prélevés dans une même ZPSO afin de pouvoir conclure que tout tel matériau ne contient pas d'amiante et que des travaux pouvant émettre des poussières n'ont donc pas à être effectués selon les mesures prévus au CSTC.

Tous les matériaux du même type que tout échantillon testé positivement à l'amiante qui font partie du même secteur (ZPSO) doivent être considérés comme contenant de l'amiante.

Pour votre information, aucune loi ne rend obligatoire l'enlèvement d'un MCA; cependant, des précautions doivent être prises si des travaux impliquant ce matériau sont effectués.

Considérer comme contenant de l'amiante :

- Les revêtements cimentaires des murs extérieurs du garage détaché. (01@03-Gr-EXT-MR-CR)
- Tous les revêtements cimentaires (Ciment rouge) recouvrant les murs extérieurs et de fondation du bâtiment. (10-EXT-MR-CR) (13-RC-MR-CR)

Considérer comme exempt d'amiante :

- Tous les revêtements cimentaires des murs et plafonds intérieur du garage. (04@07-GR-MR-CR) (08@10-GR-PL-CR)
- Tous les revêtements de plâtre-ciment des murs et plafonds dans l'ensemble du bâtiment. (18@35-MR-PL-CR)
- La Tuile Vinyle au niveau 2.
- Tous les revêtements de gypse de l'ensemble du bâtiment.

- Le revêtement de toiture a été installé après l'année 1990, non analysé.
- Les joint d'étanchéité des portes et fenêtres ont été installés après l'année 1990, non analysés.
- L'entretoit ne se semble pas isolé de laine, ni de vermiculite. (Photo)



6. Recommandations

- Une procédure en condition d'amiante à « Risque Élevé Extérieur » doit être établie, avant la démolition du bâtiment et du garage détaché.
- La démolition d'un bâtiment est acceptée sans décontamination de moisissure, à condition de ne pas pénétrer à l'intérieur de ce dernier. (Pelle Mécanique seulement)

N/B :

- S'assurer que le bâtiment n'est pas occupé. (Itinérants ou autres...)
- Il se peut que d'autres contaminant soit présent et qu'ils étaient inaccessibles ou impossible à déceler, voir et à analyser. (Matériaux cachés, bocal de peinture, réservoir enfouis, sol contaminé ou autre)



CONSULTATION D.F.

9164-4351 Québec Inc.

 Amiante
 Moisissures
 Procédures
 Analyse d'air
 Échantillonnage

Limitation

Consultation D.F. a effectué son mandat en toute diligente et en respect des normes en vigueur pour assurer la réalisation de la présente expertise.

Les constats présentés dans ce rapport sont strictement limités à l'époque de l'évaluation. Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur les informations et documents disponibles, les observations lors des visites du terrain dans les lieux accessibles, de même que sur les renseignements fournis par les intervenants. L'interprétation fournie dans cette expertise se limite à ces données.

Consultation D.F n'est pas responsable des conclusions erronées dues à la dissimulation volontaire ou à la non-disponibilité d'une information pertinente à la rédaction de la présente expertise. Toute opinion concernant la conformité aux lois et règlements qui serait exprimée dans le texte est technique; n'est pas et ne doit pas, en aucun temps, être considérée comme un avis juridique.

Cette expertise est préparée uniquement aux fins d'utilisation par le client. Toute utilisation de cette expertise par une tierce partie, de même que toute décision prise basée sur cette expertise est l'unique responsabilité du client et Consultation D.F ne pourra être tenue responsable pour d'éventuels dommages subis par une décision prise ou basée sur cette expertise par une tierce partie.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée en nous confiant le présent mandat.

Pour toutes questions ou commentaires, je demeure à votre disposition.

Michel Goyette, consultant



CONSULTATION D.F.
9164-4351 Québec Inc.

 Amiante
 Moisissures
 Procédures
 Analyse d'air
Échantillonnage

Annexe A

Photos



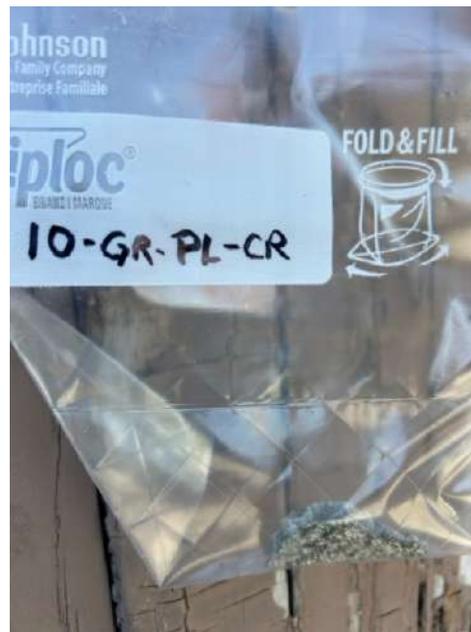
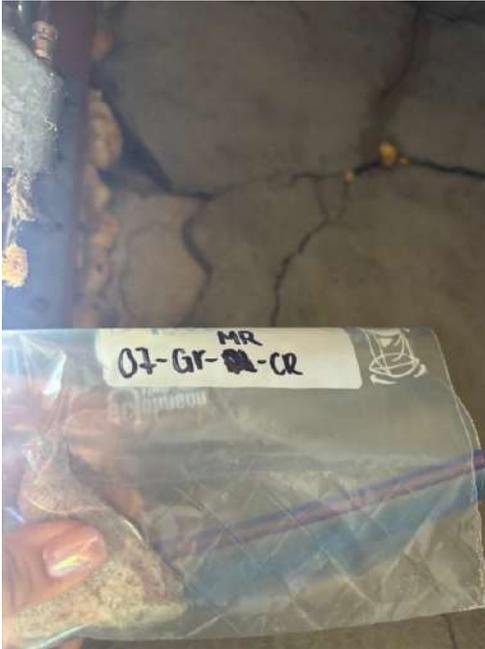


Photos



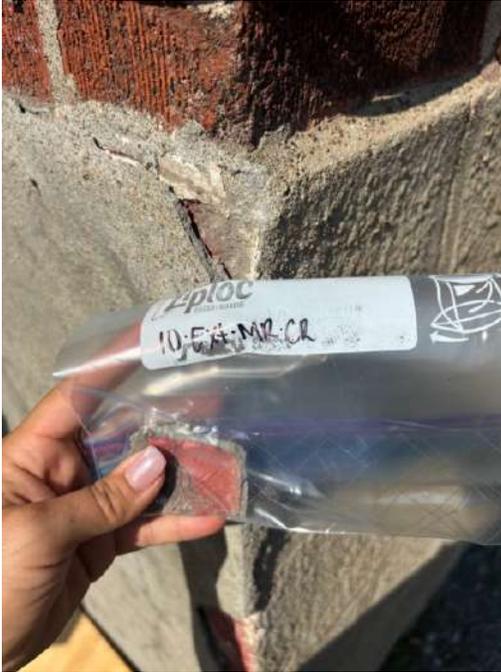


Photos



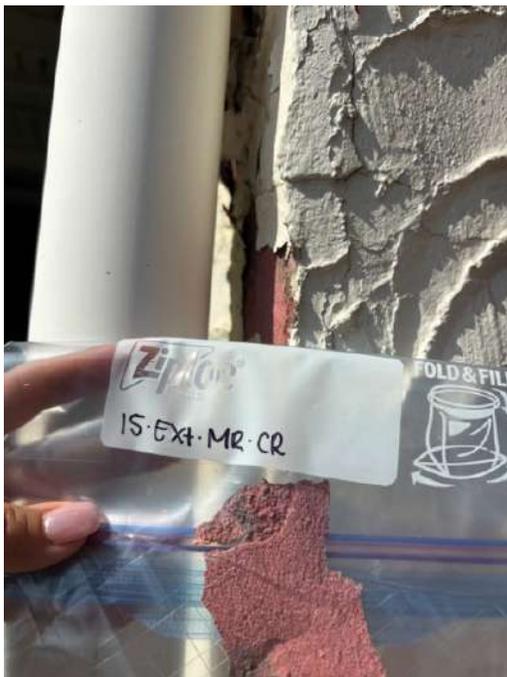


Photos



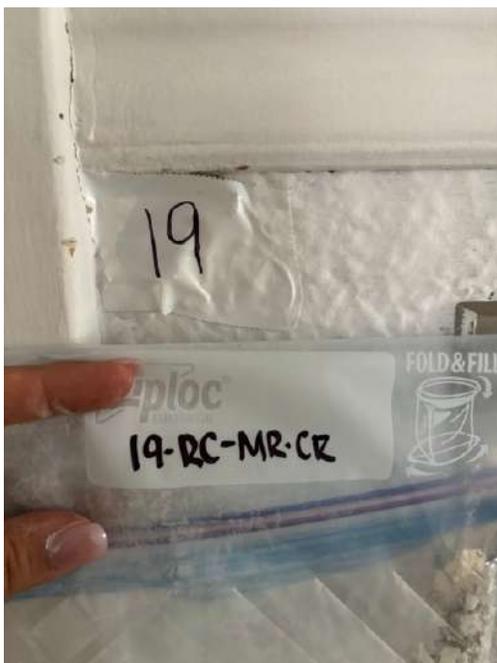
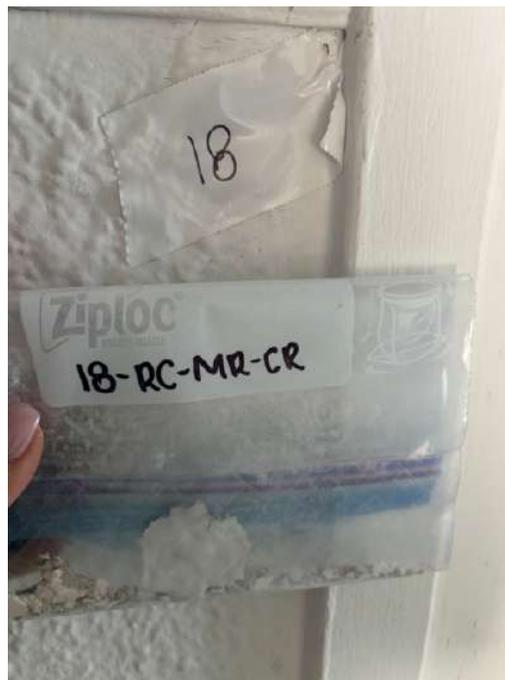
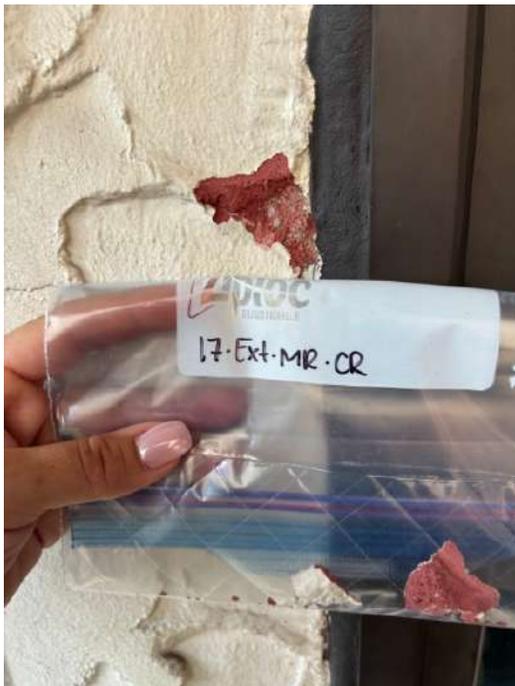


Photos



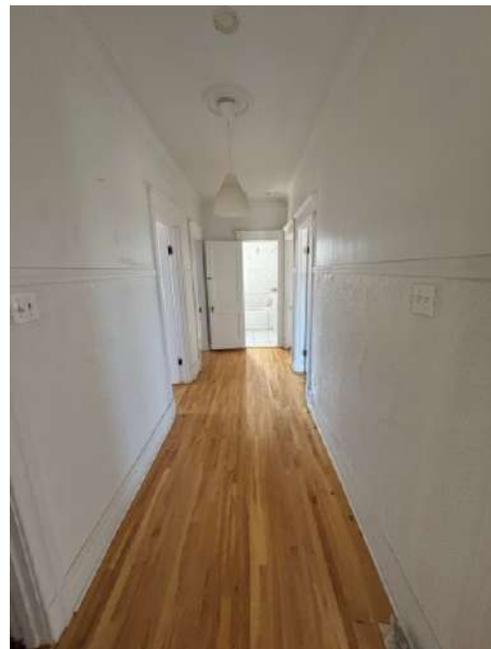
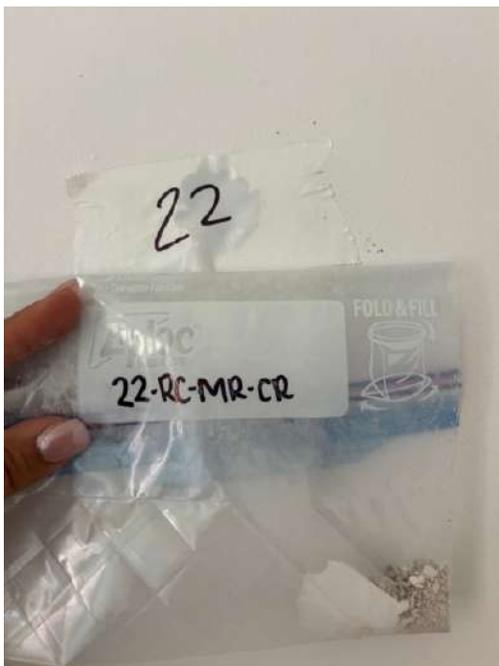
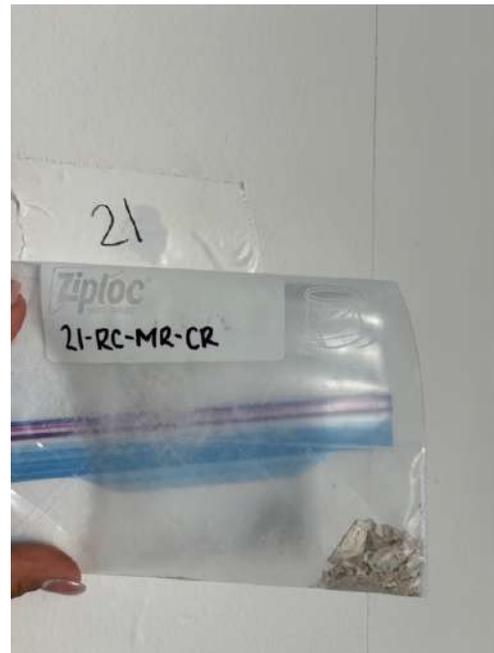


Photos



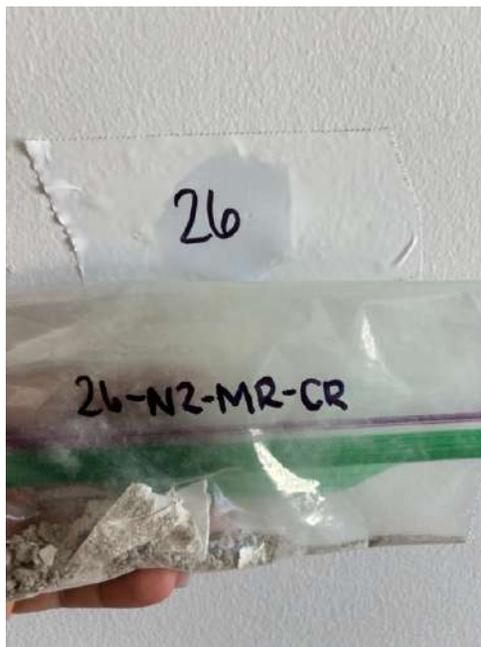
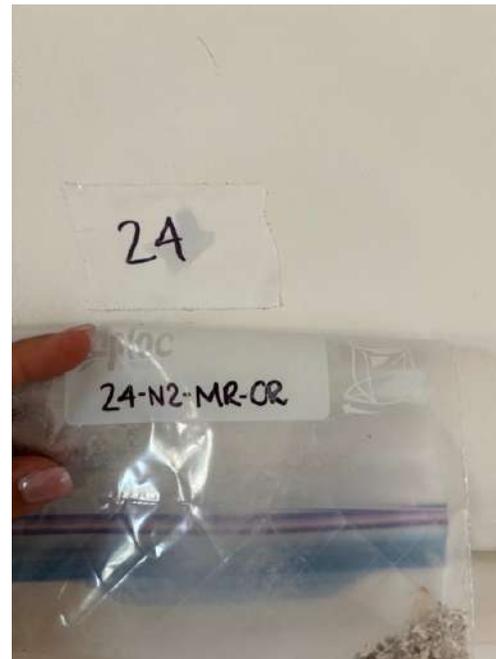
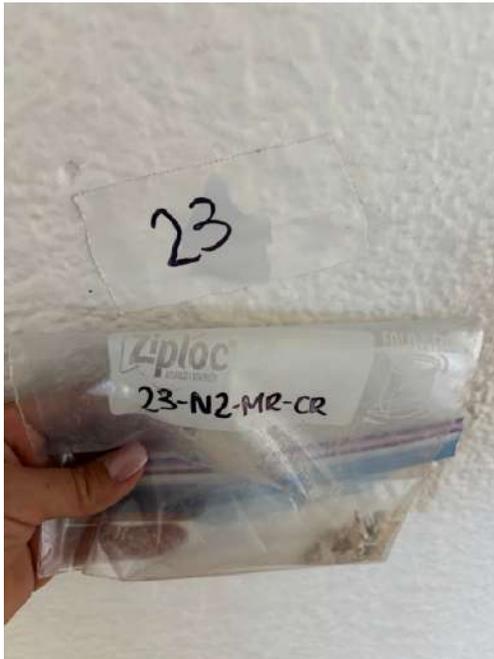


Photos



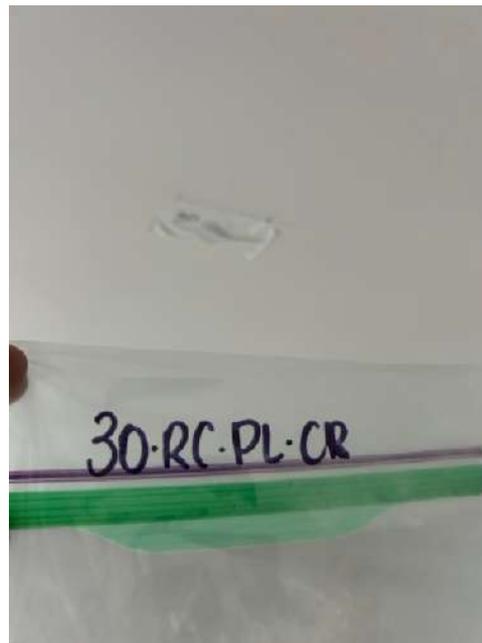
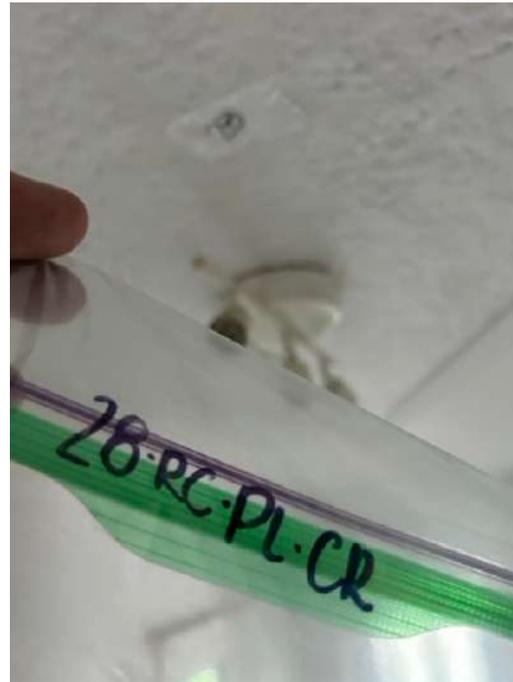
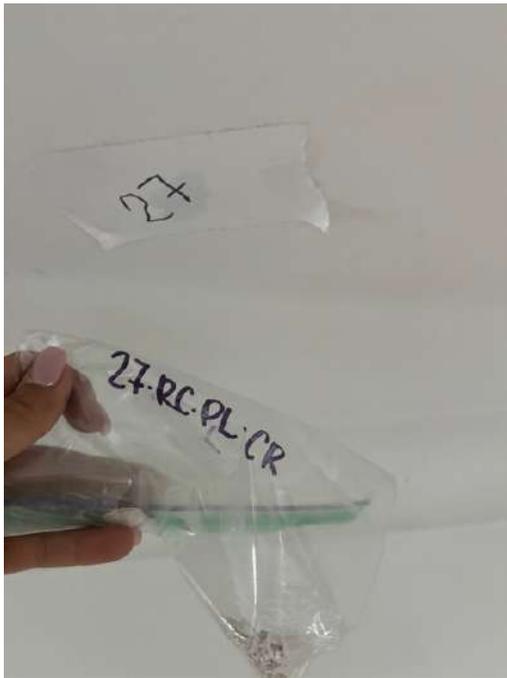


Photos



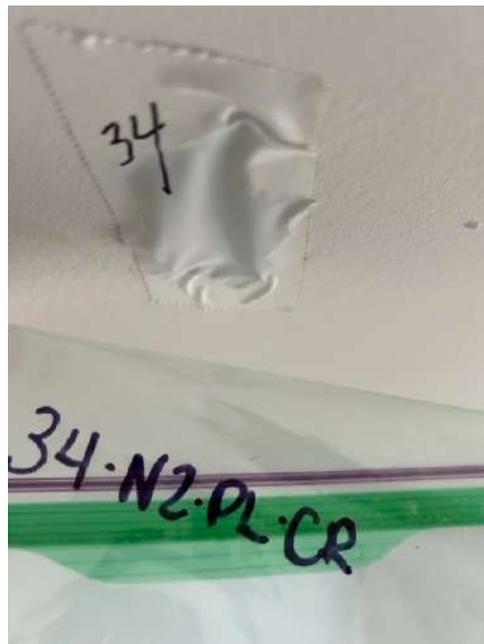
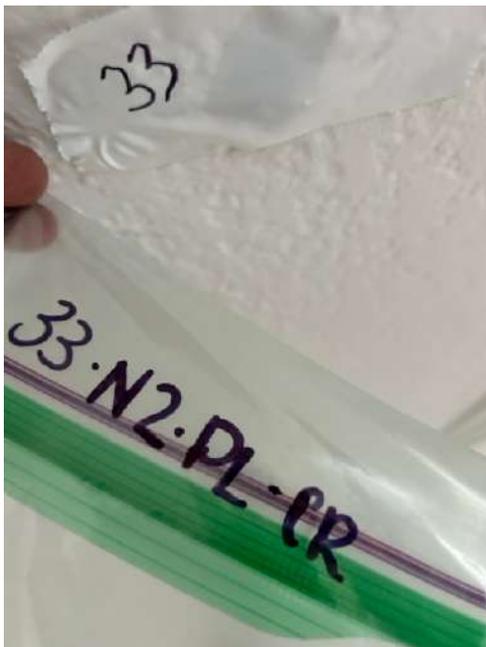
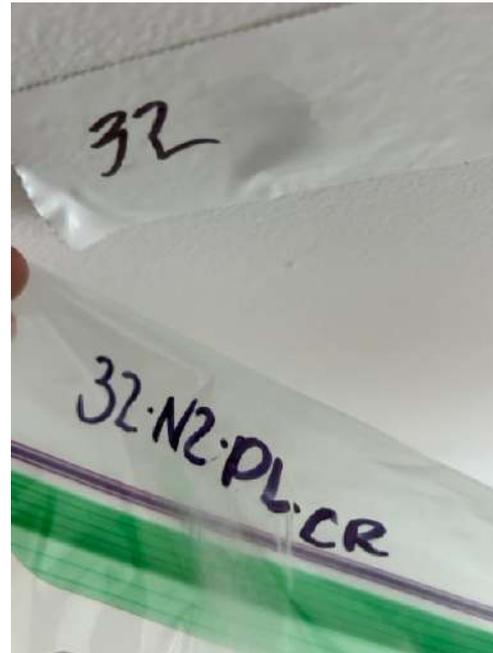
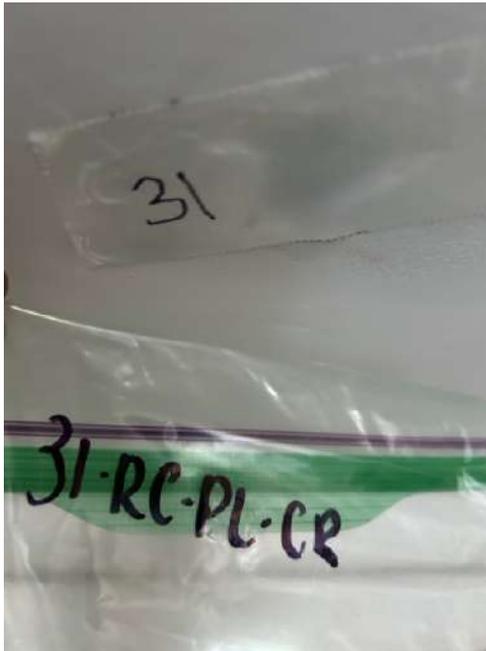


Photos



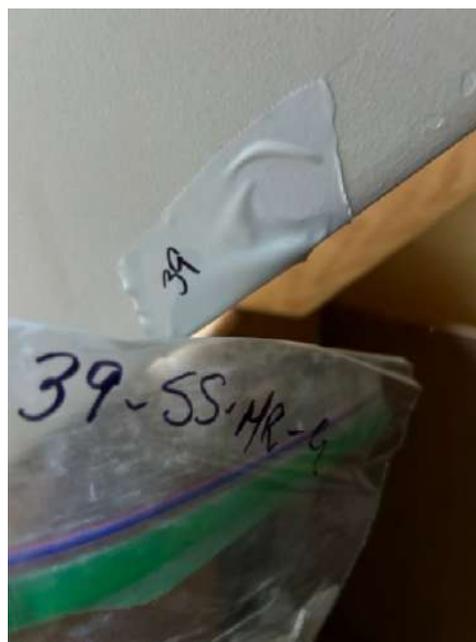
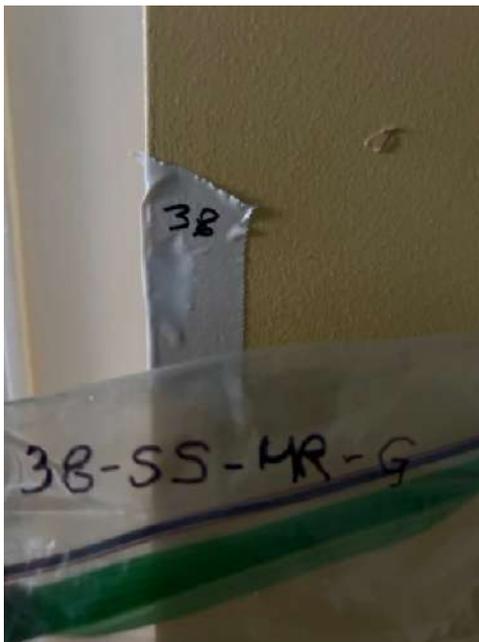
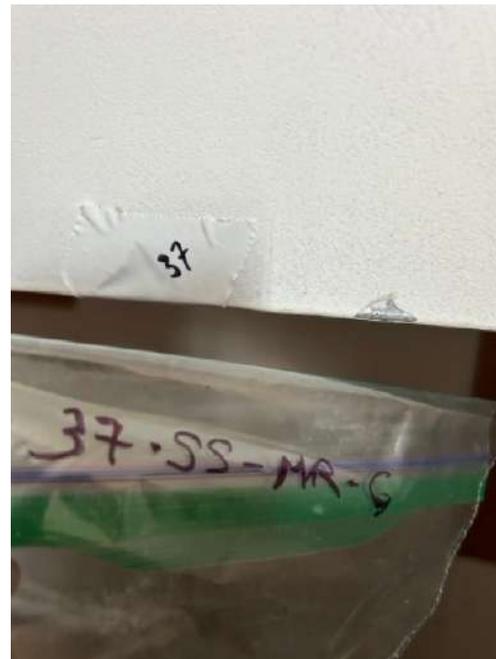
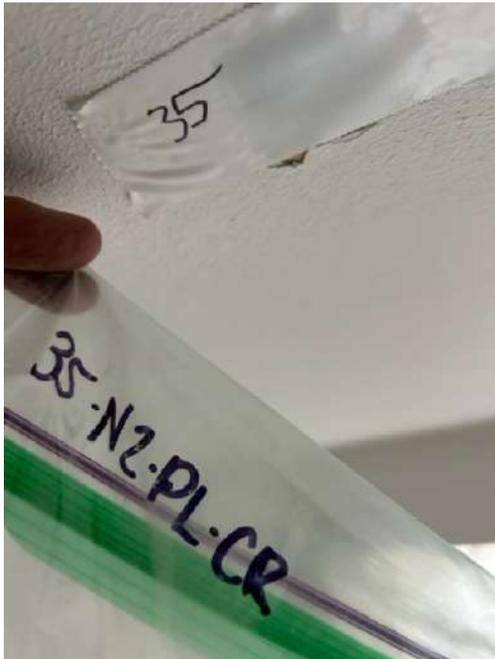


Photos





Photos





Photos

Ouverture Entretoit (Gypse)





Annexe B

Certificats de Laboratoire

Monsieur Michel Goyette
CONSULTATION D.F.
701 - 3635, avenue Jean-Béraud
Laval (Québec) H7T 0G9



CERTIFICAT D'ANALYSE

Client : Consultation D.F.	Date réception : 27 août 2024
Notre Dossier : 24-0827012	Date d'analyse : 5 et 10 sept. 2024
Votre Dossier : Ville de Laval - Manon Jodoin – 28-30, boul. des Laurentides	Nombre éch. reçu(s) : 39
# Commande : Non disponible	Nombre éch. analysé(s) : 33
# Certificat : LS24-3049	# Version : 2

ANALYSE ET APPLICATION

Méthode Analytique IRSST 244 – *Caractérisation des fibres dans les poussières déposées ou les matériaux en vrac.*
Contrôle Qualité Interlaboratoire – *Laboratoire Silica inc. participe au programme BAPAT de l'AIHA.*
Certificat d'Analyse – Ce certificat ne se rapporte qu'aux échantillons analysés et ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans autorisation.
Conservation des Échantillons – Les échantillons seront conservés pour une période de 60 jours sauf avis contraire du client soumis par écrit.
Responsabilité – Laboratoire Silica inc. ne peut être tenu responsable d'un résultat rapporté sur un échantillon non-conforme ou non-représentatif.
Limite d'Applicabilité – Le domaine d'application de la méthode varie de < 1 % à 100 % (v/v) et est déterminé de façon semi-quantitative. Il est possible que l'analyse par MLP ne puisse détecter l'amiante dans certains échantillons. Ainsi, L'IRSST suggère que certains échantillons portant la mention « Non détectées » ou « Traces » soient analysés par MET (Réf. : IRSST 244, Sect. 1.6).

RÉSULTATS

01-Gr-Ext-MR-CR		
Matériau cimentaire gris, revêtement cimentaire gris et joint d'étanchéité goudronné noir		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Matériau cimentaire</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Revêtement cimentaire</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 3 : Joint d'étanchéité goudronné</i>		
Fibres d'amiante	CHRYSTOLE	< 1 % *
Fibres minérales	Laine de verre	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

* Le résultat démontre une concentration de fibres d'amiante supérieure à 0,1 %. (Réf. : IRSST 244, Sect. 7.4.1)



Certificats de Laboratoire

Client : Consultation D.F.

Certificat : LS24-3049-V2

02-Gr-Ext-MR-CR		
Matériau cimentaire gris et joint d'étanchéité goudronné noir		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Matériau cimentaire</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Joint d'étanchéité goudronné</i>		
Fibres d'amiante	CHRYSOTILE	< 1 % *
Fibres minérales	Laine de verre	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

* Le résultat démontre une concentration de fibres d'amiante supérieure à 0,1 %. (Réf. : IRSST 244, Sect. 7.4.1)

03-Gr-Ext-MR-CR		
Matériau cimentaire gris et joint d'étanchéité goudronné noir		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Matériau cimentaire</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Joint d'étanchéité goudronné</i>		
Fibres d'amiante	CHRYSOTILE	1 – 5 %
Fibres minérales	Laine de verre	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

04-Gr-MR-CR		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

05-Gr-MR-CR		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

06-Gr-MR-CR		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %



Certificats de Laboratoire

Cliant : Consultation D.F.

Certificat : LS24-3049-V2

07-Gr-MR-CR		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

08-Gr-PL-CR		
Matériau cimentaire beige, présence de terre cuite		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

09-Gr-PL-CR		
Matériau cimentaire beige		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

10-Ext-MR-CR		
Matériau cimentaire gris et revêtement cimentaire rouge		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Matériau cimentaire</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Revêtement cimentaire</i>		
Fibres d'amiante	CHRYSOTILE	1 – 5 %
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

13-Ext-MR-CR		
Revêtement cimentaire rouge		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	CHRYSOTILE	1 – 5 %
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

10013, ave Bruxelles, Montréal (Québec) H1H 4R1 | Téléphone: (514) 321-1295 | Télécopieur: (514) 522-1397 | www.laboratoiresilica.com

LS24-3049-V2_24-0827012_Consultation_DF.docx

Privé et confidentiel

page 3 de 10



Certificats de Laboratoire

Client : Consultation D.F.

Certificat : LS24-3049-V2

18-RC-MR-CR		
Ciment beige, plâtre blanc et matériau beige et brun		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 3 : Matériau</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Bois	1 – 5 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

19-RC-MR-CR		
Ciment beige, plâtre blanc et matériau beige et brun		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 3 : Matériau</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Bois	1 – 5 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

20-RC-MR-CR		
Ciment beige et plâtre blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

10013, ave Bruxelles, Montréal (Québec) H1H 4R1 | Téléphone: (514) 321-1295 | Télécopieur: (514) 522-1397 | www.laboratoiresilica.com

LS24-3049-V2_24-0827012_Consultation_DF.docx

Privé et confidentiel

page 4 de 10



Certificats de Laboratoire

Client : Consultation D.F.

Certificat : LS24-3049-V2

21-RC-MR-CR		
Ciment beige et plâtre blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

22-RC-MR-CR		
Ciment beige et plâtre blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

23-N2-MR-CR		
Ciment beige, plâtre blanc et matériau beige et brun		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 3 : Matériau</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

24-N2-MR-CR		
Ciment beige et plâtre blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

10013, ave Bruxelles, Montréal (Québec) H1H 4R1 | Téléphone: (514) 321-1295 | Télécopieur: (514) 522-1397 | www.laboratoiresilica.com

LS24-3049-V2_24-0827012_Consultation_DF.docx

Privé et confidentiel

page 5 de 10



Certificats de Laboratoire

Client : Consultation D.F.

Certificat : LS24-3049-V2

25-N2-MR-CR		
Ciment beige et plâtre blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

26-N2-MR-CR		
Ciment beige et plâtre blanc, présence de bois		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

27-RC-PL-CR		
Ciment beige et plâtre blanc, présence de bois		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

28-RC-PL-CR		
Ciment beige et plâtre blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

10013, ave Bruxelles, Montréal (Québec) H1H 4R1 | Téléphone: (514) 321-1295 | Télécopieur: (514) 522-1397 | www.laboratoiresilica.com

LS24-3049-V2_24-0827012_Consultation_DF.docx

Privé et confidentiel

page 6 de 10



Certificats de Laboratoire

Client : Consultation D.F.

Certificat : LS24-3049-V2

29-RC-PL-CR		
Ciment beige et plâtre blanc, présence de bois		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

30-RC-PL-CR		
Ciment beige et plâtre blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

31-RC-PL-CR		
Ciment beige et plâtre blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

32-N2-PL-CR		
Ciment beige et plâtre blanc, présence de bois		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

10013, ave Bruxelles, Montréal (Québec) H1H 4R1 | Téléphone: (514) 321-1295 | Télécopieur: (514) 522-1397 | www.laboratoiresilica.com

LS24-3049-V2_24-0827012_Consultation_DF.docx

Privé et confidentiel

page 7 de 10



Certificats de Laboratoire

Client : Consultation D.F.

Certificat : LS24-3049-V2

33-N2-PL-CR		
Ciment beige et plâtre blanc, présence de bois		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

34-N2-PL-CR		
Gypse gris, présence de carton		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres minérales	Filaments continus de verre	1 – 5 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

35-N2-PL-CR		
Ciment beige et plâtre blanc, présence de bois		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

36-N2-PL-TV		
Tuile de plancher verte, présence d'adhésif		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées *
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

* Une analyse selon la méthode ELAP 198.4 (MET) est requise. (Réf. : IRSST 244, Sect. 1.1.6)

37-SS-MR-G		
Composé à joints blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %



Certificats de Laboratoire

Cliant : Consultation D.F.

Certificat : LS24-3049-V2

38-SS-MR-G		
Composé à joints blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

39-SS-MR-G		
Composé à joints blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

Résultats Contrôle Qualité

Le contrôle qualité consiste à la reprise de 10% des échantillons analysés. Une différence en terme des pourcentages est possible puisqu'il s'agit d'une analyse visuelle semi-quantitative.

Reprise Contrôle Qualité – 06-Gr-MR-CR		
Matériau cimentaire gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

Reprise Contrôle Qualité – 22-RC-MR-CR		
Ciment beige et plâtre blanc		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %



Certificats de Laboratoire

Client : Consultation D.F.

Certificat : LS24-3049-V2

Résultats Contrôle Qualité – Suite

Reprise Contrôle Qualité – 32-N2-PL-CR		
Ciment beige et plâtre blanc, présence de bois		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
<i>Couche 1 : Ciment</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Poils	< 1 %
Fibres organiques	Cellulose	< 1 %
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %
<i>Couche 2 : Plâtre</i>		
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

Note : Version 2 : À la demande du client (appel téléphonique le 2024-09-10), échantillons supplémentaires analysés.

Analysé par :


Judith Flore Hotchuang, Analyste

Vérfié par :


Sabrina Ait Slïmane, Directrice technique

10013, ave Bruxelles, Montréal (Québec) H1H 4R1 | Téléphone: (514) 321-1295 | Télécopieur: (514) 522-1397 | www.laboratoiresilica.com

LS24-3049-V2_24-0827012_Consultation_DF.docx

Privé et confidentiel

page 10 de 10



CONSULTATION D.F.
9164-4351 Québec Inc.



Amiante
Moisissures
Procédures
Analyse d'air
Échantillonnage

Certificats de Laboratoire

Monsieur Michel Goyette
CONSULTATION D.F.
701 - 3635, avenue Jean-Béraud
Laval (Québec) H7T 0G9



CERTIFICAT D'ANALYSE

Client :	Consultation D.F.	Date réception :	10 sept. 2024
Notre Dossier :	24-0910014	Date d'analyse :	10 sept. 2024
Votre Dossier :	Ville Laval - Manon Jodoin - 28-30, boul. des Laurentides, Laval	Nombre éch. reçu(s) :	1
# Commande :	Non disponible	Nombre éch. analysé(s) :	1
# Certificat :	LS24-3302	# Version :	1

ANALYSE ET APPLICATION

Méthode Analytique IRSST 244 – Caractérisation des fibres dans les poussières déposées ou les matériaux en vrac.
Contrôle Qualité Interlaboratoire – Laboratoire Silica inc. participe au programme BAPAT de l'AIHA.
Certificat d'Analyse – Ce certificat ne se rapporte qu'aux échantillons analysés et ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans autorisation.
Conservation des Échantillons – Les échantillons seront conservés pour une période de 60 jours sauf avis contraire du client soumis par écrit.
Responsabilité – Laboratoire Silica inc. ne peut être tenu responsable d'un résultat rapporté sur un échantillon non-conforme ou non-représentatif.
Limite d'Applicabilité – Le domaine d'application de la méthode varie de < 1 % à 100 % (v/v) et est déterminé de façon semi-quantitative. Il est possible que l'analyse par MLP ne puisse détecter l'amiante dans certains échantillons. Ainsi, L'IRSST suggère que certains échantillons portant la mention « Non détectées » ou « Traces » soient analysés par MET (Réf. : IRSST 244, Sect. 1.6).

Veuillez adresser toute question concernant le certificat à : info@laboratoiresilica.com, (514) 321-1295.

RÉSULTATS

10-GR-PL-CR		
Matériaux cimentaires beige et gris		
Catégorie	Type	Concentration (en %)
Fibres d'amiante	S/O	Non détectées
Fibres organiques	Cellulose	Traces
Particules non-fibreuses	Anguleuses et autres	> 90 %

Analysé et vérifié par :

Sabrina Ait Slimané, Directrice technique

10013, ave Bruxelles, Montréal (Québec) H1H 4R1 | Téléphone: (514) 321-1295 | Télécopieur: (514) 522-1397 | www.laboratoiresilica.com

LS24-3302_24-0910014_Consultation_DF.docx

Privé et confidentiel

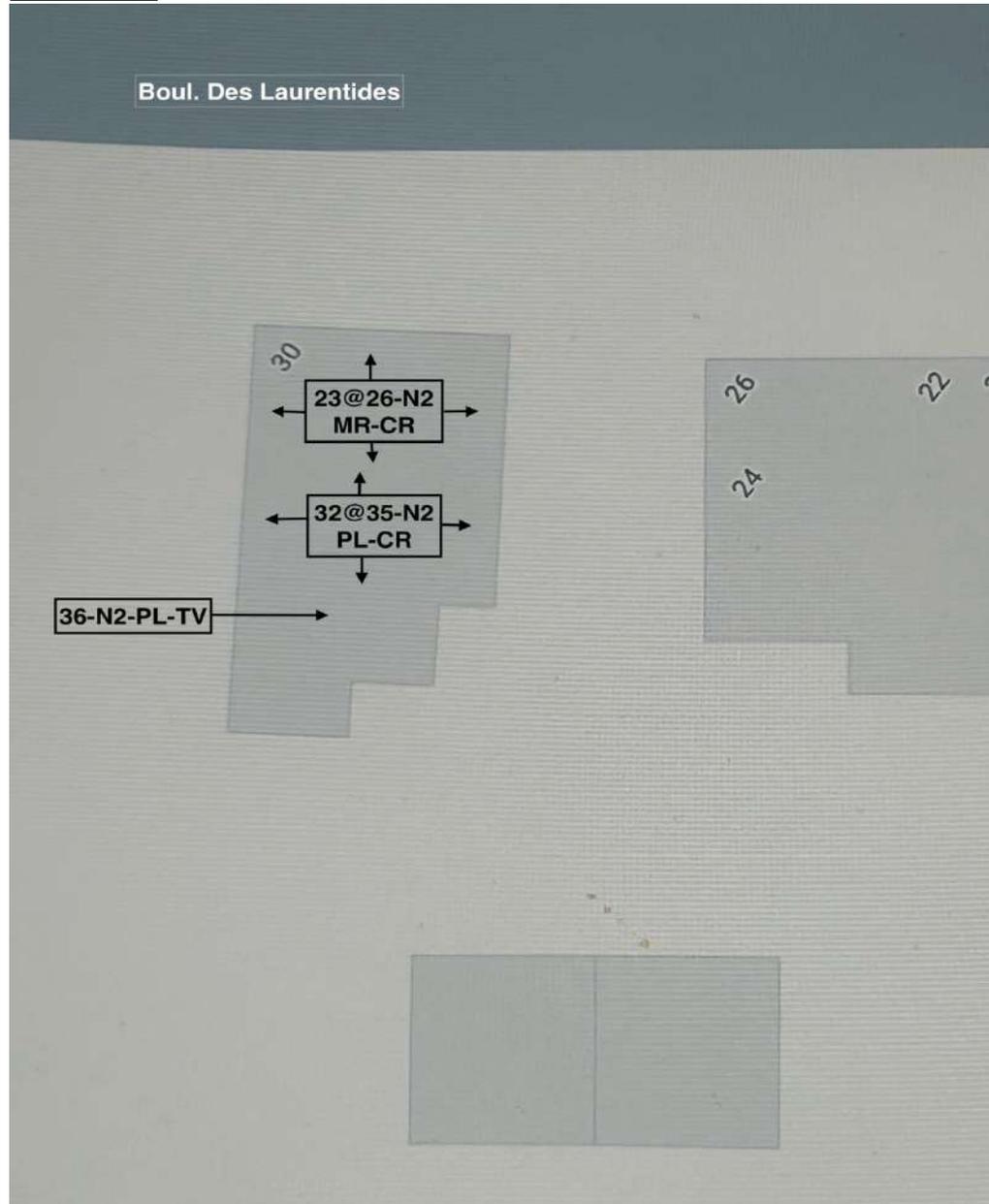
page 1 de 1



Annexe C

Plan de localisation

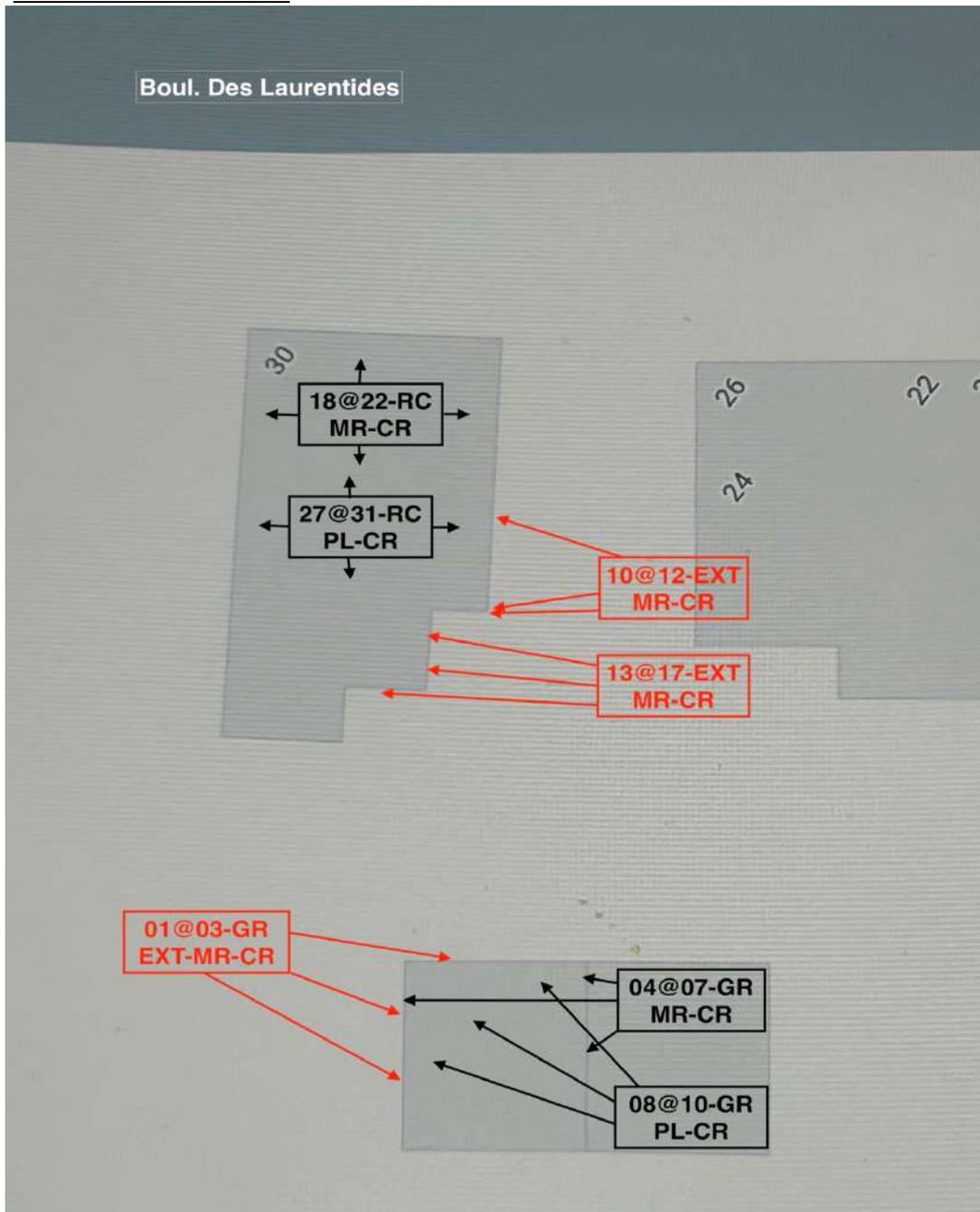
Niveau 2





Plan de localisation

Rez-De-Chaussée





Plan de localisation

Sous-Sol

